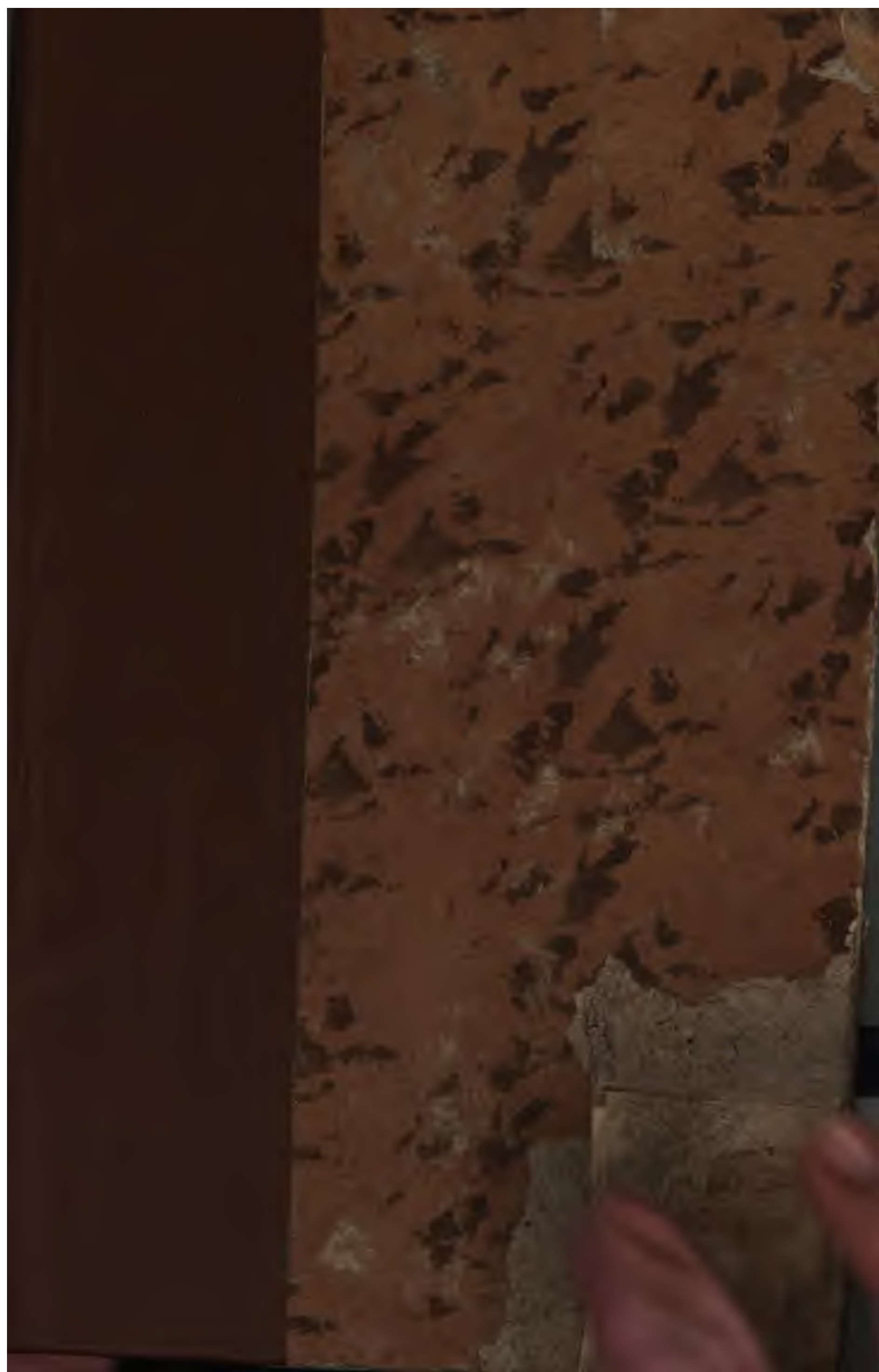



STANFORD U
SITY
LIBRARIES

[SERVAN (A.J.M.]

Servan, Joseph Michel Antoine, 1737-1807.

APOLOGIE

DE LA

BASTILLE,

Pour servir de réponse aux Mémoires de M. LINGUET sur la Bastille.

AVEC

Des Notes Politiques, Philosophiques & Littéraires; lesquelles n'auront, avec le Texte, que le moindre rapport possible.

*PAR M. DE M***.*

CI-DEVANT PRISONNIER.

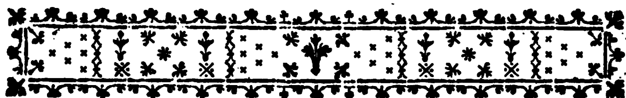


A PHILADELPHIE,

AUX DÉPENS DES CITOYENS LIBRES.



M. DCC. LXXXIV.



PRÉFACE

QU'IL NE FAUT POINT SAUTER.

JE ne vois que des préfaces rebutantes : les auteurs entendent bien mal leurs intérêts ; ne faut-il pas mettre l'appât à l'entrée de la ſourriciere ?

Pour moi, je ne fais une préface que pour promettre ſolemnellement aux lecteurs beaucoup de contradictions à concilier, & non moins d'énigmes à deviner dans cet ouvrage : c'eſt le plus piquant de l'art d'écrire.

Que ſi certains lecteurs, manquant de pénétration pour concilier les choſes opposées, ou de patience pour expliquer ce qui eſt obſcur, jettent le livre, en diſant : Je n'entends pas cet homme-là ; qu'ils ſe tiennent eux-mêmes pour dit, qu'il me

ſuffit, après tout, de m'entendre ; & j'en jure la céleſte vérité, je me ſuis fort bien entendu.

J'ajoute encore un mot, ſi j'ai tant battu la campagne, (je ne confie ceci qu'au lecteur diſcret) c'eſt par une invincible horreur pour les lieux trop reſſerrés.

Je me flatte, (ſoit dit en paſſant) que ce jeu de mots, dans le bon goût moderne, allèchera les connoiſſeurs à la lecture du reſte de l'ouvrage.





APOLOGIE
DE LA
BASTILLE.

IL a paru en France, preſque ſans intervalle, deux ouvrages contre les priſons d'état : le premier regarde le donjon de Vincennes, & l'auteur a prudemment gardé l'anonyme : l'objet du ſecond eſt le château de la Baſtille. L'auteur eſt un homme bien connu ; M. Linguet n'a pas craint de ſe montrer en mettant une mer entre ſon livre & lui.

Quand je lus ces deux libelles (car c'eſt leur nom) j'en fus indigné juſques au fond de l'ame. Je ne ſuis pourtant ni geolier, ni queſtionnaire, ni commis de bureaux ; je ne ſuis rien, & je ſais peu ; mais je ſuis aſſez bon François, & ſais aſſez de bonne politique pour déteſter ces ſcandaleuſes productions : ſans autre talent que mon indignation j'allois prendre la plume pour les confondre ; mais j'avoue que l'eſtampe qui ſert de frontiſpice à l'ou-

vrage de M. Linguet, m'arrêta tout-à-coup: on y voit clairement la Baſtille foudroyée & détruite. Chacun ſait quel eſt aujourd'hui le poids des eſtampes: on les reſpecte bien plus que les écrits. Je me dis donc: attendons, peut-être ſous quinzaine la Baſtille ſera place marchande ou maiſon à louer; que ſerviroit d'écrire pour la défendre? Elle aura reçu le dernier coup de marteau avant que j'aie pu tracer le dernier trait de plume, & je m'abſtins: cependant quinze jours, un mois, ſix mois, une année ſe ſont écoulés, & malgré l'eſtampe, choſe étonnante! la Baſtille eſt encore de bout: ceci du moins me prouve que le gouvernement délibere. C'eſt beaucoup; mais ce n'eſt point aſſez. Après la délibération, quelle ſera la réſolution? Il ſe peut après tout qu'elle ſoit fatale à la Baſtille; mais lui fût-elle favorable, il ne ſuffit pas que la partie gouvernante faſſe bien, il faut encore que la partie gouvernée en ſoit convaincue. L'opinion publique eſt aujourd'hui le ſel qui aſſaiſonne & conſerve tout ce que le gouvernement fait pour le public. Je reprends donc mon projet, & je veux confondre les deux libelles; ou plutôt je ne m'attacherai qu'à celui de M. Linguet. *Uno avulſo deficit alter.*

Cet ouvrage (ſi je puis dire ainſi) eſt exprimé de la moëlle des os; l'ame de l'auteur y éclate toute entiere: on croit le voir, ſa plume à la main, comme une torche allumée, deſcendre du haut de chaque page tel qu'un grenadier à l'aſſaut deſcend du haut de la muraille dans la place qu'il veut ſaccager. Il regne dans cet ouvrage un naturel ou plutôt un art vraiment diabolique: toutes

les idées brouillées exprès défigurent enfin leur objet au point de faire trembler d'être François ; que dis-je ? d'approcher de la France.

Mais voici ce qui met le comble à l'illusion : ces écrivains ne sont point de faiseurs de systêmes ; il n'est point ici question de vaines théories, mais de leurs propres expériences. On ne sauroit les comparer à ces ingénieurs timides qui dessinent une place ennemie au bout d'une lunette à longue vue : ce sont des soldats transfuges, ou plutôt des espions qui sortent de la place même, & n'en sortent qu'après une résidence très-suffisante pour tracer, à leur risque & périls, un dessein correct de toutes les dimensions intérieures. Comment se défier de leur ouvrage ? Aussi les a-t-on crus ; & jusqu'au fond de nos provinces, il n'est personne qui ne tremble, ou ne s'indigne au nom de la Bastille. Tant les abus de l'art de l'imprimerie sont dangereux ! tant les progrès de ces abus sont rapides ! Hommes sages, remarquez-le bien, cet art a d'abord fureté nos églises, ensuite nos palais de justice ; il a violé même l'enceinte de notre hôtel des fermes : maintenant le voilà qui s'insinue dans les prisons appellées par excellence *prisons d'état*. Où s'arrêtera sa licence ? Clefs de St Pierre, clefs de la Bastille, passe-partout des fermiers généraux, rien ne sera donc plus intact & sacré ; on ne pourra donc plus rien soustraire aux regards d'une insolente observation !

Laissez dire, répondra quelqu'un, la Bastille est autre chose que la religion : par son heureuse constitution elle suffit seule pour se faire raison de tous ses ennemis.

Je connois, & reſpecte autant qu'un autre la force de ces argumens, appellés argumens *ad hominem*, je conviens qu'un homme ſerré de près à la Baſtille n'a plus rien de bon à dire contre la Baſtille ; mais plus ces ſortes d'argumens paroiſſent convaincans, moins au fond ils perſuadent, & pour moi j'avoue ma délicateſſe, je voudrois que la Baſtille fût non-ſeulement redoutée comme puiſſante, mais eſtimée comme néceſſaire, mais chérie comme bonne. Tout le monde ſaura voir un château fort dans la Baſtille, mais peu d'hommes ſavent y diſcerner un appui de l'état, une école de ſageſſe.

D'ailleurs, on ne ſonge point à une choſe : il ſeroit impoſſible aujourd'hui de pouſſer à tous les détracteurs de la Baſtille, cet argument *ad hominem ;* pour redreſſer ainſi à huit clos tous les jugemens de travers ſur cette maiſon royale, il ne faudroit rien moins qu'élever ſur les frontieres de la France, la grande muraille de la Chine, tant l'erreur eſt devenue générale ! le ſeul véritable expédient pour la détruire eſt le même qui l'a accréditée : il faut choiſir l'antidote à côté du venin : les eſprits ont été empoiſonnés par des libelles imprimés, on ne peut les guérir que par une apologie imprimée. Le malheur en cela eſt que tous ceux qui ſe mêlent d'écrire, ne ſont jamais ſans quelque ouvrage ſur le chantier, & tous reſſemblent à Archimede, qui aima mieux ſe laiſſer tuer que s'interrompre ; mais moi qui n'eus jamais ni chantier, ni ouvrage, j'oſe entreprendre celui-ci ; & tandis que meſſieurs les beaux eſprits écriront ſur les airs de muſique, les ſavans ſur l'air qu'on reſpire, les politiques

litiques ſur l'air du tems, je vais de tout mon pouvoir leur conſerver à tous l'air de la Baſtille. Je ne me diſſimule point que je ſuis loin de poſſéder l'art de la défenſe au point où M. Linguet a pouſſé celui de l'attaque ; mais j'aurai pour moi la vérité : c'eſt tout ce qu'il faut, & même un peu plus qu'il ne faut quand on fait imprimer.

M. Linguet déclare expreſſément qu'il prétend attaquer, non pas la légitimité de la Baſtille, mais ſeulement ſon régime : il reſpecte le fond & n'en veut qu'à la forme. Le fin de la critique, comme on ſait, n'eſt point de réfuter ce que dit un auteur, mais ce qu'il ne dit pas : je ſoutiens donc la Baſtille contre M. Linguet dans le fond & dans la forme, dans la légitimité de ſon inſtitution & la douceur de ſon régime : je prétends en un mot juſtifier la choſe & les agens.

Au reſte, je ne demande au gouvernement qu'une récompenſe bien ſimple pour le ſervice important que je vais lui rendre ; cette récompenſe eſt l'oubli du ſervice même : ainſi penſe un bon citoyen ; il ne veut pour ſalaire d'avoir bien fait que la liberté de faire mieux encore. J'entre en matiere.

M. Linguet parcourt dès l'entrée les gouvernemens anciens & modernes, & n'y trouve rien de ſemblable à la Baſtille ; je ſais bien pourquoi, c'eſt qu'il ne veut rien y trouver : à Dieu ne plaiſe que je ſois un érudit ; la mode en eſt trop paſſée, mais à l'aide de quelques dictionnaires ou de quelques tables ; il me ſeroit facile de montrer au contraire la Baſtille par-tout : je prouverois par le raiſonne-

ment que les gouvernemens n'ont pu s'en passer, & par l'exemple ; qu'en effet ils ne s'en sont point passés : je prendrois les raisons chez moi, & les exemples de tous côtés. Qu'on m'en donne le défi, & je m'engage à retrouver la Bastille jusques dans les pyramides d'Egypte, jusques dans la tour de Babel. Avec des textes un peu fortement tordus, je voudrois traîner mon lecteur à travers les siecles de Bastille en Bastille jusqu'à la porte Saint-Antoine. Les gouvernemens modernes ne m'embarrasseroient pas davantage ; mais j'abandonne tant de doctrine, & je consens, moins pour la vérité de la chose, que pour l'honneur de notre gouvernement, à lui laisser, en fait de Bastille, la gloire de l'invention, j'avance simplement trois propositions.

La premiere, que la Bastille est de droit divin ; la seconde, que la Bastille est de droit positif ; la troisieme, que la Bastille est de droit politique. Ceci une fois solidement prouvé, les petits détails ne nous feront gueres de peine : quand on aura montré que le tronc est sain & bien enraciné, il sera facile de persuader que les branches portent un fruit qui, pour être un peu âpre & adstringent, n'en est au fond que plus salutaire.

La Bastille est de droit divin.

Ceci sera expédié en quatre paroles, & j'ai presque honte de trouver tant de facilité à démontrer. Voici mon raisonnement : je supplie quiconque a douté sur l'équité de la Bastille de le bien graver au fond de son cœur.

C'eſt une vérité inconteſtable, & nulle nation aujourd'hui ne l'ignore, qu'un roi ne tient ſon autorité que de Dieu : or, la Baſtille & meſſieurs ſes gouverneurs ne tiennent leur exiſtence & leur autorité que des rois : donc leur autorité & leur exiſtence dérivent de Dieu même. On pourroit, en quelque ſorte, dire que la Baſtille eſt divine au ſecond degré ; (s'il eſt permis de meſurer les choſes ſacrées) j'ai bien réfléchi, je ne vois rien de ſolide ni même de ſpécieux à oppoſer à ce raiſonnement ; auſſi je m'y tiens & n'en ferai pas d'autre.

La Baſtille eſt de droit poſitif.

J'eſpere qu'on ne me niera point que la Baſtille ſoit un fait très-poſitif : or, du fait au droit la conſéquence eſt ſi infaillible, que ſur mille fois que vous la tirerez, vous ne vous tromperez pas une ; vous ne vous tromperez même jamais, quand vous raiſonnerez ſur le fait des rois. *Fait & droit* ſont abſolument ſynonymes, du moins quant à leurs ſujets.

Concluons donc : la Baſtille eſt pour nous un point de fait très-poſitif, elle eſt donc, quant à nous, un véritable point, ou plutôt une partie de notre droit poſitif.

Mais à quelle branche du droit poſitif tient-elle ? A celle du droit politique. Auſſi ai-je dit & je redis encore que la Baſtille forme preſque la baſe de notre droit politique : ceci vaut bien l'honneur d'un article ſéparé.

La Bastille est de droit politique.

Je me borne, & ne veux parler que du droit politique des monarchies. Monteſquieu a diſtingué dans les gouvernemens leur nature & leur principe. Je lui paſſe cette diſtinction ; mais il a dit que la nature de la monarchie étoit d'avoir des pouvoirs intermédiaires : il a dit que le principe de la monarchie étoit l'honneur, & c'eſt ce que je ne lui paſſerai jamais. Ces deux propoſitions me paroiſſent deux ſottiſes. Je dis au contraire que la nature d'une monarchie eſt de concentrer le pouvoir dans une belle & bonne Baſtille, je dis encore que le grand principe d'une monarchie, c'eſt l'énergie d'une Baſtille.

On crie maintenant de tous côtés : des faits & point de ſyſtêmes, & certes on a grande raiſon. Quand avons-nous en effet vu plus d'éclat, plus de proſpérité dans le gouvernement françois ? Quand cette monarchie a-t-elle (ſi je puis ainſi dire) paru plus véritablement monarchique ? Lorſque Louis XV, d'un mot de ſa bouche, d'un clin d'œil, anéantit un beau matin tous les pouvoirs intermédiaires. Lorſque tous ces fantômes de Monteſquieu diſparurent, & qu'il ne reſta plus rien entre le trône & la nation, ce fut alors que leur union fut intime, & qu'il s'en forma une félicité ineſpérée & tout-à-fait inconnue : alors on vit les François déſerter les provinces, accourir à la capitale pour y jouir des ſpectacles de toute eſpece qui enchantoient les yeux & les cœurs. Que d'éclat ! que de luxe ! que de fêtes ! Alors les filles

de joie, faciles autrefois à compter, furent dans les rues de Paris comme le sable sur les bords de la mer: alors des fortunes que plusieurs générations n'auroient pu accumuler s'élevoient soudain, comme par enchantement, & le peuple françois, plus heureux cent fois que les Romains qui vouloient des spectacles & du pain, se trouvoit au comble de la félicité avec des spectacles sans un morceau de pain.

A cet éclat, à ces plaisirs, à cette ivresse joignez ce qui est presque incompatible, une philosophie si générale & si vraie, qu'on nous vit peu de tems avant pousser l'humanité jusqu'à nous laisser battre sur mer & sur terre, pour expédier plutôt la guerre, & rendre à l'Europe la paix, fille de la philosophie & mere du bonheur public.

Après des faits de cette force, n'est-ce pas une dérision de venir nous parler de *pouvoirs intermédiaires?* Ecoutez ces hommes à systêmes; & vous croirez qu'en supprimant ces pouvoirs, toutes les parties d'une monarchie vont tomber, & se séparer comme les épis d'une gerbe de bled dont on rompt le lien quand on veut la fouler; cependant vous voyez l'expérience. Quel étoit donc, (& c'est à quoi j'en veux venir) quel étoit le talisman qui dans la rupture de ces prétendus liens de l'état le maintenoit en son entier? Ce talisman, conservé dans les murs de la Bastille, étoit la crainte: c'étoit la Bastille même. Qu'aura-t-on à me dire maintenant, si je conclus que tout ce fatras de pouvoirs intermédiaires n'est qu'un verbiage d'auteur, & que la véritable nature, l'essence de la

monarchie est d'avoir une Bastille & plusieurs Bastilles ; plus & mieux.

Montesquieu a dit : la vertu est le principe des républiques, la crainte est celui du despotisme, & l'honneur enfin est le principe de la monarchie : que d'erreurs ! Ce pauvre grand homme s'est enivré de systêmes, & c'est bien dommage. L'honneur est donc le principe des monarchies ; & moi qui suis de sang-froid, je lui apprends, afin qu'il le sache, que le vrai principe d'une monarchie solide est une Bastille quelconque. Mais il ne suffit pas d'alléguer, il faut prouver ; que dis-je ? il faut démontrer.

Tout lecteur qui sait un peu réfléchir à mâcher ses lectures, s'apperçoit bien vîte qu'en cet endroit, ainsi qu'en plusieurs autres, il est arrivé à Montesquieu un accident fort commun à messieurs les auteurs de politique, je veux dire l'accident de ne point s'entendre soi-même ; Montesquieu paroît le sentir ; on le voit tout-à-fait embarrassé de son honneur. Il voudroit le définir, & tout ce qui est autour de ce mot lui résiste : d'abord il définit l'honneur, *le préjugé de chaque personne & de chaque condition.* Et cette définition ne fait qu'ajouter un voile à un voile : ensuite on voit Montesquieu prendre l'honneur, tantôt pour le desir général de la distinction & de l'estime, tantôt pour la vanité, ou ce desir particulier d'une distinction frivole & même vicieuse ; ailleurs, vous croirez que l'*honneur* est l'orgueil ou l'estime de soi-même ; puis il mêlera toutes ces idées, & l'*honneur* paroîtra un composé d'orgueil & de va-

nité, ... Mais avant de m'engager plus avant dans ce labyrinthe de Montesquieu, je demande pardon au lecteur de tant raisonner; je voudrois de tout mon cœur ne raisonner jamais, comment faire? Il est des occasions fâcheuses où l'on est forcé de sortir de son esprit & de ses mesures: car enfin je ne puis fonder un peu solidement la Bastille que sur les ruines de l'honneur: or, pour ruiner, il faut frapper, il faut séparer, & cela prend de l'attention & du tems. Le lecteur est libre de sauter, quant à moi je dois poursuivre & je poursuis.

Je l'ai déja dit, & je le répete comme une chose absolument incontestable. Le plus haut point de la prospérité de cette grande monarchie fut le regne de Louis XV: c'est à cette époque qu'un politique doit mesurer l'énergie du vrai principe de ce gouvernement. Or, étoit-ce l'honneur? dans quelle partie de l'état, dans quelle classe de citoyens trouverez-vous que l'honneur animât tout, fît tout prospérer? Le trouverez-vous ce principe dans la haute noblesse; lorsqu'on voyoit les plus grands seigneurs nier leurs dettes, fabriquer des billets, mettre l'honneur à se ruiner pour des femmes sans honneur, & faire enfin de leur dépravation même une nouvelle espece de spectacle public, inoui pour la nation? Cependant, qui l'auroit pensé? Ces mœurs, ce spectacle même avoient leur utilité en politique, ils occupoient & amusoient les François, (ce qui n'est pas peu de chose) en même tems ils alimentoient le commerce qui circuloit plus rapidement du premier étage au dernier: mais ce qui est plus important, les vices des

grands ſeigneurs, en les confondant avec les derniers Plébeïens, rapprochoient heureuſement la diſtance des rangs un peu trop ſéparés en France, & ramenoient ſans ceſſe cette idée ſi douce de l'égalité, ſeule baſe de toute vraie politique.

Si je demandois à Monteſquieu, préſident à mortier, quel eſt l'honneur d'un magiſtrat, je me flatte qu'il répondroit : d'être grave dans ſes manieres, integre dans ſes mœurs, ſavant dans les loix, vigilant & appliqué à les faire obſerver. S'il eſt ainſi : l'honneur étoit-il dans notre magiſtrature, laquelle faiſoit pourtant alors des miracles?

Tout homme ſenſé dira que l'honneur d'un négociant eſt de conſerver par une ſage économie des richeſſes acquiſes par l'induſtrie & la bonne foi ; mais comment concilier cet honneur avec les banqueroutes devenues ſous Louis XV méthode de commerce, & principe de richeſſe ?

Je puis me tromper, mais j'oſe dire que l'honneur d'un évêque conſiſte dans la ſcience de la religion unie à ſa conſtante pratique : n'étoit-ce donc pas une choſe vraiment admirable que le plus haut clergé ſoutînt la religion ſans la pratiquer ni même la ſavoir ?

Enfin, s'il m'étoit permis à moi, pigmée, de recueillir les penſées de Louis XVI, de notre jeune roi, j'y découvrirois, ſans aucun doute, que l'honneur d'un roi eſt l'amour de ſes ſujets : certainement ſon prédéceſſeur avoit d'autres amours en tête. Et cependant tout alloit au mieux.

Quant

Quant à l'honneur confidéré dans le peuple.....
Mais il est inutile d'en parler : l'honneur n'est pas fait pour lui ; il n'a garde d'y prétendre : quiconque manque du nécessaire ne s'amuse gueres à ce petit superflu de l'honneur : d'ailleurs quand on raisonne en vrai politique sur une nation, le peuple n'est jamais considéré : c'est la regle. Il ne fait que nombre & jamais poids.

D'après ces différens points de vue, choisis dans la plus heureuse époque de la plus belle monarchie de l'univers, que penser du principe de Montesquieu ? Ce qu'on doit penser de tout systême : c'est le rêve d'un homme éveillé.

Mais si l'honneur n'est point le principe de la monarchie, ne seroit-ce point la seule force des loix, & ne suffiroient-elles pas pour la faire subsister ? Montesquieu lui-même l'a fait entendre, & semble en cela se contredire : mais je soutiens que les loix ne sont pas plus le soutien de la monarchie que l'honneur. Ce soutien solide, ce principe véritable ; revenons-en toujours là, c'est la Bastille. Quelle fureur d'aller embarrasser la politique de ces êtres métaphysiques, de *vertu*, d'*honneur*, de *justice*, &c. Que personne ne voit & ne verra, tandis qu'il ne faudroit au gouvernement d'autre ressort que de bons ressorts de serrure, & d'autre fondement que les fondemens de quelques fortes murailles. Ce n'est point là de la métaphysique subtile, les serruriers, les maçons sont, dieu merci, gens qu'on voit & qu'on entend.

On parle des loix : mais que sont ces loix dont

on fait tant de bruit ? Lecteur, ne vous laissez pas prendre à la glu des grands mots. L'eau qui distille goutte à goutte perce, dit-on, le plus dur rocher. Cette vérité physique peut offrir une image de la foiblesse des loix. Figurez-vous en effet l'ambition & l'avarice, ces maîtresses passions, devançant de bien loin la lumiere du jour pour réveiller à grands cris tous les vices subalternes qui travaillent sous elles. Le vice ne dort que d'un œil ; aussi-tôt voilà la troupe scélérate sur pied, & je crois les voir tous entrer pêle-mêle dans un grand attelier de chymie, jamais il n'y en eut de plus complet, nul instrument n'y manque ; à l'instant la bande se partage en différens travaux ; alambics, fourneaux, soufflets, tout est en l'air : les uns préparent avec une activité incroyable une liqueur plus corrosive que l'eau forte ; les autres en la recevant de leurs mains, s'occupent sans relâche à la faire distiller goutte à goutte sur des tables d'airain où les loix sont gravées ; insensiblement ils en effacent les sacrés caracteres, & ne laissent que le titre de *loix* : quand la table est rase, ces infames artistes à l'aide de leur acide pénétrant, y sillonnent, à leur gré, de nouveaux caracteres, qui expriment des ordres utiles pour eux seuls, & funestés à tous les autres ; c'est alors que l'ambition & l'avarice, les yeux remplis d'une joie cruelle, avec un souris perfide qui échappe au travers des doigts dont elles se couvrent la bouche, sortent seules de leur attelier, où leurs complices restent cachés, elles sonnent de la trompette, appellent le peuple, & levant en l'air ces tables mensongeres : hommes, disent-elles, voilà vos loix. Ce peuple, qu'elles ont grand soin de ne pas laisser trop approcher, écoute, entend un ordre funeste, mais

il voit un ſigne reſpecté : c'eſt une loi, diſent ces infortunés, & ils n'ont pas la force d'en dire davantage, ils tombent à genoux en pleurant.

On me dira peut-être qu'une image ne prouve qu'une imagination, & l'on ajoutera qu'une imagination eſt une folle par qui tout s'exagere : eh bien, laiſſons ma folle ; mais du moins, lecteur, écoutez la raiſon des autres : eh quels autres encore ? Les premiers hommes de l'antiquité : étoient-ce des fous, à votre avis, qui comparoient les loix à la toile d'araignée ?

Où la guêpe a paſſé le moucheron demeure.

C'étoient des hommes bien ſenſés aſſurément, qui diſoient que les loix étoient une clef fabriquée pour ouvrir la porte du pauvre & fermer celle du riche. Ils ont dit encore que ſi les hommes ſont ſages, les loix ſont ſuperflues ; & s'ils ſont méchans, elles ne ſont jamais *ſuffiſantes*. Ils ont dit que les loix ſont trop fortes, avec les foibles, & trop foibles avec les forts. Ils ont dit... eh ! que n'a-t-on pas dit contre les loix.... & toujours avec raiſon ?

Ceux que les loix ne contentent pas ; les croyez-vous plus ſatisfaits de leurs miniſtres ? Quand par un haſard fort rare les loix ſont ſupportables, diſent-ils, la magiſtrature ne vaut rien ; & quand par un haſard encore plus rare la magiſtrature eſt bonne, alors les loix ſont déteſtables ; & le plus ordinaire eſt que ni l'un ni l'autre ne vaut gueres.

Telle fut, tell eſt & ſera l'opinion de tous les

hommes ſages de tous les tems & de tous les pays : ils ſe ſont accordés & s'accorderont toujours à regarder les loix & leur ſequelle, comme un remede peu proportionné aux maux de la ſociété. C'eſt ce que Solon entendoit, en diſant qu'il avoit donné aux Athéniens des loix, non pas bonnes, mais convenables : c'eſt ce que Platon avouoit en compoſant ſa république chimérique. En effet, quiconque veut tracer un plan de bonne légiſlation eſt réduit à faire un roman.

Mais ces hommes ſages, les *Anacharſis*, les *Platons*, les *Solons* & tant d'autres, qui eſtimoient fort peu ces loix anciennes, devant leſquelles nous nous mettons à genoux, que penſeront-ils de notre légiſlation en particulier ? Figurez-vous par plaiſir *Zaleucus*, *Minos*, *Lycurge*, *Solon*, *Platon*, *Ariſtote*, & toutes ces barbes vénérables liſant nos coutumes, nos ordonnances, & ſurtout ces édits qui nous promettent tous le bonheur *moyennant finance :* eſpece de corps ſingulier dont le préambule eſt une tête qui ne parle que de donner ; & les articles ſont des mains qui ne s'étendent que pour prendre. A la lecture de ces plaiſans contraſtes, la vénérable antiquité de pouſſer de rire ou de nous prendre en pitié.

Voulez-vous enfin une autorité bien tranchante, liſez dans le premier de nos philoſophes modernes le chapitre du livre de Pantagruel, ſur *gripe minaud & les chats fourrés ?* riez-en, lecteur, mais ne vous en moquez pas : le comique de Rabelais vaut bien le ſérieux d'un autre.

Mais laiſſons ces gens-là : je prie ſeulement d'obſerver une choſe. Nos juriſconſultes mêmes, & nos magiſtrats ſont de tous les hommes du royaume ceux qui ſe défient le plus de nos loix & de notre magiſtrature : à peu près comme les médecins ſont ceux qui uſent le moins de leurs remedes : *Accommoder le bon procès & plaider le mauvais*, eſt devenu proverbe. On dit au palais que *la forme emporte le fonds*, comme on dit d'un homme qui tombe d'une fenêtre en bas, que *le cul*, (ce n'eſt pas moi qui parle, c'eſt l'adage) *emporte la tête.* Je demande très-humblement pardon de cette comparaiſon à meſſieurs les avocats qui dirigent la tête des procès, mais ils ſavent bien en leur conſcience, que malgré leurs efforts, ils ſont preſque toujours culbutés par meſſieurs les procureurs qui dirigent le reſte.

J'ai conſulté ſur ce point, avec toute la bonne foi dont je ſuis capable, des hommes d'âge & d'expérience ; & tous m'ont avoué tête à tête, à condition que je ne les citerois pas, que l'uſage de nos loix leur en découvroit tous les jours plus les défauts, ils me diſoient dans l'amertume de leur ame : » ces loix ſi nombreuſes, ces loix qui ont » écrit des codes entiers ſur l'aîle d'une mouche ; » ces loix, qui ſeulement à brûler ce qu'elles ont » fait pour les fermes générales fourniroient de » quoi chauffer le bain de pluſieurs maîtreſſes de » financiers ; ces loix infinies ne décident nettement » que ce que vous ne leur demandez pas : » à l'uſer elles ne prévoient rien, ne remédient à » rien ; elles ſont infinies à la maniere du cercle, » courbes & ſans iſſue comme lui. « Vous me di-

ainsi, que prononcent nos loix pour sa peine? rien...
Quoi! rien? rien, vous dis-je: mais à leur place écoutez le code de la Bastille: EMPRISONNEZ. O simplicité féconde! simplicité vraiment admirable, vraiment antique, quand nos loix vous imiteront-elles?

Je n'ai rien dit encore: ce qui fait le succès du travail, c'est le choix & l'emploi des distractions: c'est dans le plaisir que l'homme puise des forces pour une application nouvelle: de tous les plaisirs le plus propre sans doute à bien distraire, c'est l'amour: jugez donc, après cela, de quelle importance il est pour l'état de ménager, de respecter la maîtresse d'un ministre, d'un commis, d'un sous commis: car tout se tient, tout cela fait anneau dans la chaîne du gouvernement: cependant, ô pudeur! ouvrez nos codes, & vous ne trouverez pas une loi, pas une ligne, pas une syllabe pour protéger ces femmes utiles, ces femmes sans cesse occupées à remonter les ressorts du gouvernement qui se relâchent par leurs propres efforts. Qu'un insolent les outrage par une chanson, par une épigramme; qu'il ose attaquer leur désintéressement, leurs mœurs: & cet homme, nos loix à la main, pourra marcher impuni à la face du ciel & de la terre.

Mais, graces au ciel, nous avons une Bastille; c'est-là que la justice & la vengeance s'unissent, & crient du fond de ce tribunal, d'une voix terrible: EMPRISONNEZ.

Enfin si je suis forcé d'accorder quelque chose à ces hommes infatués des loix, je leur dirai: deux grandes loix gouvernent séparément le monde; l'une est

eſt la loi du plus fin, l'autre eſt la loi du plus fort. La Baſtille, par une économie admirable, unit ces deux loix pour gouverner un grand empire : par la loi du plus fin elle ſaiſit les ennemis de l'état ; par la loi du plus fort elle les garde. Voilà tout ce que je puis en honneur & en conſcience céder aux loix dans un gouvernement bien entendu.

Je m'arrête, & je ſens que je fatiguerois le lecteur des perfections de la Baſtille autant que des défauts de nos loix : que ceci me ſuffiſe donc pour revenir à ma grande propoſition : que la Baſtille & toute maiſon pareille ſont le principe, (j'avois dit d'abord d'une bonne monarchie ;) mais ce n'étoit point aſſez, je dis maintenant, de tout bon gouvernement. Je me crois en droit de m'établir dans cette idée, comme dans un poſte d'où Monteſquieu & ſes adhérens n'oſeront me chaſſer, ou nous verrons beau jeu.

Cependant, dans un ſujet de cette importance, j'aime mieux être diffus que tronqué. Pour expliquer davantage mes idées ſur la Baſtille, je vais employer une comparaiſon dont le ſujet eſt connu & chéri de tous les honnêtes gens, c'eſt le vin : comment ſe forme & ſe perfectionne cette liqueur qui fait le charme & la conſolation de la vie, qui émouſſe le chagrin, & rend le plaiſir plus piquant ? Il faut ſur-tout deux choſes, l'épurer de ſa lie, & contenir l'évaporation de ſes eſprits ; & voilà préciſément le modele de la perfection, ou, ſi vous voulez, du *perfectionnement* de la ſociété civile : elle a une lie groſſiere qu'on laiſſe dépoſer dans les priſons publiques, telles que nos conciergeries :

elle a des esprits & un certain phlogistique, dont il faut contenir les efforts, telle est la fonction de nos Bastilles; & comme on cercle même avec le fer (remarquez bien ceci) les tonneaux remplis d'un vin fumeux, de même les sociétés bien policées emploient des murs de dix & vingt pieds d'épaisseur, selon l'ardeur des esprits qu'elles veulent réprimer. La comparaison peut clocher par plusieurs côtés; mais je soutiendrai toujours jusques à ma derniere plume, qu'avec ces deux précautions fort simples, des conciergeries & des Bastilles, vous aurez en dépit de tous les *Jean-Jacques* & de tous les *Linguets* de l'univers, des sociétés civiles parfaites à peu de chose près.

Ce qui m'enchante sur-tout dans la Bastille, ce qui la rend admirable à mes yeux, c'est que non-seulement elle contient, mais elle corrige; elle unit au plus haut point de perfection tous les caracteres que les bonnes loix criminelles exigent si vainement dans les peines. Expliquons ceci : c'est un nouveau rapport sous lequel on peut considérer la Bastille; & je ne sais, toute réflexion faite, si ce n'est pas le seul véritable.

Ces hommes *phlogistiqués* & trop *fermentans*, qu'il s'agit de contenir soigneusement dans un état bien policé, nuisent ou peuvent nuirent de deux manieres, par leurs pensées & par leurs actions: il faut donc corriger ces deux excès, & pour tout dire, il s'agit de leur apprendre deux choses bien difficiles pour un François: le silence & le repos; tel fut en grande partie l'objet de la Bastille. Quelle institution en eut jamais un plus noble ? Sous ce

point de vue, qu'eſt-ce qu'une Baſtille en France? Une école de ſageſſe, où cè gouvernement fait enſeigner, à portes fermées, la diſcrétion & la quiétude, au milieu d'une nation, accuſée par toutes les autres nations d'enfanter le plus d'hommes indiſcrets & inquiets.

Mais pourquoi fermer ainſi les portes d'une école publique?

Je réponds que la nature des leçons & le caractere des diſciples, rendent cette précaution indiſpenſable. Dans les maladies du corps, les malades vont chercher les médecins; mais dans les maladies de l'ame, les médecins ſont obligés de courir après les malades: eſſayez en effet, pour voir, d'ouvrir un peu les portes de votre école, & vous me direz quels diſciples y reſteront. L'évangile, occupé du bien de la vie future, a dit: *Contrains-les d'entrer:* mais la loi vivante de la Baſtille a été obligée d'ajouter, pour le bien de la vie préſente: *Contrains-les de reſter;* & ces deux préceptes, qui ſe rapportent l'un à l'autre, ont fait des biens infinis aux hommes, qui abuſent toujours de leur liberté.

En réfléchiſſant profondément ſur les perfections de la Baſtille, dont par diſcrétion je ne dis pas la moitié, je me ſuis toujours étonné que M. de Voltaire ait laiſſé faire au docteur Pangloſs, homme d'ailleurs bien eſtimable, la bévue de placer le point central de l'optimiſme dans le château de Ter-tun-den-trunch: il eſt bien loin de ce château-là; & ſi j'avois l'honneur de faire ſeulement un

quart-d'heure de converſation avec M. le docteur, je me flatte, malgré ſa prévention, que je le ferois convenir de ſon erreur.

M. de Voltaire, tout Voltaire qu'il eſt, a dit, pour ſon propre compte, une ſottiſe bien plus inſigne : c'eſt ici le lieu de le confondre ſans réplique, attendu qu'il eſt mort. *J'admire*, ce ſont ſes propres termes, *j'admire la facilité avec laquelle on dépenſe* 12 *ou* 1500 *liv. pour tenir un homme à la Baſtille, & combien il eſt difficile d'obtenir une penſion de cent écus.* » Quoi ! dirois-je reſpec-» tueuſement à M. de Voltaire, vous ne vous ré-» criez point au ſcandale d'un financier, ſacrifiant » gaillardement quarante louis pour la folie d'une » nuit, qui n'eſt aſſurément ni auſſi longue, ni » auſſi ſcrupuleuſement employée que celle du bon » Jupiter pour Alcmene, & vous chicaneriez le » gouvernement quand, pour la même ſomme, il » s'agit de la ſageſſe de toute une vie pour un de » ſes ſujets, pour un de ſes enfans ! « Pour moi, toutes les fois que ces réflexions me ſaiſiſſent, je m'étonne au contraire du mince ſalaire d'un gouverneur de la Baſtille. Quarante mille livres de rente pour tout ce qu'il fait ! c'eſt une pitié ; il y eſt encore du ſien. Le bénéfice après tout, doit ſe meſurer ſur l'office ; & la grandeur de l'honoraire, ſur le péril de l'honneur ; & voyez de grace à quelles calomnies infames il s'expoſe ! Cette idée fait trembler de la tête aux pieds : j'aimerois mieux me voir affublé d'un *Sanbenito* dans un autodafé, que d'un libelle de Linguet ; je ne ſais, en vérité, comment on peut, à ce prix, trouver un gouverneur de la Baſtille. Quel courage, quel mérite ſingulier cet homme doit avoir !

Je fais ſur ce ſujet une réflexion que je propoſe diſcrétement à mon lecteur, pourvu toutefois qu'il ne ſoit pas fort riche, car alors il voudra l'être encore davantage. Je lui dis donc : Liſez, je vous prie, attentivement (ce qui n'eſt pas commun) l'Emile de Jean-Jacques, j'oſe vous prédire qu'avant la fin du ſecond tome vous fermerez le livre, en vous diſant : » Voilà qui eſt fait, je ne veux » plus ni femme, ni enfant ; quiconque eſt mari, » peut être pere, & quiconque eſt pere, doit être » le ſeul inſtituteur de ſes enfans. Mais cet em- » ploi me paſſe de trop loin : il exige deux choſes » que je n'aurai jamais ; une imperturbable ſageſſe » & une ſagacité toujours judicieuſe ; ſoit pere qui » voudra, ce ne ſera pas moi : l'éducation eſt im- » poſſible. « Je ſuppoſe maintenant, qu'après avoir déſobéi nettement à l'ordre poſitif que vous intime la nature d'être pere, & de gouverner vos enfans, vous receviez un ordre du roi pour gouverner la Baſtille, honnête & cher lecteur, que feriez-vous ? Je le ſais comme vous-même ; vous courreriez à Verſailles vous jetter aux pieds de votre bon & jeune roi, & vous lui diriez : » Sire, je n'en ſuis » pas digne. Moi, qui n'oſerois confier à moi- » même le gouvernement de mon fils, de quel » front irois-je me charger de celui de tant d'hom- » mes faits ? S'il m'eſt ſi difficile de former un en- » fant à la vertu, pourrai-je réformer des hommes » déja vicieux ? Sire, placez-moi ſur une breche, » ſur une mine ; ordonnez-moi le ſacrifice de mes » jours & de mes nuits, de ma vie même, me » voilà prêt ; mais me faire gouverneur de la Baſ- » tille ! Ah ! ſire, je n'en ſuis pas digne. « Ami lecteur, croyez-moi, Louis XVI vous excuſeroit,

vous estimeroit, & cette estime vaudroit bien quarante mille livres de rente, bien payées & mal acquises.

Mais, dira-t-on, quelle idée vous faites-vous donc d'un gouverneur de la Bastille? La plus haute, je dirois presque sublime. Un gouverneur de la Bastille est, à mes yeux, un sage honoré du choix du gouvernement pour l'éducation, non pas des enfans, non pas même des hommes faits, mais des hommes à refaire: il doit les assouplir à l'exercice des vertus les plus rares chez tous les hommes, mais presque impossibles pour des François. Un gouverneur de la Bastille est une espece de Pytagore à Paris, chargé de conduire ses concitoyens, les plus indociles à la discrétion par le silence, à la modération par l'inaction, à la tempérance par l'abstinence; enfin, c'est un médecin des ames, un maître de sagesse, un ministre essentiel du gouvernement, le directeur du plus grand de ses ressorts; & cet homme, tel que je le peins, est le même qu'un écrivain, frénétique encore plus qu'ingrat, couvre d'opprobre à la face de l'imbécille Europe qui daigne l'écouter.

Un jour un médecin habile traitoit un malade travaillé d'une fievre chaude; après l'avoir fait lier, comme de raison, il lui appliqua quelques vésicatoires un peu cuisans. Dans l'accès de sa douleur, le malade rompit sa chaîne, s'enfuit; & quand il fut à distance, d'une main furieuse, lança au pauvre médecin un morceau de sa chaîne, & lui fit au front une blessure dont la cicatrice marquera toujours.

Que veux-je dire ici ? l'hiſtoire de M. Linguet & de ſon gouverneur : le ſalaire d'avoir entrepris la cure de ce furieux eſt une bleſſure affreuſe, marquée par une cicatrice ineffaçable.

Liſez, liſez bien ce libelle odieux, & dites-moi ſi vous ne croiriez pas que Tiſiphone eſt ſortie exprès de ſa demeure infernale pour forcer les portes de la Baſtille, & que là, armée de ſon fouet de viperes, elle feſſe à tour de bras M. le gouverneur, fuyant devant elle en mugiſſant ſous ces voûtes, qui ſemblent retentir pour le plaindre.

Qui croira ce libelle, direz-vous ? Hélas ! tout le monde. Le privilege de la calomnie n'eſt-il pas d'être crue, comme le malheur de la pauvre vérité eſt d'être éconduite, & préalablement ſifflée. Qui croira ce libelle ? Toute l'Angleterre, avide de ce qui avilit les François ; toute la France, avide de ce qui eſt nouveau, & plus avide de ce qui eſt malin. Qui le croira ? Toute la terre, hors les priſonniers raiſonnables de la Baſtille, qui ne pourront diſſuader perſonne, & moi peut-être, qui commence à craindre d'avoir perdu mon tems & ma peine.

Oui, tel eſt l'effet de ce libelle inflammatoire, que je ne ſerois point étonné qu'un brave militaire, un capitaine de grenadiers, digne chevalier de St Louis, trouvant M. le gouverneur face à face, le ſaiſît par ſa boutonniere, & lui dît: *Geolier, quitte ta croix, ſinon je quitte la mienne, rien de commun entre l'honneur & le déshonneur.*

Je ne ſerois point ſurpris que le viſage d'un gouverneur de la Baſtille devînt la tête de Méduſe ; que celui qui auroit commencé une phraſe reſtât la bouche ouverte & la parole ſuſpendue à l'aſpect de M. le gouverneur ; que tel qui auroit avancé le pied, pâlît & reculât de frayeur à l'aſpect de M. le gouverneur ; que toutes les nourrices choiſiſſent le nom d'un gouverneur de la Baſtille pour faire peur aux petits enfans. Vertu, ſageſſe, humanité, ah ! vous êtes des noms bien vains parmi les hommes, puiſqu'il leur eſt ſi facile de vous méconnoître & de vous outrager ! On dit que le ſage, inſenſible aux diſcours téméraires, s'enveloppe de ſa vertu ; & moi je dis à la vertu d'un gouverneur de la Baſtille : Enveloppez-vous bien de vos murailles, & gardez-vous d'en ſortir ; tous les yeux ſont faſcinés ; à deux pas de votre enceinte, on vous prendroit pour le vice : attendez du moins pour vous montrer que cette apologie de la Baſtille, laquelle aſſurément eſt forte, (c'eſt de l'apologie que je parle) ſoit unanimement louée par tous les journaux de l'univers, & ſur-tout par les papiers anglois.

En attendant la pénitence de l'opinion publique, qu'il me ſoit permis de faire quelques réflexions utiles & frappantes ſur le génie de notre nation, & l'état actuel de notre politique.

Voilà un libelle contre la Baſtille, contre le *palladium* de l'état, la pierre angulaire de la monarchie : cet écrit eſt violent ; il eſt bien fait, très-ſéduiſant ; il met la Baſtille en péril, & cependant nul ne s'en doute, ou ne s'en inquiete ; quand j'ai voulu, moi, qui ai le cœur citoyen, me remuer

&

& réveiller mes voisins sur ce grand intérêt, que m'ont répondu même les plus sensés? » Voulez-» vous étayer le ciel? la Bastille est éternelle; le » faîte de ses tours s'élevera sur votre tombeau & » ceux de vos petits enfans. « Cela dit, les uns se rendormoient, les autres chantoient; & ce qui est bien singulier, ils s'inquiétoient sur leur maniere de chanter. En vérité, nous sommes une nation bien bisarre, personne ne nous écoute, convenons-en franchement: nous ne vivons qu'au jour la journée; nous ne craignons rien, nous ne prévoyons rien, pas même le changement de nos modes. On nous voit livrés à la derniere avec la même fureur que si elle devoit être éternelle; chacun s'en pourvoiroit volontiers pour cent ans. Ce qui est aujourd'hui, nous croyons qu'il sera demain, qu'il sera toujours. Un nouveau ministre est-il nommé, écoutez-le louer; vous jugeriez qu'il ne doit jamais être disgracié; qu'il est cloué & rivé à sa place. Paye-t-on un quartier des rentes de l'hôtel-de-ville? nous porterions dès ce jour même le reste de notre fortune au trésor royal; qui peut douter qu'on paie toujours de même? C'est ainsi que nous jugeons de la Bastille: elle est depuis long-tems, donc elle ne cessera jamais d'être; mais nous, cervelles sensées, nous qui posons le bâton avant le pied, & ne marchons qu'à tâtons dans l'avenir, nous en trouvons le terrein d'une mobilité bien effrayante. Parlons sans figure: je vais dire nettement mes alarmes & ma douleur. Dignes François, au nom de votre éternelle monarchie, qui a déja duré autant que neuf grands chênes, au nom de son salut & de votre propre sûreté, suspendez vos querelles sur la musique de Gluk & de Piccini, daignez

m'écouter un ſeul inſtant, & vous recommencerez après ; je vais vous révéler une conſpiration : oui, une conſpiration contre l'état ; & ce qui nous laiſſeroit ſans reſſource, notre jeune roi lui-même menace d'en être le complice. Je reprends les choſes d'origine.

La politique de nos peres étoit ſimple & ſage comme eux ; un roi, diſoient-ils, ne tient ſon autorité que de Dieu & de ſon épée, il n'eſt point comptable de ſon uſage ; & ils ajoutoient : *Si veut le roi, ſi veut la loi.* Auſſi nos peres à huit ou dix guerres civiles près, furent-ils parfaitement heureux & paiſibles : mais depuis un demi ſiecle, je ne ſais quel démon ſe plaît à inonder leurs malheureux enfans d'une foule d'ouvrages déteſtables ſur la politique & la morale : on n'entend parler que des engagemens réciproques des ſouverains & des ſujets, du bonheur des hommes, de leurs droits ſur la liberté & la propriété ; & toutes ces chimeres ſont fondées ſur un prétendu *contrat ſocial*, dont nul juſqu'à préſent n'a pu repréſenter l'original ou *copie duement collationnée d'icelui.*

. . . .

Un rêveur (c'eſt encore ce Monteſquieu) s'eſt aviſé d'expliquer & de vanter finement le gouvernement d'Angleterre, dans un livre que peu d'hommes liſent & que perſonne ne comprend tout entier : ſur la foi de ce livre maudit & de quelques autres de même farine, nos pauvres François ſe ſont épris du gouvernement d'Angleterre, comme autrefois des pantins ; & nous n'avons rien tant admiré que ces hommes même, que depuis 700 ans nous égorgeons avec le plus d'intérêt & d'acharnement. La

grande chartre nous a plus occupé que la loi sâlique ; on s'est extasié sur-tout sur les loix criminelles & un certain acte qu'ils appellent *Habeas Corpus :* acte en vertu duquel, selon eux, un brave Anglois qu'on mene pendre à Tyburn est plus essentiellement libre qu'un courtisan françois soupant à Paris avec sa maîtresse.

Ces idées folles n'auroient fermenté peut-être que dans quelques cerveaux creux de la capitale ; mais, à l'aide de cette diabolique imprimerie, leur contagion s'est répandue sur toute la face du royaume & même de l'Europe ; je n'en veux d'autre preuve que le bouleversement épouvantable qui se fait actuellement sous nos yeux, dans l'empire romain, (lequel se trouve je ne sais comment en Allemagne ;) le brigandage public de la tolérance établi par les loix ; les voiles déchirés ; des frocs jettés aux orties ; les deux sexes autrefois pieusement séparés, maintenant diaboliquement confondus ; le bruit & le tumulte du travail où régnoit le silence de la contemplation... mais détournons les yeux de ces désordres impies.... heureusement pour nous cette épidémie de politique avoit été guérie ou palliée sous le regne de notre dernier roi par une administration vigoureuse. Ce n'étoit pas l'administration du roi même ; hélas ! ce bon prince ne respiroit qu'amour & simplesse ; mais c'étoit celle de quelques-uns de ses ministres, hommes rares, qui n'avoient pas, il est vrai, tout le génie de Richelieu, mais qui du moins avoient toutes ses maximes : il est bon de nous rafraîchir ici la mémoire sur ce qu'on faisoit alors, pour l'opposer à ce qu'on fait aujourd'hui ; rappellons-nous donc & ne laissons

point ignorer à nos enfans avec quel noble mépris, la politique mâle de ces ministres faisoit taire à propos les loix importunes, & le vagissement puérile de l'équité. Rassemblons notre famille le soir autour de nos foyers, pour lui raconter comment un jour ces ministres ayant eu soif du sang d'un magistrat célebre, à l'exemple de Richelieu, au lieu de juges, ils lui donnerent de braves commissaires : la premiere magistrature du royaume voulut-elle les embarrasser avec ses formules, ils envoyerent la premiere magistrature du royaume avec ses formules à sept lieues de son tribunal : à son retour, elle voulut insister, & ils la renvoyerent beaucoup plus loin, en lui disant : *Ne revenez plus.* En même tems des hommes choisis, avec de grands yeux, de petites bouches & de larges oreilles, des hommes que le sot public appelloit *espions*, se répandoient de tous côtés par leurs ordres, & pénétroient jusques dans les lieux les plus secrets : quelquefois vous mangiez à table à leurs côtés, sous l'habit d'un militaire, d'un magistrat, & sur-tout d'un abbé ; d'autres fois, ils vous servoient eux-mêmes sous la livrée d'un laquais : ainsi ces hommes utiles, témoins assidus de toutes les pensées, instruits par eux-mêmes de tous les citoyens à qui les bons principes manquoient, décéloient ces ignorans aux ministres, qui les envoyoient avec vigueur & charité apprendre les bons principes, soit à Vincennes, soit à la Bastille.

Avec un gouvernement de cette force, la politique moderne filoit doux & en secret ; l'oreille au guet, lanterne à la main, marchant à pas suspendus, elle alloit se tapir, tantôt dans des livres sans

nom d'auteur, tantôt parmi de petits articles bien enfoncés dans la profondeur de l'encyclopédie; semblable à l'araignée, elle ne tendoit ses filets que dans les coins les plus obscurs : osoit-elle travailler publiquement dans la maison d'*Helvétius?* au milieu du travail survenoit un grand houssoir qui ravageoit tout : enfin, il faut convenir qu'il y avoit alors un très-grand plaisir de vivre à Paris, pourvu qu'on fût discret avec cent mille liv. de rentes, non pas sur l'hôtel-de-ville de Paris, non pas sur l'hôtel des fermes, mais sur la banque de Venise, d'Amsterdam ou de Londres. *Cet heureux tems n'est plus; tout a changé de face* depuis qu'un jeune prince a monté sur le trône : la jeunesse est aimable, j'en conviendrai tant qu'on voudra; mais il faut convenir aussi que la jeunesse s'accorde mal avec la politique. A cet âge on est humain, sensible, compatissant : on ne connoît point encore les hommes, on les croit aisément dignes d'être heureux : un jeune roi, mesurant devant lui un avenir infini, se dit trop à lui-même : *Je jouirai long-tems de ceci; je vivrai long-tems avec mes sujets;* cette idée suffit pour lui inspirer la dangereuse fantaisie de traiter son royaume comme son patrimoine, & ses sujets comme sa famille. Dans cet âge, où le sang & les esprits abondent, quelques acclamations populaires chatouillent délicieusement le tympan, troublent la tête d'un jeune prince, & lui persuadent que l'amour des autres peut le rendre heureux lui-même : quelle source, bon Dieu, d'erreurs & de fautes! Hélas, notre jeune monarque n'a pu s'en garantir. A son avénement au trône il voyoit encore autour de lui les st fl..... les ma... les ter... C'étoit assez pour s'instruire s'il l'avoit voulu; ou plutôt sans prendre la

peine de s'instruire, il suffisoit de les laisser agir ; mais il éloigna durement ces ministres dont la nation se souviendra long-tems, & il les éloigna, nous le savons tous, pour s'environner d'un Turgot, d'un Malzerbes & autres hommes d'étoffe à peu près pareille. Aussi quelle fut la premiere démarche de ce Lamoignon Malzerbes ? toute l'Europe la remarqua ; il n'eut rien de plus pressé que d'aller fouiller les prisons d'état, & crut faire merveille en faisant ouvrir leurs portes : sous le ridicule & misérable prétexte de liberté, de loix, il infesta tout-à-coup la société de plusieurs hommes que la sagesse de son prédécesseur, (que Dieu absolve) avoit mis sous la clef comme des instrumens dangereux. Turgot de son côté..... Mais laissons ces hommes : heureusement ils ne sont plus..... ils ne sont plus, il est vrai, mais plusieurs de leurs maximes ont resté ; il est évident qu'aujourd'hui les lettres de cachet sont plus rares, les prisons moins remplies, les droits prétendus des citoyens plus respectés ; j'entends de tous côtés vanter l'attachement de notre jeune roi pour l'équité, la bonne foi, l'économie & toutes ces vieilles vertus, si peu compatibles avec la bonne politique ; il y sera attrapé, il s'en repentira, j'ose le lui prédire ; la vertu est le piege d'un jeune roi : qu'il daigne consulter encore les vieux routiers de Versailles. Les A.. les B... les C. les D.. les E.... & sur-tout les I.... les F... &c. tous ces messieurs lui diront que ces mœurs, cette équité, cette indulgence ne peuvent le conduire qu'à la subversion totale de l'ancien gouvernement, à faire du bien à des ingrats, à laisser plus de liberté à des insensés & plus d'argent à des dissipateurs, à recevoir enfin pour tout salaire d'une populace effrénée, quelques cris

discordans de *vive le roi ;* tandis que la cour sombre, composée de visages tristes & affamés de graces, paroîtra plongée dans le deuil.

Mais vous, murailles augustes & redoutables, fondées depuis quatre cents ans par celui de nos rois qui mérita le nom de sage, vous qui depuis fûtes le vrai boulevard de l'état, & le rempart le plus ferme contre ses ennemis intérieurs, vous qui fîtes pâlir les *St Pol*, les *Nemours*, les *Condé*, & vîtes baisser sous vos voûtes les têtes les plus altieres que présente notre histoire ; vous, dont les clefs inviolables ont conservé dans toute leur énergie la terreur, la vengeance, & toutes les passions les plus formidables aux hommes, murailles plus précieuses à la France que la sainte ampoule & l'oriflamme, que deviendriez-vous, n'enceindriez-vous plus qu'un désert ? n'y verriez-vous plus que votre gouverneur, seul & désolé ? Oh ! si jamais notre jeune monarque commettoit une faute si grande ! s'il démentoit à ce point les plus antiques usages de ce gouvernement ! s'il étoit possible qu'il fût un jour tenté par le projet insensé de vous détruire, pour élever sur vos ruines un monument *au roi libérateur*..... Vous détruire ! cette idée m'échauffe & me met hors de moi ! Puisse la main du premier qui vous frappera se sécher au même instant ! que de votre sein sorte un mugissement épouvantable, formé de tous les cris, de toutes les imprécations que vous avez recueillis pendant trois siecles ! Puissiez-vous, sous les coups du marteau, devenir d'acier, d'airain, de diamant ; ou plutôt, puissiez-vous vous endurcir comme le cœur & le front de vos gardiens ! Et vous, manes de Louis XI & de Ri-

chelieu, si jamais cette maison qui fit vos délices étoit ébranlée ; au nom de la monarchie chancelante, au nom de votre ouvrage en péril, je vous conjure, sortez de vos tombeaux ; hâtez-vous, & que Louis XVI entende vos leçons. Maintenant il écoute Vergennes, mais que peut-il lui dire ? Vergennes long-tems ambassadeur en Turquie, long-tems spectateur des ruines de ce déplorable empire, ne peut gueres raconter à son roi que les malheurs du despotisme : mais vous, grandes ombres, vous pourrez lui raconter ses succès : prévenez des erreurs funestes, & révélez-lui vos plus profonds secrets : dites-lui ces beaux vers, composés après vous, & que je vais vous réciter : car un beau vers est un cadre juste qui retient & embellit les idées : dites-lui donc :

Retenez bien, mon fils, que les plus saintes loix,
Maîtresses du vil peuple, obéissent aux rois :
Qu'un roi n'a d'autre frein que sa volonté même :
Qu'il doit tout immoler à sa grandeur suprême :
Qu'aux larmes, au travail le peuple est condamné,
Et d'un sceptre de fer veut être gouverné :
Que s'il n'est opprimé, tôt ou tard il opprime.

Mais que sert d'en dire davantage ? Hélas ! je le prévois, Louis XVI ne vous croira pas. On vous craignit, & il ne sera qu'aimé.

FIN.

NOTES

NOTES

POLITIQUES, PHILOSOPHIQUES ET LITTÉRAIRES,

Lesquelles n'ont, avec le texte, que le moindre rapport possible.

AVIS IMPORTANT

Sur les notes ſuivantes.

*J'Ai promis, dans le titre même de cet important ouvrage, que les notes n'auroient avec le texte que le moindre rapport poſſible ; & l'ouvrage, ce qui n'eſt pas commun, acquittera les engagemens de ſon titre ; les notes ſuivantes ne ſeront donc liées au texte, ſi je puis ainſi dire, que par le cheveu le plus mince de l'*occaſion.

En homme juſte, je me mets à la place des lecteurs : pour les hommes même qui liſent le plus aujourd'hui, leur moindre affaire eſt de lire. On n'a pas tant de loiſir qu'autrefois ; & je ne connois rien de plus ennuyeux, de plus mortel que ces ouvrages d'enſemble, où toutes les parties ſont liées. Dans ces malheureux ouvrages, perdez une ongle, adieu le bras, adieu le corps : il ne faut pas les abandonner un inſtant. On n'y tient point : graces au ciel le lecteur ne trouvera rien ici de pareil ; il peut à ſon aiſe lire les notes ſuivantes à cent lieues comme à cent ans du texte, ſans que ni le texte, ni les notes y perdent rien : en un mot, j'ai taché de donner à ces notes la propriété des colimaçons, qui vivent très-bien ſans leur tête.



TEXTE.

La Bastille est de droit divin.

NOTE.

VOyant mon texte marcher légérement à la démonstration de cette vérité, je n'ai pas voulu l'embarrasser d'un trop grand équipage de preuves. En voici d'autres que j'emmagasine à part pour le besoin des incrédules.

Comme *l'habit ne fait pas le moine*, le mot ne fait pas la chose. Gardons-nous donc bien de croire qu'il n'y ait point de Bastille par-tout où nous ne trouverons pas ce mot, n'est *technique* que pour Paris. Une Bastille n'est point un château situé dans un certain fauxbourg, d'une certaine ville, d'un certain royaume, non : *Une Bastille est toute maison solidement bâtie, hermétiquement fermée, & diligemment gardée, où toute personne, quel que soit son rang, son âge, son sexe, peut entrer sans savoir pourquoi, rester sans savoir combien, en attendant d'en sortir sans savoir comment.*

D'après cette définition, la seule exacte que de ma connoissance on ait donné de la Bastille, il est bien visible qu'une *Bastille* n'est pas un privilege exclusif accordé au *fauxbourg St Antoine.* (1)

(1) ☞ Ce fauxbourg St Antoine est signalé dans notre histoire par la fameuse bataille qu'il vit donner dans la der-

Où sont donc les autres Bastilles de l'Europe ? où elles sont, lecteur ? entre les mains des gens d'église, c'est-à-dire, des hommes *divins*, parmi nous autres profanes. Si je dis vrai, ma conséquence est nette, & le *droit divin* de la Bastille sera aussi rigoureusement démontré que le *droit divin* de la dixme ; & c'est en vérité tout ce qui se peut dire de plus fort.

Si je dis vrai ! eh, quel lecteur peut en douter ? qui dans son cœur ne m'a déja prévenu, & nommé sur ma simple définition, les prisons de la sainte inquisition ? voilà sans contredit les premieres & les plus admirables *Bastilles* de l'Europe. Que les RR. PP. Dominiquains en aient trouvé le plan dans les papiers de quelque prophete juif, ou que l'inspiration en soit plus moderne, (1)

---

niere de nos guerres civiles aux pieds même de la Bastille, destinée à prévenir comme à punir les guerres civiles. Cet événement singulier rappelle ce qui arrive en petit sur la place de Greve & autres lieux semblables : il n'est point rare que des filoux y volent au pied même de la potence où leur complice est attaché.

L'esprit de cette remarque n'est point du tout de trouver l'insuffisance des Bastilles & des potences ; à Dieu ne plaise ; je veux seulement montrer l'acharnement de la malice humaine ; & j'en conclus directement au contraire qu'on devroit emprisonner & pendre encore un peu plus : car enfin un médecin prudent, quand il est sûr de son remede, augmente insensiblement les doses jusques à guérison complette : j'ai recommandé expressément à mon imprimeur de mettre une main à la marge de cette note, elle vaut bien la peine d'être montrée au doigt.

(1) Pour parler avec exactitude, une vérité d'inspiration

c'eſt ce que je n'examine point ; il me ſuffit que l'Europe connoiſſe & révere les priſons divines, toutes les *Baſtilles* ſacrées de l'inquiſition ; mais l'Europe ne ſait pas qu'elle renferme dans ſon ſein une foule de petites priſons non moins divines, eſpeces de *Baſtilles* en miniature non moins ſacrées que celles de l'inquiſition & de la porte St Antoine. Nous qui avons porté ou baiſé un froc pendant huit cents ans, ignorerions-nous qu'il n'eſt point de monaſtere tant ſoit peu régulier qui n'ait eu, & n'ait peut-être encore ſa Baſtille particuliere ? les réformés ſur-tout, les ordres auſteres qui ſe piquent d'être encore plus divins que les autres, ſont ceux auſſi où ces Baſtilles ont le plus de vigueur : à la vérité ils leur ont donné un nom digne de l'évangile ; car ils les nomment *maiſons de paix* ; & quand ils plongent un de leurs ſemblables dans un cachot, ils appellent cela le *mettre en paix* (*in pace :*) expreſſion admirable & qui peint d'un mot la cauſe, le but, le moyen ; la cauſe eſt le trouble de la paix d'une maiſon divine ; le but eſt le rétabliſſement de cette paix ; & le moyen eſt la paix du coupable entre quatre murailles, ſans au-

---

n'a point d'époque. Soit que la providence la tienne cachée dans ſon ſein incréé, ſoit que dans le tems elle daigne la dépoſer au fond de l'oreille d'un moine, elle n'en ſubſiſte pas moins de toute éternité ; & le plan des *Baſtilles de l'inquiſition* a reſté des milliers de ſiecles caché dans les dépôts de la providence, comme on garde, dans les dépôts du bureau de la guerre, des plans de fortereſſes non encore bâties, & qui le seront un jour. Ainſi la *Baſtille archetype* eſt éternelle, ſes copies ſeules ont des époques. Cela eſt auſſi clair que la métaphyſique peut l'être. On ne ſe feroit point livré à cette petite remarque, s'il ne falloit en matiere de théologie une préciſion lumineuſe.

les reins & les cœurs, ne parlons plus d'examen ; c'eſt de l'intuition ; & quelle intuition !

Auſſi lorſqu'un homme, vêtu d'une ſoutane, vous dit à Lisbonne, à Goa : écoutez-moi de la part de Dieu dont je ſuis l'envoyé ; lorſqu'un autre homme à Paris, vêtu de bleu, avec un bâton d'ivoire ou ſans bâton, vous dit : je vous parle de la part du roi, arrêtez-vous & reſtez immobile ; car ils ne ſont pas ſeuls ; & ſi le premier de ces deux hommes ajoute : Suivez-moi dans les priſons du St office ; ſi le ſecond dit : Je vais vous conduire à la Baſtille : ſouvenez-vous bien vîte du ſacrifice d'Abraham, & ſuivez ces hommes ; car remarquez bien, (outre Abraham) que vous êtez ſeul & qu'ils ſont pluſieurs.

Vous me direz peut-être : » qui m'aſſurera que » Dieu a véritablement daigné inſpirer à cet hom» me en ſoutane, à ce miniſtre du roi, que je » ſuis un homme abominable.

Voici ce que je réponds à votre queſtion ; je réponds..... Qu'on ne doit jamais y répondre, attendu que jamais on ne doit la faire. Je m'explique : toutes les queſtions humaines ont un certain terme, au-delà duquel il ne leur eſt point permis de paſſer, ſous peine d'être déclarées téméraires, hérétiques & rebelles. Il n'eſt point rare qu'on attache un fagot à ces queſtionneurs dangereux, comme au tems d'Horace on en attachoit un aux cornes d'un taureau furieux. *Fœnum habet in cornu*. Ce qui peut arriver de plus heureux à ces gens à queſtions redoublées, eſt d'être renvoyés

ſans réponſe, autrement où ſeroit-on réduit ? il faudroit bien mettre les clefs ſous la porte.

Voici ſur ce ſujet une comparaiſon frappante & meilleure qu'une raiſon : le tonneau du plus excellent vin n'a-t-il pas toujours un peu de lie ? or que penſeriez-vous d'un homme qui marchandant un muid de vin de Baune ou de Silleri, au lieu de le goûter, y inſinueroit un bâton pointu, agiteroit fortement la lie du fond, troubleroit toute la liqueur, & vous diroit d'un grand ſang froid : votre vin ne vaut rien. Vous lui répondriez : » vous êtes un ſot ou un fou, mon vin étoit ex-» cellent juſques à la lie, pourquoi êtes-vous allé » remuer le fond pour gâter le deſſus ; je n'en ſe-» rai pas la dupe, & vous prendrez mon vin, » vous le payerez, vous le boirez malgré ſon dé-» boire, ou nous plaiderons & je vous ruinerai. Voilà la pure raiſon.

L'application ſaute aux yeux. Point de queſtion de théologie ou de politique (& la Baſtille eſt de ces deux genres,) qui n'ait au fond ſa lie plus ou moins : point de raiſonneur ſubtil & opiniâtre qui n'ait auſſi quelque argument pointu pour troubler tout, en le remuant juſqu'au fond ; mais la peine eſt au bout. On vous ſaiſit mon homme ; on lui fait avaler la liqueur toute trouble ; & s'il regimbe, on uſe d'un entonnoir, ou d'un baillon, ſelon la méthode nouvelle, vérifiée & regiſtrée en parlement.

Je finis cette note, ou plutôt cette diſſertation importante par un conte qu'on m'a redit cent fois,

& que je puis bien redire une ſeule. Il peint à merveilles l'eſprit des procédés (je ne dis pas de la procédure) de toutes les Baſtilles.

M. de *Bougibous*, officier gaſcon, avoit été chargé de faire enterrer les morts un lendemain de bataille ; preſſé de beſogne, il harceloit ſes foſſoyeurs: cependant pluſieurs bleſſés crioient de toutes les forces qui leur reſtoient : *Eh ! monſieur, je ne ſuis pas mort ! enterrez toujours*, répondoit gravement & judicieuſement M. de Bougibous ; *ſi l'on s'amuſoit à écouter ces coquins-là, il n'y en auroit pas un de mort*, & ſur cela foſſoyeurs d'enterrer... En effet c'eſt le plus court.

O vous, qui raiſonnez ſur la gazette dans les cafés de Paris ; vous, qui rimez des couplets naïfs dans un ſouper devant des inconnus ; vous, qui écrivez de la proſe ſincere dans votre cabinet, vous êtes ſouvent, ſans vous en douter, ſur un champ de bataille, & beaucoup plus morts que vous ne penſez. Peut-être on vous enterrera ce ſoir... & moi qui écris ceci, ſuis-je bien en vie ?... Oui, je me crois vivant ſous Louis XVI : mais dix ans plutôt je n'aurois juré de rien ; & puis que gagneroit-on à ma ſépulture ? le roi ſeroit obligé de nourrir un mort de plus, & perdroit un ſujet, qui, ſans lui coûter une obole, lui donnant même fort exactement une partie de ſon argent, le chérit & deſire plus ſa véritable proſpérité, que la plupart des vivans qui ne l'environnent que pour demander.

TEXTE.

Les filles de joie, autrefois faciles à compter, furent alors, dans les rues de Paris, comme le sable sur les bords de la mer.

NOTE.

ON lit ceci dans les essais historiques de la ville de Paris par M. de Ste Foi : » Il n'y a pas » encore un demi siecle qu'on auroit eu de la pei» ne à compter dans Paris plus de 50 ou 60 filles » entretenues. Les filles évitoient l'éclat, alloient » à pied & toujours simplement vêtues : les gens » du monde étoient galans, cherchoient à plai» re, & tachoient d'avoir, comme on disoit alors, » de bonnes fortunes ; cela marquoit de la délica» tesse, un certain amour-propre ; aujourd'hui on » entretient : on prétend qu'il y a à présent à Pa» ris près de trois mille filles entretenues : aussi quelle » différence pour le respect qu'on portoit aux da» mes ! Louis XIV, à la chasse ou en voyage, » ne passoit jamais devant une femme sans lui ôter » son chapeau.

Depuis le livre de M. de Ste Foi, le nombre des filles entretenues s'est, dit-on, beaucoup accru ; des calculateurs veulent presque le porter au double, & jusqu'à 20 mille celui des filles entretenues par tout le public en corps. Soyons raisonnables, & malgré les réflexions de M. de Ste Foi, econnoissons ingénuement la supériorité de ce bon

tems ſur le tems paſſé : car enfin, ne voilà-t-il pas, ſi je ſais compter, 26 mille bonnes fortunes à choiſir maintenant tous les jours, contre une autrefois dans ſix mois : tant de bonnes fortunes ne peuvent faire qu'un peuple très-fortuné.

Un homme ignorant des choſes de ce monde, & plus ſévere encore que M. de Ste Foi, demandoit un jour à l'un des principaux magiſtrats de la bonne ville de Paris, ſi moralement & phyſiquement il ne ſeroit pas poſſible de ſe paſſer de cette foule de filles publiques. Moralement parlant, un homme qui a des mœurs s'abſtient de cette engeance ; & phyſiquement parlant, un homme avec une femme à lui peut s'abſtenir encore mieux de la femme de tous les autres ; il ne s'agit donc, diſoit le politique ignorant, que de favoriſer les bonnes mœurs & décourager le célibat. Que vous importe de laiſſer quelque tems dans l'embarras de l'abſtinence des hommes vicieux, dont l'intempérance vous met dans un continuel embarras vous-même ?

» Que dites-vous, bon Dieu, s'écria le ma-
» giſtrat, avec votre chimere de mœurs ? nous
» paſſer de filles de joie, nous à qui il en man-
» que encore cinq ou ſix mille ! on a eu peur
» quelquefois de la diſette du pain à Paris ; mais
» moi je tremble bien davantage de la diſet-
» te des filles. Apprenez, mon cher monſieur,
» que cette denrée eſt la premiere dans l'ordre
» des choſes de premiere néceſſité. Pour une na-
» tion bien policée, voici l'économie politique des
» beſoins dans une capitale ; les filles, les ſpecta-

» cles & le tabac ; le pain vient après. Eh ! que
» deviendrions-nous si cette denrée s'épuisoit, com-
» me il est à craindre ? quelles portes, quels ver-
» roux défendroient nos femmes & nos filles ? son-
» gez-vous que cinquante vautours, portant bec &
» ongles, voltigent nuit & jour autour de nous ?
» Qu'on néglige un jour seulement de leur jetter
» de la pâture corrompue, & nous les verrons,
» malgré nous, dévorer à notre crochet nos pro-
» visions les plus fraîches.

A ce discours l'ignorant émerveillé s'écria : » la
» belle chose qu'une capitale où la magistrature
» même entretient la corruption pour attirer &
» nourrir les oiseaux de proie à cent lieues à la
» ronde ! Mais il me semble au contraire, mon-
» sieur, que ces prétendus vautours ne sont au fond
» que des oisons plumés journellement par quatre
» ou cinq mille harpies, lesquelles se font à leurs
» dépens de bons oreillers, de bons matelats, de
» bons duvets : & vous, monsieur le magistrat,
» couchez-vous sur la dure ?

L'homme aux filles à ces mots rougit un peu, se mordit la lévre & dit à demi-bas : » voilà un ques-
» tionneur qui auroit besoin d'apprendre à se taire,
» quelque part.... il sera noté.

Si par une mauvaise honte que je ne puis surmonter, toute ridicule qu'elle est, je ne craignois pas de me livrer à une digression tant soit peu déplacée, ce seroit bien ici l'occasion, puisque j'y suis, de raconter comme quoi le politique ignorant échappa, par un événement extraordinaire, au péril de la

retraite que le magiſtrat lui minutoit déja dans ſon ame : je dirois comment un vent s'étant inopinément élevé du côté de Verſailles, s'engouffra dans la ſimarre de ce magiſtrat, l'enfla comme une voile, & le fit cingler en l'air plus rapidement que le meilleur voilier des ports d'Angleterre, à une telle hauteur, qu'il perdit de vue cet ignorant qui l'avoit un peu moleſté : j'aurois dit comment ce vent, après avoir ſoutenu ce magiſtrat en l'air au-deſſus de la mer entre *Douvres* & *Calais*, tombant tout à plat, le laiſſa tomber auſſi de cette hauteur énorme, ſans qu'il ſe noyât comme Icare, ou ſe caſſât le cou comme Phaëton ; & ſur cela je n'aurois pas manqué de faire une remarque curieuſe & ſavante, c'eſt qu'autrefois ces ſortes de chûtes étoient mortelles ; elles expédioient ſouvent leur homme dans les vingt-quatre heures : mais au tems à peu près dont je parle, ceux qui tomboient le matin n'en ſoupoient que mieux le ſoir, & mieux encore le lendemain. Les phyſiciens qui fourmilloient à cette époque, expliquoient ce phénomene en diſant : que les hommes par trait de tems, étoient devenus beaucoup plus légers en France : à les entendre, un homme à la cour ne peſoit gueres plus que de l'air renfermé dans une peau bien liſſée ; & ce qui confirmoit leur conjecture, c'eſt que pluſieurs de ceux qui tomboient de ces côtés-là, bondiſſoient encore ſur la place même comme des ballons.

Enfin, ſi j'étois homme à cajoler la petite malice du cœur humain, je terminerois ma digreſſion par une converſation que l'ignorant eut avec le magiſtrat au retour de ſon voyage en l'air ; ils ſe rencontrerent peu de tems après dans un ſouper, ſe

reconnurent , sourirent & s'approcherent. Le sujet de cette conversation fut curieux & la matiere abondante ; car elle roula sur les sots & les fripons de deux grands élémens ; le déchu qui avoit lui seul plus vu de ces gens-là que tous les hommes de l'Europe ensemble, sans s'expliquer jamais d'une maniere bien positive, laissa pourtant deviner à l'ignorant une grande vérité dont il se doutoit déja, c'est que le cœur humain est toujours le même tant sur mer que sur terre, & qu'après tout Horace a raison, quand il dit : *Cœlum non animum mutant qui trans mare currunt*, mais le ciel me préserve d'en révéler davantage ; celui qui a dit : *sur les dieux & sur les rois silence*, n'a pas si bien rencontré à mon avis que s'il eût dit, *silence sur les sots & les fripons ;* en effet, Dieu pardonne ce qu'on dit, & les rois l'ignorent ; au lieu que messieurs les sots vous chicanent pour les choses même que vous n'avez pas voulu dire, & nos seigneurs les fripons vous nuisent à raison de celles que vous auriez pu dire. Je me tairai donc, & de toute cette conversation, je n'en dirai que la fin.

Convenez, dit l'ignorant au magistrat, maintenant que vous êtes sans intérêt à la chose, que pour le bonheur de la vie un galant homme peut à toute force se passer d'une fille de joie, laquelle est souvent une fille bien triste, & je conviendrai moi qu'il ne sauroit au contraire se passer d'une femme douce, aimable & gaie, dût-elle être vertueuse. — Vertueuse est bien fort, répondit le magistrat, cependant je vous l'accorde. — Convenez de plus, poursuivit l'ignorant, qu'un bon souper tel que celui-ci, dans un joli salon, en bonne compagnie, est infi-

niment préférable à toute eſpece de voyage en l'air, tel que celui que vous avez fait. — Paſſe encore, mais parlons bas. — Pourquoi ? ſongeriez-vous à quelque nouveau voyage ? — Point du tout, mais on me paie mon repos à peu près comme ſi je voyageois toujours, & cette honnêteté mérite bien quelque diſcrétion. — Qu'appellez-vous honnêteté, c'eſt un droit, & ces penſions de repos ſont maintenant au rang des loix fondamentales : d'ailleurs le miniſtre d'aujourd'hui, pouvant & devant être un jour le miniſtre d'hier, ſon intérêt n'eſt-il pas le vôtre ? — Au fond vous avez raiſon, mais la diſcrétion eſt chez moi une vertu d'habitude ; ſongez en effet que toutes les places que j'ai occupées étoient ſous la conſécration d'*Harpocrate*. — Qu'eſt-ce que cet *Harpocrate*, demanda l'ignorant ? — C'eſt le dieu du ſilence & du ſecret. — Oh bien, j'ai l'honneur de vous avertir que votre dieu n'eſt point du tout le mien. Vous autres gens en place, qui ſavez tout, il eſt bon peut-être que vous ne diſiez rien ; mais moi qui ne ſuis rien & ne ſais rien, il eſt juſte que par dédommagement je puiſſe dire tout ce que j'apprends ; auſſi raconterai-je notre converſation à qui voudra l'entendre. — Mais il me ſemble que je ne vous ai rien dit. — Nous ſommes loin de compte, car je prétends que vous m'avez dit tout ce que vous avez refuſé de me dire.

Effectivement l'ignorant me raconta cette converſation, c'eſt-à-dire, les queſtions d'un côté, & les *non réponſes* du magiſtrat de l'autre ; & je trouvai les queſtions fort piquantes & les *non réponſes fort inſtructives*.

Il me sembla que ces *non réponses* pouvoient se calculer en bonne politique, comme on calcule en géométrie les quantités négatives ; qu'il étoit très-vrai dans les deux sciences que *moins* par *moins* valent *plus*, & que deux négatives de politique multipliées l'une par l'autre, valent une bonne affirmative : quoi qu'il en soit, ces vérités délicates sont chez moi comme dans leur puits ; elles se noyeront plutôt que je les en tire.



TEXTE.

Je conclus que tout ce fatras de pouvoirs intermédiaires, n'est qu'un verbiage d'auteur.

NOTE.

RIEN n'est plus doux en tout tems que de contredire un homme très-célebre, rien n'est plus commode quand il est mort. On y trouve honneur & sûreté. Je ne pousserai pas plus loin mes réflexions là-dessus ; je raconterai seulement, à propos ou non, qu'un jour un apothicaire disoit fiérement : *Oui, messieurs, c'est moi-même qui purge M. de Voltaire.* Voyons donc à nous procurer l'honneur de purger Montesquieu. J'avoue que l'idée des *pouvoirs intermédiaires, subordonnés & dépendans*, établis comme un caractere distinctif de la monarchie, m'a toujours paru une idée *peccante* dont il falloit purger son livre.

D'abord je confesse que je ne sens pas assez la

différence entre ces mots *ſubordonnés & dépendans*. S'il ne s'agiſſoit ici que d'une idée ordinaire, & qui ſuit dans un ouvrage le mouvement des autres idées, remarquer dans ſon expreſſion un terme ſuperflu, ſeroit une chicane de grammairien; mais quand il s'agit d'une *idée principe*, d'une idée qui doit imprimer ſon mouvement à pluſieurs autres idées, un mot inutile eſt un grand défaut. Quand même on allégueroit entre ceux-ci une différence réelle, elle ſeroit ſubtile, & la ſubtilité dans un ouvrage de légiſlation eſt un plus grand défaut que le menſonge même: avec du bon ſens & de l'attention, on peut démêler ce qui eſt faux; mais on a beſoin de ſagacité pour démêler ce qui eſt ſubtil.

Quoi qu'il en ſoit, ces pouvoirs *intermédiaires & ſubordonnés* ſont dans la nature de la république autant & plus que dans celle de la monarchie; car le *peuple roi* eſt bien moins capable de faire tout directement par lui-même, qu'un *homme roi*: auſſi nul gouvernement ne ſubſiſte ſans cette économie de *pouvoirs intermédiaires*. L'exécution des loix militaires, des loix civiles, des loix fiſcales, des loix religieuſes ne ſauroit s'en paſſer: je pourrois facilement prouver ceci par des exemples tirés de nos républiques modernes, mais j'aime mieux les prendre dans la république romaine pour deux raiſons: la premiere, que la citation me fera plus d'honneur; la ſeconde, qu'elle ſera moins expoſée à la contradiction.

A Rome donc toute la machine du gouvernement étoit compoſée de pouvoirs intermédiaires & ſubordonnés: les deux extrêmes de la république ro-

maine étoient d'un côté, le peuple en corps aſſemblé par tribus ou par centuries, mais qui des deux manieres étoit toujours le monarque , *le peuple roi*, *populus rex :* de l'autre étoient les citoyens ſéparés & pour lors ſujets : entre ces deux points étoient placés des pouvoirs vraiment intermédiaires & ſubordonnés. Le ſénat & les conſuls n'avoient qu'un pouvoir *intermédiaire & ſubordonné* au peuple dans tout ce qui concernoit les loix politiques. Les préteurs n'avoient qu'un pouvoir intermédiaire & ſubordonné dans tout ce qui concernoit les loix civiles & criminelles : il en étoit ainſi des édiles pour certaines loix de police, des queſteurs à l'égard des loix fiſcales; en un mot, les pouvoirs intermédiaires dérivent de ce principe commun à tous les gouvernemens , que le ſouverain , ſoit un peuple , ſoit un ſénat, ſoit un homme ne pouvant jamais , & ne devant pas toujours tout faire par lui-même , doit établir entre lui & ſes ſujets des magiſtrats intermédiaires & dépendans.

Ceci ne vaudroit peut-être pas la peine d'être remarqué , ſi l'on n'avoit fort abuſé dans ces derniers tems de ce prétendu principe de Monteſquieu. Notre gouvernement donna , il y a quelques années, une rude atteinte à des corps qui exercent la plus grande portion de ces pouvoirs intermédiaires; de tous côtés on cria à la ſubverſion de la monarchie; & le principe de Monteſquieu fut ſouvent rappellé. Je ne dis pas aſſurément qu'en cette occaſion le gouvernement fit bien : mais j'oſe croire qu'il n'avoit pas tout le tort qu'alors on lui imputoit : les fondemens de la monarchie ſont autre part que dans ces corps ; & ceux qui diſoient aux parlemens , ne ceſſez pas de demander les

états généraux, & ceſſez de vous demander vous-mêmes, rencontroient ce ſemble beaucoup mieux.

Certain Européen ſe trouvant chez des ſauvages nus comme la main, leur perſuada, dit-on, que ſon habit, qu'il vouloit faire reſpecter, étoit ſa peau même; un jour que cet habit ſe déchira, ces ſauvages crurent tous que l'Européen étoit dangereuſement bleſſé; & ſes bons amis s'inquiétoient & craignoient qu'il n'en mourût: il en fut quitte pour quelques points d'aiguille: vrai ou faux, ce petit conte a bien ſon application. Un de nos proverbes auſſi, dans ſa naïve ſimplicité, dit qu'il ne faut pas confondre la chemiſe & la peau: je ſais des corps politiques & des états entiers qui, pour garder leur chemiſe, ſe ſont laiſſé écorcher la peau.



TEXTE.

Les vices des grands ſeigneurs, en les confondant avec les derniers Plébéiens, ramenoient ſans ceſſe cette idée ſi douce d'égalité, ſeule baſe de toute vraie politique.

NOTE.

LES grands ſeigneurs de ces tems-là donnoient fréquemment à la nation un ſpectacle d'un genre aſſez neuf & qui l'amuſoit beaucoup; c'étoit une eſpece de combat qui, parmi pluſieurs différences, avoit quelques reſſemblances avec nos anciens tournois ou nos combats à la barriere.

Au lieu d'une rafe campagne, ou d'une place publique, on choififfoit une falle fort vafte, mais bien clofe & bien couverte, & garnie au fond d'une efpece d'amphitéatre pour les juges du combat; ces juges n'étoient point comme autrefois des rois, des reines, des princes, des princeffes, & toutes les plus belles dames de la cour dans leur plus brillante parure; ces juges étoient une affemblée de perfonnes, dont on ne pouvoit dire pofitivement fi elles étoient hommes ou femmes: cependant leur vifage & leur vêtement fembloit tenir plus de la femme que de l'homme. Loin d'être vêtus comme les hommes de leur tems, dont les habits étroits pouvoient fe comparer à ces étuis où l'on engaîne des petits flacons remplis d'eau fpiritueufe, ces juges affectoient au contraire de porter une robe plus ample, plus longue & plus traînante que la robe d'une femme: leur tête étoit chargée de boucles de cheveux, & fur-tout d'un ornement élevé en pyramide, furmonté de je ne fais quoi flottant en l'air, c'étoit à peu près la coëffure des femmes de leur tems: quant au vifage de ces juges dans l'éloignement, on n'y difcernoit aucune trace de barbe; & plufieurs même avoient le menton fi fleuri, l'air fi vif & fi badin, que les meilleurs obfervateurs gageoient hautement que c'étoient de jeunes femmes.

Au bas de l'amphitéatre on voyoit répandues d'autres perfonnes, vêtues de la même maniere; mais leur robe étoit de la couleur la plus fombre, au lieu que celle des perfonnages de l'amphithéatre étoit d'une couleur éclatante: ceux-ci d'ailleurs étoient affis, & ceux-là reftoient debout. L'arene

des combattans étoit entre ces juges & la foule du peuple qui venoit inonder la salle du combat & son portique.

Dans les anciens tournois, les champions étoient appellés au combat par le son des trompettes & des clairons ; mais dans celui-ci c'étoient des hommes vêtus d'une longue jaquette noire, qui se mettant à la bouche un cornet d'un papier unique en son espece, sonnoient la charge d'une maniere plus terrible que cent trompettes : aussi ce papier, instrument de combat, étoit-il fabriqué sur une méthode dont le gouvernement seul avoit le secret: par un art merveilleux & jusqu'alors inconnu, on étoit parvenu à lui faire rendre un son plus éclatant que celui de l'airain & plus terrible que celui du canon. On m'a raconté que l'Angleterre ayant éventé le secret de ce papier belligérant, l'avoit si supérieurement imité, qu'un jour dans un essai qui s'en fit publiquement à Londres, le son épouvantable qu'un de ces cornets rendit dans la salle de Westminster, renversa un gouverneur anglois & des bataillons entiers de soldats jusques dans l'Amérique ; si ce fait est vrai, ce fut bien pis que le fameux cornet de l'Arioste, lequel n'épouvantoit qu'à quelques toises.

Je ne garantis ni le cornet d'airain de l'Arioste, ni le cornet de papier de Westminster ; mais ce qu'il y a de très-certain, c'est qu'au bruit de ce papier en France les combattans paroissoient dans l'arene : alors on voyoit d'un côté un des plus grands seigneurs du royaume, & de l'autre....... Ici la différence étoit grande avec les anciens com-

bats. Un chevalier du tems passé se seroit cru déshonoré de se battre contre un *vilain ;* se battre contre une femme eût été une indignité sans exemple ; dans les combats dont je parle, cet ordre ancien étoit absolument renversé ; un grand seigneur se battoit fort bien contre une femme, & contre les *vilains*, les plus vilains du royaume ; ces disparates même faisoient une grande partie de l'agrément du combat : voici une autre différence non moins singuliere ; au lieu d'être montés sur un grand cheval de bataille bardé de fer & surmonté de panaches, les combattans se juchoient sur les épaules d'un homme couvert d'une longue tunique noire ; cet homme, qui pour l'ordinaire étoit agile & robuste, sembloit, en les portant, sentir la légéreté de son fardeau, & s'en jouer.

Ce n'est pas tout : à la place de lance les champions tenoient dans la main droite une plume d'une longueur démesurée & d'une pointe effrayante ; & dans la gauche, en guise de bouclier, une bouteille d'encre : sur leur tête, des liasses de papier noirci étoient façonnées en casque ; ce casque singulier étoit ouvert, & ce qui réjouissoit sur-tout les spectateurs, c'est qu'à la place de l'ancienne visiere, chaque champion s'ajustoit sur le nez une large paire de besicles, formées par deux excellens verres de microscope, lesquels grossissoient à leurs yeux, jusqu'au prodige, les plus petits objets. Des hommes qui avoient essayé ces besicles, prétendoient qu'un ciron y paroissoit un éléphant.

Ainsi armés, ils s'avançoient, couroient, se ruoient l'un sur l'autre, rien n'égaloit leur achar-

nement & leur fureur : à chaque coup de plume, ils ſe perçoient de part en part, & ne paroiſſoient pas même le ſentir : on les voyoit s'arracher les papiers qui défendoient leur tête & ſe caſſer leur bouteille ſur le crâne ; l'encre ruiſſeloit de tous côtés ; les papiers en lambeaux montroient à nu les combattans ; la terre étoit jonchée de tronçons de plume ; à chaque inſtant des écuyers, toujours en robe noire, leur fourniſſoient nouvelles plumes, nouveaux papiers, nouvelles bouteilles : enfin, lorſque tous deux étoient à peu près noirs, déchirés & méconnoiſſables des pieds à la tête, les juges du combat ſe levoient, & pour l'ordinaire, ils adjugeoient la victoire à celui qui avoit le plus caſſé de bouteilles, briſé de plumes & déchiré de papiers.

Mais ce qui acheve de rendre la nature de ces juges tout-à-fait inexplicable, c'eſt que par leur ordre, & par les loix même de ces combats, (car ils avoient leurs loix) tous ces débris de papier, de plumes, de bouteilles d'encre, ſoigneuſement recueillis, étoient portés chez ces juges ; & là, par des fourneaux & des vaſes chymiques, connus d'eux ſeuls en Europe, ils ſavoient en extraire un aliment de très-haut goût dont ils ſe nourriſſoient.

Mais pendant ce combat, qui pourroit exprimer les tranſes, les vœux, les cris, l'anxiété des parens & des amis des combattans ? Au ſortir de ce ſingulier duel, tout Paris diſputoit huit jours, & après Paris les provinces diſputoient un mois ſur les nuances de noir que chaque champion en avoit rapportés. Deux hommes ſeuls dans le royaume

oſoient

osoient soutenir que ces champions étoient sortis blancs comme neige ; & ces deux hommes étoient précisément ceux qui les avoient portés sur leurs épaules : mais comme c'étoient presque toujours gens de beaucoup d'esprit, ils avoient la mauvaise habitude de sourire finement en disant certaines choses ; & quand ils disoient par exemple le champion que je portois n'avoit pas une tache, il est sorti du combat net comme un denier ; ils avoient beau se contraindre, toujours quelque pli laissoit échapper le sourire, & chacun répondoit tout bas : *écrivez qu'il a ri.* Ce trait passant de bouche en bouche, d'un bout du royaume à l'autre, vous n'eussiez entendu que ces mots : *écrivez qu'il a ri.* — Le reste de l'Europe rioit aussi beaucoup de tout cela.

O heureuse & trois fois heureuse la nation dont toute l'histoire seroit ceci ! *Cette nation rioit & fesoit rire.* Malheureuse au contraire, & cent fois malheureuse celle dont l'histoire se réduiroit à ces paroles : *Ce peuple n'a jamais ri ni fait rire :* je n'en dis pas davantage ; c'est au-lecteur impartial à décider sérieusement quelle nation dans l'Europe peut se vanter d'avoir eu les rieurs de son côté.



TEXTE.

Notre magiſtrature faiſoit alors des miracles.

NOTE.

ON croira peut-être que ce mot miracle eſt employé par métaphore : point du tout, c'eſt le mot propre, & je le prouve.

La magiſtrature de ce tems, de douze corps diſtincts, & ſéparés à cinquante, à cent, & même deux cents lieues les uns des autres, fit un ſeul & unique corps : prodige infiniment ſupérieur à celui du mois de mai 1648.

La magiſtrature faiſoit alors la loi, préciſément en refuſant de la faire.

Elle n'opéroit jamais mieux le bien public qu'en ceſſant le bien de tous les particuliers.

Quand elle vouloit s'aſſeoir mieux & réſider plus ſolidement, les magiſtrats n'avoient qu'à prendre des bottes fortes & faire venir des chevaux de poſte.

La magiſtrature dont je parle, fit entrer au vu & au ſu de l'Europe entiere, dans l'oreille d'un ſeul roi, plus de remontrances que dans les oreilles de tous les rois ſes prédéceſſeurs enſemble, & l'on vit le prodige du *contenu* plus grand que le *contenant.*

Le prophete Elie fit defcendre une fois le feu du ciel fur un autel, & la magiftrature fit defcendre, toutes les fois qu'il lui plut, Dieu lui-même fur le lit d'un janféniste.

La juftice dans fes mains devint une chofe fi merveilleufe, qu'on vit les hommes les plus opulens fe ruiner pour l'obtenir. On vit même de pauvres laboureurs quitter leur chaumiere, accourir de cent lieues, arriver à la porte du temple de la juftice, la regarder un moment, & mourir de joie, de fatigue & de faim.

L'Europe entiere regarda comme un prodige d'humanité l'arrêt de la magiftrature contre un méchant vieillard de la Langue-d'Oc.

L'arrêt contre un général, originaire du pays d'Hybernie, fut regardé comme un prodige de fcience militaire; & fon exécution majeftueufe comme un prodige de difcrétion & de prudence.

Un prodige de prévoyance fut fon arrêt contre un citoyen d'Amiens, roué enfant pour avoir mal parlé, de peur qu'il ne pouffât les chofes jufques à mal faire quand il feroit homme.

Ne paffons pas fous filence une invention non moins miraculeufe de la magiftrature, c'étoit celle d'éternifer les livres & les penfées: invention fupérieure en tout à celle de l'imprimerie même, & par le fond & par la forme. Un livre contenoit-il quelque vérité précieufe? craignoit-on que les vers ne détruififfent cette vérité en rongeant le livre?

aussi-tôt les magistrats s'assembloient en grande cérémonie, ils écrivoient sur une feuille de papier magique une conjuration en forme de réquisitoire aux puissances céiestes; puis enveloppant le livre de la feuille & de la conjuration, ils faisoient jetter le tout, par un de leurs suppôts, dans un feu vif & clair; chose que nos peres n'avoient jamais pu voir dans toutes leurs épreuves juridiques par le feu, la feuille de réquisitoire seule périssoit, & le livre conservé par elle sortoit de ce brasier, sain, entier, resplendissant de lumieres, incorruptible & presque éternel: c'étoit alors à qui le verroit, le liroit, le croiroit.

Enfin, je terminerai cette importante note par le récit un peu plus détaillé, d'un prodige qui passe à mon gré tous les autres prodiges. Je veux parler du miracle du *pot*, ou, si l'on veut un terme plus noble, du vase magique: je le donne en cent au sieur le *Dru*, surnommé *Comus*: il faut expliquer ceci.

Quelques hommes un peu durs à la persuasion ont nié, malgré Moliere, que les gens de qualité sussent tout sans rien avoir appris; mais je leur défie de disputer ce merveilleux avantage aux magistrats du tems dont je parle: on voyoit en effet de jeunes magistrats, mal purgés encore du mauvais lait de leur nourrice, savoir tout excepté ce qu'ils avoient appris: (1) tel qui s'étoit couché la veille enfant & ignorant, s'endormoit le lendemain sage, savant, profond, maître de la fortune & de

(1) J'entends par-là, le latin & les instituts.

la vie des hommes, plus qu'homme enfin. A quoi tenoit ce miraculeux effet? Je vous le confierai, lecteur ; mais ne me décélez pas.

Au fond du temple de la justice, étoit conservé avec un soin religieux un vase magique, dont je ne puis comparer la forme qu'à celle d'un pot renversé, avec quatre anses pour le saisir : dans ce vase même, au milieu d'une assemblée générale, on inséroit la tête du jeune candidat, & pour l'ordinaire, après deux heures d'infusion, ou plutôt d'ébullition, cette tête, par un prodige inoui, se trouvoit pénétrée jusques dans les derniers replis de son cerveau, de tout ce qui étoit le plus inaccessible aux autres têtes qui n'avoient point de pot magique où se fourrer.

Oui, lecteur, vous pouvez m'en croire, à l'instant même, l'histoire de France, par exemple, s'ouvroit aux yeux du candidat comme une boîte fermée pour tous les autres ; & il y voyoit intuitivement un droit public.

La métaphysique des états, ou autrement la *politique* se nichoit toute entiere sans confusion, comme sans fraction, dans cette tête infusée ; politique des états entr'eux, politique intérieure & économique, politique de sa police, politique *haute ! moyenne & basse* santé du corps politique, maladies du corps politique, régime & remedes du corps politique, rien de ces grandes connoissances ne leur étoit désormais étranger : aussi avoient-ils seuls le privilege d'en parler entr'eux sans interruption ; & d'en écrire pour les rois sans censure.

Même l'un d'eux, joignant la pratique au précepte, gouverna la France, & jamais la France ne se porta si bien, à quelques légeres convulsions près, dans les parties de l'*Armorique*.

Au reste, j'avertis spécialement le lecteur de ne point confondre le vase magique du temple de la justice, avec un autre pot à quatre anses, où l'on faisoit dans le même tems infuser aussi quelques têtes sur une montagne qui s'éleve au sein de Paris: les habitans de cette montagne sont plus étrangers au reste des Parisiens que les Anglois aux François, même en tems de guerre; manieres, langage, vêtement, tout differe, mais la vertu de leur pot magique differe encore davantage. On remarquoit depuis long-tems que l'influence du pot de la montagne s'affoiblissoit à mesure que celle du *pot* de la magistrature acquéroit plus d'énergie : on ne sait par quel rapport secret l'un ne pouvoit rien quand l'autre pouvoit tout.

Il y avoit encore en France d'autres talismans attachés à des pots; mais tous alors cédoient au talisman de la magistrature: on en vit une preuve qui étonna bien l'Europe; ce fut sans doute le plus mémorable prodige dont la magistrature puisse jamais se vanter. Le plus terrible de ces talismans fut jadis appliqué, par un magicien espagnol, au fond d'un pot à trois anses: ce vase miraculeux donna long-tems à ceux qui se l'enfonçoient sur la tête jusques aux yeux un pouvoir surhumain : comme *Josué*, ils arrêtoient le soleil dans sa course: comme *Canidie*, ils faisoient descendre la lune le soir pour danser sur l'herbe fraîche: c'étoit pour

eux un jeu de faire pâlir les rois ſur leur trône. A leur voix, à leur geſte, on voyoit ces rois en deſcendre, ſe proſterner à genoux comme des enfans timides, confeſſer leurs fautes, attendant avec frayeur leur pardon de la bouche de ces nouveaux maîtres..... Eh bien! ce qu'on n'auroit jamais oſé même imaginer, ce taliſman ſi célebre, ſi redouté, on le vit ſe briſer en mille pieces au premier choc du pot magique de la magiſtrature; ce fut véritablement le combat du pot de fer contre le pot de terre. Avec un ſecret pareil il ne faut plus s'étonner des miracles que fit alors la magiſtrature, mais de ceux qu'elle ne fit pas.

Je n'en dirai pas davantage, mais je confie au lecteur (toujours ſous le ſecret) que j'ai dans mon porte-feuille, une hiſtoire *philoſophique* & *politique* de tous ces pots en tête, ou de ces têtes en pot. L'ouvrage, ſur ma parole, ſera curieux autant qu'utile; c'eſt-là que je me flatte de démontrer, non par raiſons, mais par anecdotes, ce qui eſt bien plus fort, que tous ces vaſes ou pots magiques viennent s'emboîter & comme ſe perdre dans un autre pot en tête, le plus puiſſant de tous. Lecteur! vous voilà déja curieux de le connoître; & j'entends que vous me demandez d'avance le nom de ce vaſe merveilleux. En vérité, j'ai preſque honte de prononcer celui que le ſot vulgaire lui a donné: ne ſauriez-vous le deviner, pour m'obliger?.... Vous ne voulez pas: vous êtes pareſſeux; en votre qualité de lecteur, vous prétendez ſans doute que je dois, moi, en qualité d'auteur, vous mettre tout ſous les yeux & dans les mains.... Eh bien, j'obéis, puiſque je vous ai fait mon maître: apprenez donc

que ce premier des pots en tête, cette eſpece de caſque devant lequel toute valeur fléchit, toute fierté s'humilie, toute puiſſance s'abaiſſe, toute force s'affoiblit ; ce caſque qui fut comme un joug pour la tête d'Alexandre même & de Céſar. Eh bien, lecteur ! c'eſt, ne vous en déplaiſe, *un bonnet de nuit.*

Oui, lecteur, un bonnet de nuit : ne vous récriez pas ; attendez mon livre, liſez-le bien, & vous conviendrez avec étonnement des rapports géométriques, phyſiques, politiques & moraux du bonnet de nuit avec tous les autres bonnets, & par cette entremiſe avec toutes les têtes ; car les têtes valent bien plus par leur bonnet, que les bonnets ne valent par les têtes.

Si par haſard, lecteur, vous êtes géomêtre (ce qu'à Dieu ne plaiſe) vous découvrirez peut-être dans ces rapports du bonnet de nuit avec les bonnets quarrés, triangulaires, ronds, &c. le germe d'une géométrie nouvelle & tranſcendante ; vous verrez naître des différentes courbures de ces bonnets des problêmes incomparablement plus curieux & plus utiles que ceux de la *ſpirale*, de la *cicloïde*, des *trajectoires*, &c. qui ſait même ſi dans la courbe du bonnet de nuit vous ne trouveriez pas la vraie ſolution du fameux problême *de la plus vîte deſcente.*

Que ſi vous êtes phyſicien, vous appercevrez dans le bonnet de nuit le premier des magnetiſmes.

Si vous êtes politique, vous y verrez le moule des états : êtes-vous philoſophe, vous y obſerverez le

moule

moule ſecret du cœur humain, celui où les hommes viennent prendre leur *maîtreſſe forme*, comme dit Montagne.

Vous m'interrompez, impatient lecteur, pour me demander quel rapport peut avoir un bonnet de nuit avec la Baſtille, qui eſt mon premier ſujet. Ah! croyez-moi, le rapport ſouvent le plus intime. Les bonnets quarrés, les bonnets triangulaires, les bonnets ronds ou pointus, les bonnets fendus, enfin les bonnets à trois étages ont eu de très-grands rapports avec toutes les Baſtilles de l'univers; mais ces rapports ſe ſont altérés par le tems, au lieu que l'influence du bonnet de nuit ne changera jamais. Mais, patience, attendez mon livre: il eſt ſous preſſe.

Graces au ciel j'ai fini cette note, & je l'ai relue avec complaiſance. En vérité, ſi le lecteur m'accuſe de méthode, je ne ſais plus qu'y faire.

TEXTE.

Commment concilier l'honneur avec les banqueroutes devenues méthode de commerce & principe de richeſſes.

NOTE

Sur les banqueroutes.

JE définis une banqueroute, *une méthode inventée par les débiteurs pour forcer un créancier à leur céder une partie de ſon bien, par la crainte de perdre le tout avec les gens d'affaires.*

Or, d'après cette définition, je raiſonne & je dis : cette méthode n'eſt point un privilege excluſif pour tel homme , telle compagnie, ni même pour tel gouvernement ; par le tems qui court, roi, prince, duc & pair, banquier, négociant, porte-balle, fait banqueroute qui veut ou qui peut, & tel qui l'eſſuie aujourd'hui, la fera demain lui-même. Sous ce point de vue, les banqueroutes doivent être regardées comme un nouvel inſtrument de la circulation des richeſſes ; la fortune de l'état doit être proportionnée à l'étendue & à la rapidité de cette circulation : elle peut être telle, que tous paroiſſant perdre, tous y gagnent réellement : paradoxe dont la preuve ſeroit aſſez facile, mais elle nous meneroit trop loin. Enfin, ſous un autre point de vue, on peut conſidérer les banqueroutes comme un excellent préſervatif contre les rapines des gens de juſtice ou d'injuſtice.

Pour vous convaincre de ces deux vérités, bien mieux que par de longs raiſonnemens, tachez de ſouper chez un grand ſeigneur, un riche banquier, un célebre négociant huit jours après ſa banqueroute : placez-vous à ſes côtés, & ſaiſiſſez ce moment où quelques verres de vin de Champagne écartent les levres en dilatant le cœur, dites-lui : » Vous venez de nous donner un excellent ſouper : » j'ai vu autour de votre table beaucoup de domeſ- » tiques : votre maiſon eſt ſuperbe : vous me pa- » roiſſez gai, content, dans l'opulence ; pourquoi, » je vous prie, avez-vous fait banqueroute ? « Si la vertu de la *dive bouteille*, comme dit Rabelais, opere un peu, il vous répondra à l'oreille : » Que » voulez-vous, toutes les opérations commençoient

» à languir ; j'empruntois difficilement ; rien n'al-
» loit ; il falloit une révolution, une secousse, un
» tour de clef pour remonter la machine de ma
» fortune ; en un mot, une banqueroute : vous me
» trouvez l'air gai & content, c'est que je le suis ;
» un lendemain de banqueroute, voyez-vous, est
» un vrai lendemain de médecine ; plus d'embarras,
» de nausées, d'engorgemens, l'appétit renaît, la
» santé & la force se réveillent jusques à nouvel or-
» dre «.... A merveilles.

De-là, faites ensorte d'avoir accès dans la maison du principal créancier de cette banqueroute ; la chose sera moins aisée, je vous en avertis ; la porte est fermée ; déja la moitié des domestiques est renvoyée ; leurs gages mal payés ; le foyer de la cuisine est froid ; la maîtresse de la maison est sans parure ; le maître a l'air inquiet, agité d'un homme qui cherche inutilement ce qu'il a perdu : ajustez, en l'abordant, votre contenance, baissez la voix, & essayez de lui dire : » D'où vient, monsieur, n'avez-
» vous pas fait pendre ce malhonnête-homme qui
» vous enleve la moitié de votre bien ?

» Eh ! morbleu, monsieur, que venez-vous me
» conter ; j'en suis quitte pour la moitié, & les
» procureurs & consorts m'auroient demandé le
» tout pour payer la potence, le bourreau & eux :
» mais patience, pleurera bien qui pleurera le der-
» nier ; j'ai aussi des créanciers, par la grace de
» Dieu, & je m'entends.... « Ainsi répondra le créancier après le débiteur : & voilà des deux parts l'esprit des banqueroutes.

Le reste du jour mon homme se berça dans cette idée, & s'endormit en disant : » demain je porterai » mon argent à l'église ; « mais à peine il avoit perdu ses sens, que le rêve le plus étonnant s'empara de lui, & l'obséda jusqu'au réveil : il rêva qu'il avoit déposé, avec une confiance respectueuse, sa fortune toute entiere dans le sanctuaire d'une grande basilique, où quarante personnes, en longue tunique blanche, sembloient veiller nuit & jour à sa garde : il se complaisoit dans sa prudence, lorsque tout-à-coup un orage se fit entendre dans le lointain, du côté du nord, il étoit accompagné de grands coups de tonnerre, précédés & suivis d'une lumiere aussi vive, mais plus durable que les éclairs: insensiblement cet orage se rapprocha & parvint enfin jusques à la grande basilique du dépôt ; alors du sein d'un nuage partit un trait de lumiere & de feu qui entr'ouvrit l'édifice, du faîte aux fondemens, & fondit dans son passage tout l'argent déposé dans le sanctuaire.

Le lendemain, l'*argentier* rêvant sur son rêve, se dit : » Je me trompois, & sans doute Dieu ne veut » pas que son église ait tant d'argent ; mais je ne » m'éloignerai pas beaucoup de mon dessein, car » je le prêterai à une grande maison de charité à » qui l'argent a manqué pour nourrir les indigens & » guérir les malades : cette maison est solide comme » la vertu, & je sens quelque plaisir (en prenant » mes sûretés comme de raison) de m'associer à » des actes héroïques de bienfaisance. « Il tenoit ce propos à minuit, & il rêvoit avant une heure, qu'étant entré chargé de son argent dans un grand hôpital, il étoit parvenu de salle en salle dans un

vaste laboratoire de chymie : cent ouvriers y travailloient au milieu de mille instrumens, il remit son argent dans les mains de leur chef, & sans délai il crut voir que de cet argent, fondu au creuset, & amalgamé avec d'autres matieres, ces ouvriers tiroient avec dextérité des élixirs, des cordiaux, des juleps, des onguens, &c. Cet emploi contentoit son cœur, lorsqu'une douzaine d'hommes, les uns en manteau long, les autres en manteau court, mais tous d'un visage grave & austere, entrerent dans ce laboratoire, en chasserent tous les ouvriers, & fermerent sur eux la porte à double tour. Alors leur visage se dérida, & tous en riant se mirent à faire un nouveau mélange de toutes ces matieres; ils y jetterent un dissolvant qui ressembloit à de l'encre; & par une opération bien étonnante, parvinrent enfin à extraire l'or & l'argent de tous ces composés : cette opération fut aussi prompte que le partage des métaux entre ces singuliers chymistes, qui jetterent le résidu avec dedain. » Ceci ne signifie » rien de bon, dit le rêveur en s'éveillant, j'ai » bien peur que mon argent prêté pour payer des » remedes aux malades, n'achete du vin de Cham- » pagne pour des hommes qui ont trop de santé : » gardons-nous-en bien.....

Dans ce tems un grand seigneur daignoit recevoir l'argent de ceux qui l'apportoient à son notaire. Ce grand seigneur (chose alors fort rare) portoit un de ces noms qu'on trouve gravés sur toutes les pierres des fondemens de la monarchie : sa fortune répondoit à son nom; l'homme aux rêves crut n'avoir rien de mieux à faire que de mettre son argent sous la double garde, pour ainsi dire, de la splen-

après s'être bien frotté les yeux, ne pouvant plus en douter, poufferent à la fois, l'une un cri perçant d'allégreffe, l'autre un cri de fureur qui réveilla le fongeur en furfaut.

» Qu'allois-je faire, s'écria-t-il, le ciel me
» préferve de laiffer jamais mon argent approcher
» de dix lieues ce gouffre qui engloutit tout &
» ne rend rien.... Mais pourquoi tant m'inquiéter?
» je vais chercher bien loin ce qui eft fous ma
» main : que n'ai-je depuis dix ans confié ma for-
» tune à ce riche négociant mon voifin, qui me
» fera, je l'efpere, le plaifir de s'en charger ; c'eft
» un homme folide celui-là, inébranlable comme
» la terre-ferme fur laquelle roule fon commerce :
» oui, je lui prêterai mon argent.

Sur cette douce idée, ce riche malheureux remit fa tête fur fon chevet : le fommeil fembloit l'y attendre avec un nouveau rêve : mais quel rêve ! ne va-t-il pas fe figurer qu'ayant jetté fes facs d'argent dans la grande balance de fon voifin le négociant, cet argent avoit eu d'abord un grand poids, mais qu'enfuite il avoit pefé un peu moins, puis moins encore, tant qu'enfin au terme de l'échéance, tout fon argent n'avoit eu que le poids d'une fimple feuille de papier doré fur tranche qu'on lui remit avec beaucoup de cérémonie. Il faut tout dire, on lui rendit les facs : il rêva encore qu'étant forti incontinent, fon papier à la main, & tout penfif fur la nature de ce fingulier échange, un coup de vent lui avoit encore enlevé des doigts la feuille dorée pour en faire fon jouet.

Jugez, après ce rêve, ſi les ſacs allerent chez le voiſin : mais le dernier de ces ſonges paſſa tous les autres en bizarreries : excédé de tant d'incertitudes, le maître de cet argent ſi cher, ſi difficile, ſi délicat, réſolu enfin de le confier à la garde de l'un de ces huit à dix hommes en Europe qui ſont tout *par la grace de Dieu.* » Certainement, » dit-il, ni la grace de Dieu dont ils diſpoſent » pour eux, ni la juſtice dont ils diſpoſent pour » nous, ne leur permettront pas de diſſiper mon argent. « Jamais il ne ſe promit un ſommeil plus paiſible, & jamais il n'eſſuya de rêve plus orageux : à peine Morphée avoit englué ſes paupieres, que mon rêveur ſe crut tranſporté dans une vaſte plaine ; & ce qui fixa d'abord ſes regards, fut un gouffre d'une largeur effrayante qui s'ouvroit au milieu : on voyoit aux environs une foule confuſe s'agiter, ſe pouſſer, ſe coudoyer ; les uns s'approchoient & ſembloient meſurer de l'œil la profondeur, d'autres couroient tout autour comme des furieux juſqu'à tomber & mourir de laſſitude ; mais à l'aſpect de quelques hommes qui ſurvenoient, toute la foule s'écartoit avec reſpect, les regardoit paſſer en ſilence : ces hommes étoient des portefaix à larges épaules, chargés de hottes remplies de ſacs d'argent, qu'ils venoient tous l'un après l'autre verſer dans le gouffre : à peine ils s'étoient retirés, que l'agitation de la foule redoubloit à l'entour de l'ouverture : quelques-uns ſembloient prêts à s'y jetter, un petit nombre ſe retiroit avec un doigt ſur la bouche.

Au milieu de ce tumulte, le rêveur vit tout-à-coup paroître une multitude incroyable de mains,

qui de toutes les parties de l'horiſon, du ſud, du nord, de l'eſt, de l'oueſt, du nord-quart-nord-eſt, du ſud-eſt-quart-eſt, en un mot des trente-deux *rhumbs* de vent voloient rapidement vers le gouffre. Toutes ces mains ſe reſſembloient en deux choſes; elles avoient toutes les doigts trop longs & les ongles un peu crochues, & toutes avoient auſſi des aîles rattachées au-deſſous du coude : à cela près ces mains différoient en tout; pluſieurs tenoient une épée dans le fourreau & voloient avec des aîles larges & bruyantes ſemblables à des lambeaux de drapeaux militaires : d'autres mains, qu'on eût pris pour des mains de femmes, gliſſoient doucement dans l'air en tenant une croix, & donnant chemin faiſant de grandes bénédictions : leurs aîles bleues lizerées de blanc, avoient aſſez la forme d'un petit colet : on en voyoit qui tenoient dans leurs doigts un grand porte-feuille; deux grands rabats étendus en forme d'aîles ſoutenoient en l'air ces mains-là par de mouvemens lents & meſurés : mais les mains qui réunirent toute l'attention du rêveur, étoient des mains rondes, blanches, potelées & tenantes à un bras non moins rond, non moins blanc & potelé; leurs aîles, plus brillantes que celles du plus beau papillon, étoient de gaze brodée de fleurs; elles parfumoient au loin l'air qui les environnoit : » c'eſt bien dommage, diſoit le ſongeur, que de ſi » jolies mains aient des doigts ſi crochus. « A peine il achevoit ces paroles, qu'un nouvel eſcadron de mains parut s'élever du fond d'un grand bourbier comme un nuage épais. A cette apparition, les jolies mains blanches & rondes s'agiterent prodigieuſement, firent cent caracoles, & volerent en folâtrant à la rencontre de la nouvelle phalange

de mains ; à mesure qu'elle approchoit, l'homme aux rêves se sentoit saisi d'un effroi & d'une horreur involontaires : enfin il put les voir, il discerna leur forme, & rien ne pourroit exprimer son étonnement : ces mains plus longues, plus crochues dix fois que toutes les autres, étoient entées sur un bras noir, velu, nerveux & monstrueux : leurs aîles plus vigoureuses que celles du grand aigle des Alpes, étoient un prodige par l'assemblage & la variété de ce qui les formoit. Le bouclier d'Homere contenoit moins de choses que ces aîles-là, elles étoient composées de véritables plumes, mais de plumes taillées pour écrire : on en voyoit même encor distiller une liqueur qui sembloit un mélange affreux d'encre & de sang ; mais ce qu'on ne croiroit point, ce qu'on ne se figureroit pas même un peu nettement, si Virgile n'avoit vu & assuré la même chose dans sa belle description du monstre de la renommée, (1) c'est que chaque plume de ces aîles cachoit un œil, une bouche, une langue & une longue oreille : à chaque battement, par un méchanisme incroyable, & qu'on ne peut comparer qu'à celui des tableaux mouvans, ces aîles offroient dans toute leur étendue une multitude d'yeux étincelans & dévorans, une multitude de bouches béantes & mugissantes : d'abord toutes les bouches de toutes ces mains crierent à la fois & à l'unisson : » Foibles mortels, préparez » votre or & votre argent, nous venons exprès » pour le chercher & le prendre.

---

(1) . . . . . *Pedibus celerem & pernicibus a''s*
Monstrum horrendum, ingens, qui quot sunt corpore pluma
Tot vigiles oculi subter, mirabile dictu
Tot linguæ, totidem ora sonant, tot subrigit aures.

Après ce cri, ou plutôt ce beuglement unanime, on entendit une confusion énorme de cris différens ; cependant, en prêtant l'oreille, le rêveur distingua plusieurs bouches, qui crioient à tue tête : » mortels, apprenez que le dieu Neptune nous a » vendu la mer ; dussiez-vous tomber tous en pour- » riture, vous ne mangerez pas un grain de sel sans » notre permission : ou par la mort... « Ces derniers mots prononcés avec un son épouvantable, firent tomber en défaillance la moitié des hommes & des animaux qui purent les entendre.

Un instant après d'autres bouches se mirent à crier : » De par le dieu Bacchus, malheur à ceux » qui boiront leur vin sans nous le payer ; vos » vignes, votre vin & votre gosier nous appartien- » nent : le dieu Bacchus nous les a cédés.

D'un autre côté on entendoit : » La grande » déesse Cerès nous a donné, par un bail passé dans » l'Olympe, tous les fruits de vos campagnes : la- » boureurs, gardez-vous d'y toucher avant que nous » ayions tout pris, excepté les écorces & les semen- » ces pour l'année prochaine.

Certaines bouches proclamoient ceci : » De la » part de Minerve, déesse de la sagesse, & de » Thémis sa sœur, déesse de la justice, mortels, » sachez qu'elles nous ont donné un tarif pour les » paroles. Nous ne vous demandons rien quant à » présent pour les paroles en l'air, mais vous nous » payerez toutes vos paroles réelles.

Chose qui prouve bien la bizarrerie des songes, cet honnête homme m'a juré qu'il avoit entendu

très-distinctement un grand nombre de ces bouches qui, d'une voix tonnante, disoient: O hommes, votre nez n'est plus à vous ; car nous l'avons spécialement affermé : de par le dieu *Sternutatorius*, ce grand dieu qu'aujourd'hui l'univers adore par préférence à Cerès elle-même, il vous est défendu d'éternuer, & de vous moucher sans notre ordre: quiconque aura l'audace de chatouiller le nez de son voisin par contrebande, sera pendu pour la premiere fois, & roué pour la seconde, s'il s'avise de porter un petit couteau dans sa poche : & quiconque aura la foiblesse de se laisser chatouiller les narines de cette maniere infame sera ruiné, pour lui apprendre à vivre & à se moucher en conscience.

De tems en tems une voix, qui couvroit toutes les autres, remplissoit l'horison entier de ces paroles : » De la part du grand Jupiter, hommes, » payez votre tête; car votre tête appartient au grand Jupiter. « Enfin cette horrible discordance se terminoit par un unisson plus horrible encore ; tou tes ces voix hurloient en faux bourdon, comme aux *autodafé*, ces quatre paroles: » Jugement de » la commission de Valence. Jugement de la com- » mission de Rheims. Jugement de la commission » de Saumur.

Par-tout où cette légion de mains passoit, on voyoit plusieurs lieues à la ronde les fleurs se faner, les fruits se putréfier, les plantes, les arbres se dessécher, & les hommes même tomber, comme frappés de paralysie : ces lieux n'offroient plus que l'aspect hideux d'un cimetiere & d'un désert.

Ainsi criant pour demander, regardant pour prendre, effrayant tout, détruisant tout, cette armée de mains ennemies vola vers le gouffre, en écartant à droite & à gauche toutes les autres mains sur son passage, excepté pourtant les petites mains blanches & potelées, lesquelles ne cessoient avec leurs aîles de gaze de se jouer & de caracoler comme des troupes légeres autour de ce corps de bataille de pates velues. Quand elles furent immédiatement au-dessus du gouffre, l'ouverture presque entiere en parut couverte; soudain toutes plongerent, ou plutôt fondirent dans l'intérieur, & l'instant d'après, chacune reparut avec des sacs énormes d'argent accrochés à chaque doigt. Mais ce qui ne laissa pas de réjouir mon songe creux, ce fut de voir alors les mains potelées, qui tout en se jouant, escamotoient finement, l'un après l'autre, aux vilaines mains velues, tous leurs sacs, ou peu s'en faut. Le rêveur leur applaudissoit au fond du cœur, lorsque parmi ces sacs accrochés & puis escamotés, il reconnut, à ne pouvoir s'y méprendre, le plus considérable des siens; l'étiquette, l'écriture, le cachet, c'étoit son argent. A cette vue il s'élança avec fureur pour le ressaisir, mais son mouvement fit partir comme par une détente, une décharge d'artillerie, dont le bruit seul le renversa & le réveilla, bien étonné de se trouver en bas de son lit: il m'a dit plus de vingt fois que, sur l'intensité du son, il avoit estimé cette décharge de mille canons au moins, & cent mille fusils, qui tous avoient tiré pour l'empêcher de reprendre son argent; & depuis lors, il lui est resté un bruissement dans l'oreille, qui l'empêche d'entendre les gens doux & modérés, qui pour l'ordinaire parlent fort bas.

Jugez

Jugez, lecteur, si cet homme, que de moindres rêves avoient découragé, fut consterné de celui-ci : enfin, après avoir soigneusement calculé que, de tous les dangers, les plus grands sont ceux que fait courir la prévoyance, il s'étoit, en derniere analyse déterminé, pour risquer le moins possible, à s'abandonner au hasard tout pur, & mettre son argent dans une loterie de probité : il la cherchoit, lorsque nous eûmes ensemble la petite conversation que j'ai écrite.

Cependant je lui expliquai mes idées pour prévenir & punir les banqueroutes, & il les approuva : j'avoue que je meurs d'envie de les exposer ici, mais j'y résiste : ce seroit mettre un livre dans une note : j'en formerai un ouvrage à part, où je résoudrai deux questions : la premiere, qu'est-ce qu'une banqueroute frauduleuse ? La seconde, comment doit-on la punir ? J'en résoudrai même trois, car je prétends dire comment on peut prévenir les banqueroutes.

Nous avons une loi sur le commerce qui a voulu répondre aux deux premieres questions : mais après l'avoir bien lue & relue, on ferme la loi, & l'on demande : *Qu'est-ce qu'une banqueroute frauduleuse, & comment doit-on la punir ?*

Derniérement M. le marquis de Beccaria, dans un ouvrage excellent à plusieurs égards, mais plus loué que bien lu, paroît aussi avoir voulu résoudre ces deux questions, dans un seul chapitre : j'ai lu le chapitre & le livre du mieux que j'ai pu, & je demande : *Qu'est-ce qu'une banqueroute frauduleuse, & comment doit-on la punir ?*

TEXTE.

Je puis me tromper, mais j'ose dire que l'honneur d'un évêque consiste dans la science de la religion, unie à sa constante pratique : n'étoit-ce donc pas une chose admirable que le plus haut clergé soutînt la religion sans la pratiquer ni même la savoir ?

NOTE

Sur le clergé du tems passé.

C'Étoit le tems où des évêques ne vouloient recevoir, *que par la grace de Dieu*, cent mille livres de rentes, qui ne leur étoient données que par la faveur du roi.

C'étoit le tems où les jeunes abbés se piquoient d'accorder tout à la beauté, pour apprendre à vivre à certains vieux abbés, qui s'obstinoient à tout refuser à la grace.

C'étoit le tems de ces excellens mandemens, qui faisoient dire à un homme un peu naïf. *Et vous, monseigneur.*

C'étoit le tems où la conscience d'un grand prélat étoit comparée à une lanterne sourde, par un autre prélat dont la lanterne étoit bien ouverte.

C'étoit le tems des fameux *actes* de ces assem-

blées, qui par les époques de leur retour, & par tout ce qui s'y passe, pourroient être appellés *les jeux olympiques du clergé.* Alors du fond de quelque cabinet de la montagne savante & sainte, dont Paris s'honore, ces admirables écrits venoient, avec secret & modestie, briller sur le théatre des grands Augustins, d'un éclat qui faisoit à la fois pâlir les parlemens, & noircissoit les philosophes. S'il est permis de comparer le profane au sacré, les évêques étoient à ces écrits ce que les acteurs sont aux drames qu'ils n'ont point fait, mais dont ils font toute la gloire en les jouant.

Ce fut dans ce tems même que l'Europe vit *Helvétius*, la torche de la philosophie au poing, faire, à la face du public, au nom de l'*esprit* & de la raison, amende honorable au clergé, qui n'aimoit gueres l'esprit & craignoit beaucoup la raison.

Dans ce tems à peu près on vit aussi le gazetier de l'église, enseigner les loix à Montesquieu; la Sorbonne, la physique à Buffon & la métaphysique à Diderot; un grand archevêque, la dialectique à Jean-Jacques; & l'archidiacre Tribulet, le beau style à Voltaire.

Nous nous vantons aujourd'hui d'un abbé de l'*Épée*, qui se mêle seul d'apprendre aux muets à parler; & dans ce tems une foule d'abbés apprirent à voir à l'aveugle Bélisaire.

Enfin, coupons court, c'étoit le tems de toutes les grandes vertus; de la résidence à Paris; de la charité pour les jeunes orphelines, de la bienfai-

M 2

fance pour ses propres parens ; des bonnes œuvres dans les petits cabinets ; des bons discours dans les soupers fins ; du zele dans les procès, & des grands procès pour les plus petits intérêts. O le bon tems ! qu'il est dur aujourd'hui de vivre, & d'avoir vécu !

TEXTE.

Que penser du principe de Montesquieu ? ce qu'on doit penser de tout système : c'est le rêve d'un homme éveillé.

NOTE

Sur les principes des gouvernemens.

JE suppose (mais pour un moment seulement) qu'une Bastille ne soit pas le véritable principe de la monarchie ; M. de Montesquieu en auroit-il pour cela plus de raison ? Et ce principe seroit-il uniquement ce qu'il appelle *l'honneur*, sans expliquer assez ce que c'est que *l'honneur* ? C'est une question que je veux effleurer, car le ciel me préserve de rien approfondir.

Je me figure qu'étant allé tout exprès au château de la *Brede*, pour rendre à M. de Montesquieu un hommage bien vrai, mais sans excès, il m'a fait l'honneur de me retenir à dîner ; & qu'enhardi vers le dessert par quelques verres de vin de Bordeaux, je m'émancipe à lui parler ainsi : (toujours avec la voix du respect & le ton du doute.)

Je vous avoue, M. le président, que vos trois principes des gouvernemens n'ont jamais bien pu m'entrer dans la tête : si par *principe d'un gouvernement* vous entendez les passions qui ont fait subsister quelques siecles les gouvernemens connus, j'ose assurer, devant vous-même, que nul gouvernement n'a subsisté par un principe uniforme & constant. Le plus ordinaire est que la *vertu politique* fait subsister les gouvernemens dans leur enfance, le desir de l'estime dans leur virilité, & la crainte dans leur vieillesse.

Il n'est point de gouvernement où même dans chaque époque on ne trouve en mille circonstances ces trois *principes*, qui se combinent pour le conserver, tantôt tour-à-tour, tantôt tous à la fois.

Je prendrai la liberté de vous faire remarquer à ce sujet, que tous les citoyens d'un état ne sont point, & ne peuvent pas être animés du même principe : il se peut dans telle monarchie que le peuple agisse par crainte, les grands par honneur, & le monarque par vertu politique.

Excusez, M. le président, si j'ose parler si long-tems devant vous, mais je veux m'éclairer, & d'ailleurs je sais que plus on a d'esprit, plus on est indulgent pour celui que les autres n'ont pas : il me semble donc que ces mots *principe d'un gouvernement* ont encore un autre sens qu'il est bon d'éclaircir.

On peut entendre par-là la passion que l'économie, ou, si l'on veut, l'organisation particuliere de

chaque gouvernement, favorise le plus. Un gouvernement, en effet, a son organisation propre qui le dispose, comme l'individu physique, plus à telle passion qu'à telle autre : dans ce sens, je conviens qu'il faut répondre avec vous, monsieur le président, que le principe de la démocratie est la vertu, celui de la monarchie, l'honneur ; & la crainte, celui du despotisme : mais observez, je vous prie, que dans les individus moraux, comme dans les individus physiques la passion la plus naturelle n'est pas toujours la plus propre à leur conservation. Tel homme organisé pour la passion de l'amour, n'en est que plutôt détruit ; & tel gouvernement disposé pour exciter le desir de l'estime, n'en est que plutôt dépravé : la vertu politique elle-même ou l'amour de la patrie, quand ce principe est trop dominant, peut conduire un peuple à cette espece d'égoïsme politique, d'où naissent l'injustice, les guerres & la ruine. Si Annibal eût passé Capoue, l'histoire de Rome eût peut-être prouvé ce que j'avance. (1) J'ose dire qu'il faut bien distinguer ce qui conserve de ce qui fait agir : le plus grand principe

---

(1) M. de Montesquieu, (ceci soit dit en passant) dans son excellent livre sur les causes de la grandeur & de la décadence des Romains, ne veut point que le séjour d'Annibal à Capoue soit une faute ; mais toute l'antiquité dépose contre lui : la prudence ou l'imprudence d'une opération militaire dépend de tant de petites circonstances physiques & morales, que les seuls contemporains peuvent connoître & apprécier, qu'il me paroît extrêmement imprudent de les contredire à une distance de près de deux mille ans ; & ce seul mot de *Barca*, contemporain & témoin : *Annibal, tu sais vaincre, mais tu ne sais pas user de ta victoire*, a plus de poids que l'opinion contraire de Turenne & de Condé, même à vingt siecles d'Annibal & de la bataille de Cannes.

d'action, n'eſt point le meilleur principe de *conſervation.*

Cependant, M. le préſident, voilà la ſeule queſtion vraiment utile : quel eſt pour chaque gouvernement le principe le plus propre à ſa conſervation ? Eſt-ce la vertu, l'honneur ou la crainte ? Me permettrez-vous de le dire ? Aucune de ces paſſions en particulier, & toutes en même tems.

Jamais on ne fera ſubſiſter long-tems un gouvernement humain par le ſeul principe de la vertu, s'il n'eſt tempéré ou ſoutenu par l'honneur ou le deſir de l'eſtime ; & ces deux principes même ne ſuffiront pas, ſi vous ne frappez une foule d'hommes par la crainte des châtimens.

Plus on réfléchit ſur ce ſujet, plus on ſe convainc que le principe propre à chaque gouvernement ne réſulte que de la juſte combinaiſon de ces diverſes paſſions. Toutes ſont dans tous ; mais chacune doit avoir dans chaque gouvernement une étendue & une force qu'elle n'aura point dans les autres. Quel homme, aurois-je ajouté du fond du cœur, étoit plus capable que Monteſquieu d'aſſigner les loix de ces diverſes combinaiſons ?

Si l'on vouloit appliquer ces idées à la monarchie, il me ſemble, M. le préſident ; ..... mais j'ai honte de faire taire Monteſquieu, même en imagination, pour parler ſi long-tems moi-même ; je laiſſe ce rôle qui deviendroit ridicule ; & voici ce que je dis tout ſimplement à moi tout ſeul, ou à mon lecteur, s'il a la patience de lire ceci.

En appliquant les idées précédentes à la monarchie, on peut considérer le principe de ce gouvernement : 1°. dans le monarque ; 2°. dans les grands ; 3°. dans le peuple. Le vrai principe de la monarchie, considéré dans le monarque, c'est la *vertu politique*, c'est-à-dire, l'amour même de la monarchie & des loix qui la constituent.

L'honneur n'est point un frein suffisant pour un prince tout-puissant. Pressez le sens de ce mot, vous trouverez toujours au fond la *crainte de l'opinion publique* : or l'opinion publique n'atteint pas le monarque, ou du moins ses atteintes ne sont jamais assez sensibles pour lui. Un roi croit, & non sans raison, diriger lui-même l'opinion : maître des honneurs, il croit faire ou défaire l'honneur à son gré : si donc le monarque est sans vertu politique, s'il n'aime point les loix, rien ne peut le retenir ; il les attaque. Le prince court au despotisme & le gouvernement à sa ruine.

Où seroit réduite aussi une monarchie, dont les grands n'auroient pas au moins quelque amour pour la patrie ? Ils n'aimeroient donc point les prérogatives dont ils jouissent, ni les loix qui les en font jouir, ni leurs propriétés territoriales, ni le peuple, qui par cent rapports de subordination contribue tant à leur grandeur ! Qu'aimeroient-ils donc à la place de tous ces avantages, & quels sentimens annonceroit une telle dépravation ?

Elle annonceroit que les grands, corrompus par l'excès du luxe, n'estiment plus que les richesses : elle annonceroit que les richesses ne consistent plus pour

pour eux dans la possession des terres, mais dans les dons du prince, dont ils pillent le trésor : elle annonceroit qu'ils ne voient plus la considération que dans la faveur, & dans l'opulence qui en est le fruit, & que tout véritable honneur a disparu : cette dépravation annonceroit enfin que les grands, destinés dans la monarchie à conserver les loix pour le bien qu'elles leur font, sont prêts à les sacrifier au premier monarque qui voudra les anéantir. La décadence d'un tel empire n'est pas éloignée, ou plutôt elle est commencée : l'amour de la patrie, chez les grands d'une monarchie, est un principe nécessaire pour sa conservation.

Gardons-nous sur ce point de croire Montesquieu. Quand il a voulu parler d'une monarchie qui se conserve, il a peint une monarchie qui tombe.

Dans le peuple, le principe d'action ou de conservation pour ce gouvernement, est un mêlange de vertu, d'honneur & de crainte.

Le peuple, dans une monarchie, peut avoir de la vertu, parce qu'il peut aimer des loix très-anciennes qui passent pour être l'ouvrage libre de ses peres : le peuple peut aimer les loix plus nouvelles de ses rois, pour peu qu'elles soient équitables. Il n'en est pas du peuple d'une monarchie, comme des Plébéiens dans l'aristocratie ; dans la monarchie, le peuple est à l'égard de son souverain dans cette distance qui inspire le respect & écarte l'envie : au lieu que dans l'aristocratie, les Plébéiens sont à l'égard de leur souverain dans cette distance qui diminue le respect & rapproche de l'envie & de la

haine : j'ose conclure que la vertu politique est bien moins étrangere qu'on ne pense au peuple d'une monarchie.

L'honneur peut s'y mêler à la vertu, parce que dans une bonne monarchie nul n'est positivement exclus de s'élever; on a toujours des supérieurs, mais on a toujours au moins l'espérance d'en faire des égaux.

Enfin, la crainte est le motif qui retient ordinairement une populace grossiere qui ne sent que ses besoins journaliers, & n'a jamais assez réfléchi pour connoître la vertu ni l'honneur.

En tout gouvernement, on trouvera toujours plus ou moins, deux especes d'hommes qui ne peuvent être conduits que par la crainte. Les uns sont ces ames dures, farouches, inaccessibles à la pitié, à la bienveillance, ces hommes en qui les humeurs tourmentées par des organes vigoureux produisent une fureur stupide & une colere d'habitude ; l'autre espece est celle de ces hommes lâches & foibles, également insensibles à toute vertu & à toute estime, & propres à tous les crimes de la lâcheté, comme les premiers le sont aux crimes de la violence : or ces hommes, qu'on rencontre même dans la populace des républiques, ne peuvent être contenus que par la crainte des châtimens.

Toutes ces idées paroîtront peut-être dans cet ouvrage une digression mendiée ; il me semble pourtant que j'ai eu mes vues : mais finissons par une réflexion. L'amour de la simplicité a séduit souvent

les hommes de génie : ceci ne seroit-il pas arrivé à M. de Montesquieu ? un principe unique pour chaque gouvernement, est une idée simple & belle : mais n'en est-il pas de la *simplicité*, dans les choses de morale, comme de la *simplicité* de la nature dans les effets physiques : la nature n'est pas simple, parce qu'elle n'emploie qu'une cause, mais parce qu'elle fait la plus juste combinaison de plusieurs causes diverses pour produire un tel effet. En un mot, *simplicité* n'est pas *unité*.

TEXTE.

Mais ces hommes sages, les Anacharsis, les Platon, les Solon & tant d'autres, que penseroient-ils de notre législation en particulier ?

NOTE

Sur le génie de certaines loix.

On a calculé qu'un homme de moyenne stature porte, un jour dans l'autre, un poids d'environ trente & un mille trois cents soixante livres d'air bien reparties sur toute la surface de son corps. Voilà de quoi faire trembler le plus rude crocheteur. Cependant si vous exceptez quelques milliers de femmes plongées & comme affaissées tout le jour dans un fauteuil, quelques milliers d'hommes qui font soutenir sans cesse par un carosse leur existence accablée, nul autre ne paroît sentir le poids de l'air : un danseur n'en fait pas moins l'entrechat &

la gargouillade : un payſan, qui ſe baiſſe chaque minute pluſieurs fois pour bêcher ſa terre, ſouleve dans la journée pluſieurs milliers de fois ſes trente & une mille livres d'air, & revient le ſoir aſſez gai, s'il eſt ſûr de trouver du pain en rentrant dans ſa chaumiere : un phyſicien peut trouver cet effet admirable, mais un philoſophe, je dis mal, un fier républicain..... point du tout, je me trompe encore, un Huron, un bon Iroquois s'étonneront bien davantage de la maniere leſte dont nous ſupportons, tous tant que nous ſommes, ſans nous plaindre, ſans paroître le ſentir, un fardeau énorme de loix; & ces loix n'ont point d'équilibre entre elles comme l'air; & ces loix ne ſont point néceſſaires à notre vie comme l'air : cet effet eſt vraiment étonnant. Dites tant que vous voudrez que je compare mal-à-propos un effet phyſique à un effet moral, je ſuis comme le Huron, & je m'étonnerai bien davantage de voir tant d'hommes qui obéiſſent péniblement à des milliers de loix, ſans jamais demander ſeulement : *Qu'eſt-ce qu'une loi ?* que de voir ces mêmes hommes reſpirer l'air à leur aiſe, ſans s'inquiéter de ce que l'air peut être.

Quoi qu'il en ſoit, le Huron m'éclaire, & je me fais cette queſtion : Je ſuis portefaix comme les autres ; mais plus foible peut-être, je ſens plus mon fardeau ; & je m'arrête un moment pour me demander : Qu'eſt-ce donc que ces loix que je porte ?

Après avoir ſuffiſamment rêvé, voici d'abord de quoi je conviens avec moi-même : dans toutes les ſociétés imaginables, les hommes ont des in-

térêts particuliers par lesquels ils sont opposés entre eux; mais ils ont des intérêts communs par lesquels ils peuvent s'unir. Or une bonne loi est l'expression de ces intérêts communs; elle commande à tous ce qui importe à tous, ou du moins au plus grand nombre. Une mauvaise loi n'est au contraire que l'expression de quelques intérêts particuliers; elle commande à tous ce qui importe seulement à quelques-uns.

D'après cette idée, si les autres & moi nous supportons les loix pour notre bien commun, marchons gaiement, & bénissons le fardeau & la main qui nous l'imposa; mais si nous les portons pour le bien seulement de quelques petits abbés, ou de quelques financiers, ou de quelques femmes, en un mot, d'un petit nombre de gens qui, nonchalamment assis, nous crient encore de leur fauteuil: *Allons, coquins, avancez donc, sommes-nous là pour vous attendre?* que devons-nous faire?.... Jetter le fardeau par terre.... Gardons-nous-en bien; c'est alors que nous serions véritablement des coquins; nous avons promis de le porter, portons-le jusqu'au bout: mais il ne nous est pas défendu de dire honnêtement combien ce fardeau pese & nous profite peu; il est d'autant plus à propos de le dire, que tout ce qui pese sur nous, pese aussi sur notre roi; rien de tout ce qui le soulageroit ne pourroit nous coûter: moi en particulier, qui que je sois, & je le dis de grand cœur, je voudrois porter le monde pour lui, dussai-je y crever; mais, pardieu, je ne voudrois pas porter d'ici là une once pesant pour un employé des fermes, ou un gros prieur décimateur: l'un auroit beau me

dire : c'eſt pour l'intérêt du roi ; l'autre : c'eſt pour l'intérêt de Dieu, je ſuis trop convaincu qu'ils me trompent, ou qu'ils ſe trompent.

Voyons donc maintenant à qui nos loix font du bien : eſt-ce à tous ? eſt-ce à quelques-uns ?

Nos loix politiques.... Pour celles-ci n'y touchons pas & pour cauſe : la médecine a un mal qu'elle appelle *noli me tangere*, & la légiſlation auſſi : il y a même une grande différence à l'avantage de celle-ci : la raiſon ne peut exiger que la patience à ſupporter les maux que la médecine ne peut guérir ; mais la ſaine raiſon exige la fidélité à conſerver certains maux que la politique ne doit point attaquer.

En deux mots, lecteur, retenez bien ceci, quand on a un bon roi, toutes les loix politiques ſont réellement bonnes ; & dans le cas contraire, il faut toujours agir comme ſi elles étoient excellentes.

Mais laiſſons ces loix ſi délicates au toucher, & du moins oſons tâter les loix religieuſes : il eſt évident qu'elles ſont admirables & vraiment divines pour les gros bénéficiers, & quelques gens de cette robe ; mais il n'eſt pas moins évident qu'elles ſont déteſtables & diaboliques pour tous ceux qui paient les dixmes à ces meſſieurs, pour tous ceux qui paient les charges de l'état à la décharge de ces meſſieurs ; car il s'en faut bien qu'ils ne ſoient ſuffiſamment chargés : enfin ces loix ſont déteſtables pour l'état entier, qui a beſoin qu'on lui faſſe des enfans, attendu qu'il eſt rigoureuſement démontré qu'un état ne peut long-tems ſubſiſter ſi *deux* en moura t

n'en laissent *deux* autres de vivans à leur place ; attendu encore qu'il est à peu près démontré que *deux* doivent au moins en faire *cinq* pour en laisser à peu près deux autres.

Or, à ces messieurs qui profitent des loix ecclésiastiques, il est défendu de se mettre deux ensemble ; & s'ils y contreviennent, ils sont si bien, que c'est sans profit pour l'état : enfin, ces belles loix, dans ce qu'elles demandent & dans ce qu'elles défendent, se réduisent à nous empêcher de vivre & de survivre.

Calcul fait, il importe à dix ou douze mille personnes dans l'état, archevêques, évêques, abbés commandataires, riches prieurs, chanoines, &c. & consorts, que les loix ecclésiastiques soient, mais il importe bien davantage à dix-huit, ou dix-neuf millions (le roi compris) qu'elles ne soient pas & n'eussent jamais été, telles du moins que nous avons eu & que nous avons encore la fatale obstination de les garder.

Les loix fiscales.... Oh ! pour celles-ci, la proportion saute aux yeux, & nous ne risquons pas d'être excommuniés pour l'avoir dit : nous en serons quitte pour quelque saisie (ce qui est l'excommunication fiscale :) disons donc à tout hasard, que s'il falloit d'un côté enfermer dans une seule & même maison telle, par exemple, que l'hôtel des fermes, tous ceux à qui les loix fiscales sont excellentes ou bonnes : & si de l'autre, on exigeoit de rassembler dans une seule plaine tous les malheureux qui les détestent : la premiere condition ne

m'embarrasseroit gueres ; mais la seconde me sembleroit impossible : j'y renoncerois. Dans une seule plaine, bon dieu ! renfermer tous les ennemis de nos loix fiscales telles qu'elles sont ! quand nous le pourrions, gardons-nous-en bien : les gens de la plaine n'auroient rien de plus pressé que d'aller brûler les gens de la maison : & le roi seroit encore celui qui gagneroit le plus à l'incendie. Oui : si par une lettre circulaire ce prince daignoit demander à tous ses sujets l'attestation de cette vérité, j'engagerois ma tête pour autant de signatures, qu'il y a en France de négocians & de propriétaires sensés : je n'en excepterois pas mille, pas cent. Mais laissons cet article un moment : le cœur qui me bat, me dit que nous le resaisirons tout seul.

Que dire de nos loix civiles ?... Il faut dire, qu'à proprement parler, nous n'en avons point de loix civiles, ou du moins l'usage en est si difficile, que l'existence en est comme nulle. Nous savons qu'il y a une justice, comme nous savons qu'il y a une lune, cela se voit de loin ; on n'en approche pas : l'air est un milieu entre la lune & nous ; & les loix fiscales sont un milieu entre la justice & nous : & quel milieu, quelle résistance ! Je défie d'acquérir ou de conserver solidement pour quatre sols de propriété, sans passer par les mains, ou plutôt par les verges d'une loi fiscale. Et puis les loix de la forme, qui étranglent leurs pauvres sœurs les loix sur le fond ; & puis les ministres de ces loix de la forme.... Passons, passons, nous n'avons point de loix civiles.

Mais les loix criminelles..... Ne passons point, & prenons

prenons garde à celles-ci : que MM. les officiers du contrôle saignent nos actes de propriété aux quatre veines ; que MM. de la formalité tuent ces actes à coups d'épingle ; qu'enfin, pour parler net, tous ces gens-là nous prennent notre argent ; cela est dur : mais au moins que les loix criminelles sauvent nos personnes. C'est tout ce que demande, en certain cas urgent, un pauvre voyageur : *Eh ! MM.* dit-il, *voilà ma bourse, mais laissez-moi la vie.* Voyons donc : que sont nos loix criminelles ?

J'en suis très-mortifié, d'abord pour mon propre compte, ensuite pour celui de mes chers compatriotes ; mais c'est une affreuse vérité que nos loix criminelles sont bonnes pour les accusateurs ou instigateurs ; excellentes pour les accusateurs riches & puissans, mais mauvaises pour les accusés, mais détestables pour les accusés pauvres & sans protection.

Ces loix sont telles, en un mot, que je suis très-résolu d'en faire imprimer un recueil complet, tout exprès pour le dédier aux accusés : & voici mon épître dédicatoire.

MESSIEURS LES ACCUSÉS,

» J'ai l'honneur de vous offrir le recueil de nos
» loix criminelles, pour vous apprendre une vérité
» qu'il est bon que vous sachiez : c'est messieurs les
» accusés, *qu'une bonne fuite vaut mieux qu'une*
» *mauvaise attente* : sauve qui peut, & bon
» voyage : sur ce je prie Dieu, messieurs les accu-
» sés, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Mais au moins ces loix compofent-elles leurs injuftices pour les pauvres accufés, par quelque humanité pour les malheureux condamnés. Voici leur humanité : depuis environ deux ou trois cents ans, nos loix criminelles emploient prefque partout trois genres de peine.

Le premier eft la mort ; le fecond eft la mort ; le troifieme eft la mort.

Le premier eft la mort dans une corde ; le fecond eft la mort fous une barre de fer ; le troifieme eft la mort fur une pile de fagots.

Et quand nos loix ont la petite complaifance de ne pas tuer, pour la premiere fois, un accufé, lequel eft à coup fûr un coquin paffé, préfent ou futur ; elles ont du moins la prudence de le marquer, afin de le reconnoître, & le tuer fans faute à la feconde : enfin, je dirois à nos loix criminelles, (& très-criminelles en effet) ce que Mecene dit un jour à Augufte qui venoit de condamner plufieurs accufés à la mort : *fifte carnifex.*

Dracon, comme on fait, donna aux Athéniens des loix de fang : le bourreau d'Athenes à cette époque s'appelloit *Brontés*, ou je fuis fort trompé : un jour un citoyen dit au peuple affemblé fur la place d'Athenes : » Athéniens, apprenez-moi, de grace, » lequel vous eftimez plus, ou *Dracon*, qui a fait » un bourreau de la loi, ou *Brontés*, que la loi » même a fait bourreau. « Ce queftionneur étoit un impertinent, mais la queftion n'étoit pas impertinente.

Or, maintenant, revenons sur nos pas ; & si nous l'osons, évaluons dans nos loix criminelles la proportion de ceux qu'elles tranquillisent, avec ceux qu'elles doivent épouvanter. Cette proportion même m'épouvante. Ah, taisons-nous, & ne réveillons pas ceux qui ont le bonheur de dormir, encore au branle de ces terribles loix ; mais pourquoi ne jetterions-nous pas en passant un coup d'œil sur les loix militaires ? ces loix de la discipline par excellence, ces loix qui sont placées au centre de la force, devroient être admirables : cependant examinons, & ne pressons ni l'éloge ni la censure.

Avant de considérer si les loix des armées sont bonnes, quelqu'indiscret pourroit demander si une grande armée nous est bonne ; mais cette question me passe, il s'agit seulement de savoir si les loix faites pour les armées sont bonnes pour les armées ?

Officiers généraux (employés s'entend) inspecteurs, munitionnaires, vivandiers, vivandieres, directeurs d'hôpitaux, médecins, chirurgiens, entrepreneurs de toute espece, ce n'est qu'un cri : loix admirables, chef-d'œuvre de sagesse !

Pour vous, messieurs, à merveilles ; mais pour les soldats, tout le monde convient que sur vingt soldats qui périssent en dix années, à peine en trouverez-vous un que l'ennemi ait tué : accordons-en quatre autres pour le droit universel de la nature sur les pauvres mortels : c'est beaucoup pour des jeunes gens robustes, ou qui doivent l'être : restent donc sur vingt soldats quinze de tués : par qui, si ce n'est ni par l'ennemi, ni par la nature ? A vous, mes-

O 2

ſieurs les intéreſſés aux loix militaires ; ils ſont tués par vos loix, ou, ce qui revient au même, par les agens de ces loix.

De grace, ſoyez vrais, & ne vous ſauvez point en criant à l'*exagération*. C'eſt une retraite qui élude toutes les victoires de la vérité ; & je veux la fouiller en paſſant. Cette petite digreſſion de quatre lignes ſera très-importante.

Quand un homme dit une vérité accablante, ceux qu'elle fait pâlir n'oſant ni tout accorder ni tout nier, prennent un milieu : ils ſe mettent à crier de toute leur force, *cela eſt exagéré* ; les hommes qui ſe ſont arrêtés pour écouter cette diſpute chemin faiſant, n'ont pas du tems de reſte pour la juger, d'ailleurs les trois-quarts ſont très-pareſſeux, & le reſte eſt peu judicieux. Auſſi la regle ordinaire de leurs opinions eſt ceci : *Tout ou rien*.

Lors donc que ces hommes entendent faire à une propoſition le reproche d'*exagération*, au lieu de meſurer exactement, comme ils le devroient, juſqu'où cette propoſition eſt vraie, pour ſéparer cette partie de ce qui eſt faux, à peu près comme dans un bon fruit on cerne la piquure d'un ver pour ſe nourrir du reſte, il leur eſt infiniment plus commode de gober la propoſition toute entiere, ou de la rejetter toute entiere avec dédain.

Auſſi cette réplique, renfermée dans ce cri unique, *exagération*, cette réplique qui ne devroit tout au plus produire qu'une moindre condamnation, entraîne ſouvent l'abſolution complette de la part d'une bonne moitié de l'auditoire.

Ce mot *exagération* est un nuage où le coupable s'enfonce : on ne va point mesurer s'il y est enfoncé d'une lieue, d'une toise, d'un pied ou d'une ligne, on dit seulement, n'en parlons plus ; il est caché.

Mais revenons ; je vous demande si c'est une exagération de soutenir que tel munitionnaire, tel entrepreneur d'hôpitaux, tel fermier de la santé ou de la maladie des soldats, a été plus meurtrier pour eux qu'une batterie de canon dans le camp ennemi : est-ce une exagération de dire, comme une vérité générale, que l'ennemi tue nos soldats, mais que nos abus les font mourir ?

A cela vous répondrez : n'accusez donc pas les loix, mais les abus.

Eh ! que m'importe à moi quand je souffre, ou que je meurs, que les loix me tourmentent ou me laissent tourmenter ? *Les loix font tout le mal qu'elles n'empêchent pas.*

Q'un chien me morde en passant : si cet animal n'appartient ni à un homme de vingt mille livres de rente, ni à un conseiller au parlement, je pourrai demander à son maître, & peut-être j'obtiendrai contre lui des dommages & intérêts ; & quand le commis d'une loi me ruine ou m'assassine, je n'aurai rien à demander, rien même à dire à la loi ! en ce cas c'est une chose bien étonnante qu'une loi, & c'en est une bien petite qu'un homme.

Voici une autre réplique que j'oubliois : *Vous qui parlez*, disent fièrement les *abuseurs* à quicon-

que ose plaindre les pauvres abusés, *vous qui par-lez, êtes-vous du métier ?*

Non, non, & mille fois non, je ne suis pas de votre métier : graces au ciel je ne suis d'aucun mé-tier, & c'est pour cela que je puis dire la vérité. Si j'étois soldat, l'oserois-je ? si j'étois entrepreneur ou quelque chose de plus, le voudrois-je ?

Mais vraiment où est ma mémoire ? J'omets la plus irréplicable des répliques, une réplique *pé-remptoire*, comme ils disent, elle n'a qu'un mot : *Ces abus sont de tous les tems* (ce qui est vrai) *& de tous les pays* (ce qui n'est pas vrai.)

Graces vous soient rendues au nom de tous les misérables pour cette consolation topique : ainsi dans la logique de la politique ! *Longueur d'abus fait droit*, & sans doute *longueur de mal fait santé !*

Dans notre calcul du bien & du mal, il faut donc passer sur les loix militaires en gémissant plus doulou-reusement encore que sur toutes les autres loix. Ar-rêtons-nous enfin à celles de notre police ; elles for-ment, dit-on, la partie la plus brillante de notre lé-gislation ; leur vigilante adresse est célebre dans l'Eu-rope, & la police de Paris se fait souvent un jeu honorable de retrouver même une épingle dans un tas de fumier.

Aussi quand un fier Anglois, levant une tête al-tiere & des sourcils dédaigneux, s'enfle le poumon & les joues pour dire, *mon gouvernement*, un bon François lui répond avec une légéreté accablan-

te, *& notre police*. Examinons donc cette eſpece de loix...... C'eſt fait, & j'ai feuilleté des volumes.... Je ne m'y ſerois pas attendu; faut-il le dire? nos loix de police reſſemblent aux filets qu'elles entretiennent à St Cloud. Admirables pour pêcher ceux qui ſe ſont noyés, elles laiſſent ſe baigner & ſe noyer ceux qui ne ſavent pas nager.

J'ai commencé de parler, j'acheverai. Tout en parcourant ce vaſte code de la police, je diſois tout bas : loix de police, amours & délices des habitans de Paris, vous vous trompez, & vous nous trompez. Pourquoi vous amuſer uniquement à pourſuivre les fripons? Vous voulez les couper en morceaux! peine inutile, ne ſavez-vous pas qu'un fripon eſt un polype qui ſe régénere de la tête, de la queue, de toutes les parties, il ſe multiplie ſous le couteau; & c'eſt ce qui vous eſt arrivé, vous ne l'ignorez pas: loix de police, nos amours, ſongez un peu moins aux fripons & beaucoup plus aux honnêtes gens: prenez-les pour vos eſpions, & vous ferez une bien bonne affaire; car ils ſeront fideles, ne vous coûteront rien, & ſe multiplieront tous les jours davantage : au lieu de ſuer à la recherche de ceux qui volent, prenez quelque peine à déterrer ceux qui manquant de tout, auroient un beſoin preſſant de voler: allez à la racine. Vous mettez tout votre honneur à découvrir quelques méchantes actions; mettez-en au moins la moitié à découvrir les bonnes, à les expoſer au grand jour, les offrir, pour ainſi dire, à la récompenſe, non pas de l'argent qui corrompt ce qui eſt bon, mais de l'eſtime, par qui le bon devient excellent. Loix de police, chef-d'œuvre qu'on admire, ſouffrez ce mot : *La fineſſe eſt pour les fripons, & la magnanimité pour les loix.*

Enfin, sans aucune exagération, quoi qu'on en dise, l'examen réfléchi de toutes nos loix arrache du fond de l'ame d'un homme un peu sensible, comme un cri douloureux : *Que de maux & comment y remédier ?*

Il ne faut pas être injuste, & calomnier les enfans pour les fautes de leurs peres ; ces maux ne sont pas notre ouvrage, ils se sont propagés jusqu'à nous, comme la vérole a passé de nos grands peres à nos peres, qui nous l'ont transmise avec une fidélité admirable, à charge de rendre ce *fidéicommis* à nos enfans, ce que nous ferons, si ce n'est déja chose faite : nous sommes des *vérolés* en tout sens, rongés depuis trois cents ans jusqu'à la moëlle des os ; mais voici ce que depuis trois cents ans nous n'avons eu qu'aujourd'hui : un roi jeune & dans l'âge des résolutions vigoureuses, un roi sensible, compatissant & juste ; cela est prouvé par cent traits connus, répétés & chéris de la France entiere : enfin, nous avons ce que jamais nous n'avions eu, de vraies lumieres sur toutes les especes de véroles, (physiques ou morales) or, dans cette situation, serions-nous traités de rebelles, & nous enverroit-on à la Bastille, si nous disions avec respect : » Sire, nous » vous donnerions notre vie, nos peres ont bien sa» crifié la leur à quelques rois qui ne vous valoient » pas ; mais, sire, de quoi vous servira la vie d'hom» mes foibles, languissans, minés & mourans len» tement de toutes sortes de contagion ? Votre ma» jesté n'aimeroit-elle pas mieux commander des » hommes sains, gais & vigoureux ? Si de mau» vaises langues, des langues que l'écriture appelle » (*lingua dolosa*) disent à votre majesté que notre

» bonne

» bonne ſanté lui ſeroit dangereuſe, & que la force
» pourroit nous rendre *trop drus*; ſire, nous at-
» teſtons contre ces langues de vipere, toute l'hiſ-
» toire de vos ancêtres & de nos peres : elle vous
» jurera pour nous à chaque page l'amour & la fi-
» délité ; elle vous racontera que nous n'avons ja-
» mais incommodé nos rois que par les convulſions
» que nous donnoient nos maux mêmes ; ah, ſire,
» daignez nous en croire, ou plutôt croyez une ex-
» périence de pluſieurs ſiecles : le François a le bon-
» heur reſpectueux & gai : daignez, ſire, (& vous
» vous en féliciterez un jour) daignez ordonner à
» vos médecins de nous faire paſſer par les grands
» remedes & de nous guérir.

Il me ſouvient que je tenois ce propos, & je faiſois un jour cette fervente priere devant un homme qui a cinquante bonnes mille livres de rente pour lui tout ſeul : ſavez-vous ce qu'il me répondit ? il tira ſa montre, & dit en reprenant mes paroles : paſſer par les grands remedes, bon Dieu ! y ſongez-vous ? Il eſt cinq heures & demie, & l'opéra va commencer.

Alors je me dis en mon cœur : meſſieurs les vérolés en tout ſens, plaignez-vous de vous-mêmes autant que des autres, votre caractere a fait vos loix, & vos loix conſervent votre caractere.



TEXTE.

Accommoder le bon procès & plaider le mauvais est devenu proverbe ; *on dit au palais que* la forme emporte le fond, *comme on dit d'un homme qui tombe d'une fenêtre en bas, que* le cul (*ce n'est pas moi qui parle, c'est l'adage*) emporte la tête, &c. &c.

NOTE HASARDÉE

Sur l'abréviation des procédures.

J'AI trouvé quelquefois dans la société des gens assez abandonnés de Dieu pour révoquer en doute, (je ne dis pas l'incorruptibilité de MM. les procureurs, la calomnie seroit trop forte) mais leur utilité, & voici comment ces enragés raisonnent ou déraisonnent.

Le jugement d'un procès, disent-ils, se réduit à prononcer que telle loi générale convient à tel fait particulier.

Un procès qu'on appelle compliqué n'est tel que parce qu'il renferme réellement plusieurs procès, c'est-à-dire, plusieurs faits à comparer à plusieurs loix.

Or, cela posé, quelle est la meilleure méthode d'expédier un procès ? la meilleure précisément pour expédier toutes les questions que peut faire l'esprit

humain, si questionneur de sa nature. La méthode d'analyse, méthode qui paroissant la plus longue est pourtant la seule abrégée, la seule qui convienne à la foiblesse de l'esprit humain, & par conséquent toujours la derniere dont il s'avise, parce que la derniere chose dont l'esprit humain s'avise, c'est de sa foiblesse.

Mais quelle sera la méthode d'analyse pour un procès ? sa marche sera fort simple : le premier pas doit tendre à séparer dans un procès toutes les questions, ou pour mieux dire, tous les procès particuliers qu'il renferme, à ranger ensuite ces questions dans leur ordre, pour les juger de même.

Ainsi, l'un des premiers actes de la procédure seroit que les parties, soit entre elles, soit par leurs gens d'affaires, fixassent avec précision les questions à faire décider. Ces questions seroient rédigées par écrit sous la forme simple & précise de question ; on diroit seulement :

Entre tel...... & tel......

Il s'agit de juger si 1°. 2°. 3°. &c. Cet écrit signé par les parties seroit remis au juge.

Dans le cas où les plaideurs ne conviendroient pas des questions à juger, chacune présenteroit sa note de questions, & les magistrats jugeroient d'abord par leur comparaison de ce qu'ils doivent juger.

Ce premier point expédié, il faut passer à la solution de chaque question séparément, & cette so-

lution n'exige que trois opérations dont chacune est fort simple, pourvu qu'on les sépare, & qu'on ne les embarrasse pas à dessein les unes dans les autres.

La premiere de ces opérations est de constater le fait ; la seconde, de trouver une loi qui lui convienne ; la troisieme, d'appliquer cette loi au fait comme on applique une mesure à la chose mesurée.

Le point de difficulté du jugement est tantôt dans le fait, tantôt dans la loi, quelquefois dans tous deux : quelquefois le fait est convenu & la contestation ne porte que sur la loi : d'autres fois, le fait est contesté & la loi convenue : enfin, pour l'ordinaire, fait & loi ; tout est en débat. Quoi qu'il en soit, la méthode consiste toujours à bien séparer chaque question de toute autre, & dans chaque question, le fait, la loi, & son application.

Pour cela les parties feroient un second acte de procédure conçue à peu près dans cette forme : *Entre A.... & B.... premiere question à juger si*, &c.....

FAIT.

Le fait convenu est, &c. ou bien le point de fait contesté est si, &c....

A.... prétend prouver par actes, ou par témoins contre B.... que, &c.

DROIT.

A.... prétend que le fait qui sera prouvé par lui doit être jugé par *telle loi*, &c.

B. remettra de son côté au rapporteur ou au juge un écrit pareil, & c'est assez pour préparer d'avance le jugement dans son esprit.

Quand, selon la vigilance du juge ou le cours des affaires, le moment de juger celle-ci sera venu, les parties seront juridiquement averties de se rendre à tel jour & telle heure à l'audience de justice, avec les actes ou les témoins mentionnés. Il est inutile de dire que dans cette sommation juridique de comparoître le juge observera rigoureusement les délais accordés aux plaideurs par les loix.

A cette audience s'agit-il de prouver un fait par acte ? le juge en permet la lecture, mais dans la seule partie nécessaire à la preuve : d'ailleurs nulle explication, nul commentaire, il suffit que la seule force des termes de l'acte saisisse le juge. S'il entend le françois, s'il a du bon sens, de l'attention, de l'impartialité, (& toutes ces qualités sont présumées dans un juge) il doit mieux comprendre le vrai sens d'un acte que l'avocat prévenu qui le lit : toute explication est superfluité, piege & presqu'insulte. On dit, comme une maxime, que *le mieux est l'ennemi du bien*, & l'on devroit avoir pour maxime au palais, *que le plus grand ennemi de la clarté est le commentaire.*

S'agit-il de prouver un fait par témoins ? les juges entendent chaque témoin ; après chaque déposition, ils permettent sur le champ les reproches contre le témoin & les observations sur la déposition.

Enfin, quand les preuves du fait sont débattues

dans une juſte meſure, les juges ordonnent aux parties de citer les loix dont ils veulent s'autoriſer; mais toute explication ſur la loi ſeroit encore plus interdite que pour les actes: il faut le redire ſans ceſſe, les commentaires, ſoit dans les livres, ſoit dans les écrits, ſoit dans les paroles des avocats, ſont une eſpece d'hydropiſie pour nos loix; elles expirent gonflées de paroles étrangeres.

Le fait débattu, les loix citées, c'eſt aux juges à comparer le véritable fait à la loi qui lui convient. On recueille les opinions: le préſident, autoriſé par les loix de diſcipline, ne ſouffriroit pas plus de commentaire & de verbiage dans la bouche des juges que dans celle des avocats. On pourroit même établir une eſpece de formule ou de méthode invariable, que chaque juge ſuivroit en donnant ſon opinion.

Il pourroit dire: *Selon mon opinion le fait réel eſt celui que A.... a ſoutenu. La loi par laquelle ce fait doit être jugé eſt.... Je penſe donc que B.... doit être condamné à*, &c.

Les opinions ainſi recueillies, le jugement ſeroit formé & prononcé ſur la queſtion; & ſi dans le procès il y en avoit pluſieurs, on paſſeroit avec la même méthode au jugement de la ſeconde.

Cette méthode, à la vérité, ſuppoſe à la place de nos longs diſcours tout d'une haleine, une liberté de dialogue entre les juges & les avocats, ſans laquelle on ne s'entend jamais qu'incomplétement. La vanité des bienſéances, les mécomptes des opinions

ur les rangs, sur-tout l'intérêt, l'ardeur naturelle, nille choses plus sensibles en France qu'ailleurs, endront peut-être cette liberté quelque tems pénible : c'est assez le propre de toute liberté d'être bonne & coûteuse; mais il ne seroit pas bien difficile de l'assujettir à une loi sage, & qui pourroit même, si elle étoit maniée par une heureuse main, offrir aux citoyens dans leurs disputes ordinaires, un modele de politesse & de bienséance, conciliées avec le droit naturel de manifester ce qu'on pense.

La forme des arrêts seroit asservie à la même méthode. Tout jugement, ou tout arrêt auroit quatre parties : la premiere énonceroit les plaideurs & leurs qualités.

La seconde exprimeroit en termes précis la question ou les questions à juger.

La troisieme énonceroit la loi, l'ordonnance, l'édit qui s'applique à la question.

La quatrieme renfermeroit le jugement.

Premiere partie. Entre tel & tel.
Seconde partie. Il s'agit de décider si.
Troisieme partie. La loi qui décide est.
Quatrieme partie. Nous jugeons que.

Sur cette forme de jugement, en comparant nettement le fait & la loi & tous les deux au jugement, il n'est point de magistrat, de plaideur, de citoyen qui ne sentît la justice ou l'iniquité du jugement; cette forme d'arrêts familiariseroit les ci-

toyens avec leurs loix ; & ils les apprendroient selon la véritable méthode qui consiste à bien diviser toutes les parties, pour en faire ensuite un rapprochement plus juste dans l'application d'une loi générale à un cas particulier.

Enfin, le plus précieux avantage de cette forme d'arrêts, seroit de rendre les magistrats infiniment plus attentifs pour des jugemens, qui auroient eux-mêmes tant de juges. Je ne parle point des révisions, des cassations & de toutes ces excroissances de procès, coupées dans leur racine par une méthode sage, mais vive & tranchante.

Voilà ce que disoient ces détracteurs de nos magnifiques formes : & voici ce qu'il faut honnêtement leur répondre à notre tour. Rêveries, impossibilités, absurdités. Eh ! que deviendroient la grande éloquence du barreau, la majesté du premier sénat de la nation, le délassement & l'instruction de cette nation par le plus noble des spectacles ?

Mais, pour fermer à jamais la bouche de ces faux raisonneurs, rappellons à leur mémoire ces tems où des princes, des rois, des empereurs accouroient dans ce sénat entendre avec ravissement des plaidoieries, non pas telles que les plaidoieries de *Cochin*, ou de *Target*, ou de *Gerbier*, ou de *Linguet* lui-même, mais des plaidoieries où, par un accord admirable, tous les dieux de l'Olympe, pêle-mêle, avec les peres de l'église, venoient payer en grec & en latin leur tribut à des magistrats, qui entendoient le grec & le latin.

Accablons

Accablons ſur-tout ces détracteurs par le mot ſi connu de notre Henri IV, qui s'écria dans ſon extaſe, après avoir entendu deux avocats : *Ventre-ſaint-gris ! ils ont tous deux raiſon.*

Cependant je ne puis le diſſimuler : j'ai entendu, qui le croiroit ! oui, j'ai entendu de mes deux oreilles un vétilleur, & ſans doute un mauvais François, argumenter de ce mot contre nos loix & notre barreau mêmes, & je vais, pour rire, raconter ſon raiſonnement. Le mot d'Henri IV, diſoit-il, n'eſt, à proprement parler, qu'un grand ſoufflet, appliqué par un très-grand roi, à nos avocats, ou bien à nos loix ; il faut opter.

Si dans la queſtion débattue devant Henri IV, il y avoit une bonne loi, bien préciſe & bien claire, alors ſon mot eſt un ſoufflet à deux joues : premier ſoufflet ſur la joue de l'avocat qui avoit été aſſez mal habile pour ne pas démontrer ſon bon droit ; ſecond ſoufflet ſur la joue de l'autre avocat aſſez adroit, & ſur-tout aſſez malhonnête pour pallier ſon injuſtice.

Si au contraire dans le fait en queſtion les loix étoient ambiguës & confuſes, dans ce cas le mot du bon Henri n'eſt plus qu'un rude ſoufflet tombant à plomb ſur les loix, pour avoir fourni des armes égales au juſte & à l'injuſte.

Je n'irai point aſſurément perdre mon tems à réfuter ces pitoyables ſubtilités : le mot d'Henri IV, en dépit des jaloux de notre barreau, n'en ſera pas moins regardé comme un cri d'admiration pour le

talent de nos avocats & la grande utilité de nos longues audiences.

Je veux pourtant faire ſur ceci une comparaiſon frappante : quel eſt l'art de nos philoſophes, même les plus grands, de montrer, non pas où eſt la vérité, mais que la vérité n'eſt preſque nulle part ? Art ſtérile & déſolant, capable de pouſſer un homme un peu vif & curieux à ſe caſſer la tête de déſeſpoir contre un livre de philoſophie, comme certains oiſeaux ſe caſſent la tête contre les barreaux de leur cage. Quelle ſupériorité dans l'art des avocats ! Cet art vraiment enchanteur ne conſiſte au contraire qu'à montrer la vérité par-tout, & ſurtout là où elle n'eſt pas : de droit, de gauche, du haut, du bas, la vérité eſt un vent doux qui ſouffle à la fois de toutes les parties de l'horiſon où ſe trouve la bouche d'un avocat. Hommes ! pour qui les illuſions aimables valent mille fois mieux que la triſte réalité, aimez cet art, eſtimez cet art, & ne ſouffrez ni qu'on l'oublie, ni qu'on l'altere ; conſervez-le tel qu'il eſt comme le feu ſacré : c'eſt-là que vous viendrez prendre des lumieres, lorſque craignant de voir les choſes telles qu'elles ſont, vous ſerez avide du plaiſir ſi doux de les contempler telles que vous voudriez qu'elles fuſſent.



TEXTE.

J'ai consulté sur ce point avec toute la bonne foi dont je suis capable, des hommes d'âge & d'expérience, & tous m'ont avoué tête à tête, à condition que je ne les citerois pas, que l'usage de nos loix leur en découvroit tous les jours davantage les défauts.

NOTE

Sur quelques petites difficultés dans l'étude & l'usage de nos loix.

JE n'ai pas une grande expérience ; mais je suis un vieux bon homme, & quand on tient les yeux ouverts toute sa vie, & qu'on regarde seulement autour de soi, il est difficile de ne pas ramasser par-ci par-là quelques bribes de jugemens.

Je me souviens donc, mais c'est du plus loin, d'avoir vu dans ma premiere jeunesse quelques magistrats, jeunes aussi, se livrer avec ardeur à l'étude de nos loix : ils s'étoient formé (comme de raison) le plan de tout savoir. Droit public, droit civil, droit ecclésiastique, science des arrêts, science des formalités, chaque chose auroit son ordre, & devoit se ranger dans leur tête en son tems & à sa place : je les ai vu, dis-je, & je m'en rappelle comme si j'y étois, commencer cette belle entreprise ; mais j'ai beau fouiller dans ma mémoire, je ne puis me souvenir d'aucun de ces messieurs qui

l'ait heureusement conduite à sa fin : je me souviens au contraire que tous se dégoûtoient ; & ce qui est bien singulier, les meilleurs esprits étoient les premiers dégoûtés : si quelques-uns approfondissoient quelque partie seulement de ce grand cahos, qu'il nous plaît d'appeller *science des loix*, ils y réussissoient par un tour d'esprit particulier, & souvent par un vice même de leur esprit. Les hommes minucieux, & faussement subtils, se laissoient assez facilement pénétrer de toutes les petites épines de la formalité : la nature sembloit avoir fait leur tête à peu près comme une *pelotte* à nicher des épingles. D'autres, avec des cervelles à cellules & sans ressort, y recevoient des loix comme une molle éponge reçoit l'eau, & ils les rendoient de même. S'agissoit-il de juger ? ils n'appliquoient pas les loix, ils serroient l'éponge, & des loix dégouttoient. D'autres enfin, curieux de recherches historiques, plus propres à entasser qu'à trier, portoient sous le nom de droit public, le faix confus de notre histoire avec la morgue de cet esclave noir dont parle Horace, qui portoit une bouteille comme une prêtresse eût porté les vases sacrés de Cerès. (1)

Mais un homme qui se fît de notre législation un systême bien ordonné, avec ses racines, son tronc, ses maîtresses branches, ses branches particulieres, ses fruits, je ne l'ai point vu, & voici pourquoi; c'est que la chose est impossible : plus on a de méthode dans l'esprit, & plus on est révolté de l'inex-

---

(1) . . . . Ut Attica Virgo
Cum sacris Cereris, procedit Fuscus Hidaspes.
Cecuba vina ferens. . . . . .

tricable confusion de nos loix : plus on a de sens ; & plus on est choqué de leurs contradictions, de leur subtilité, de leur verbiage, & souvent même, tranchons le terme, de leur mauvaise foi : en un mot, de ce qu'elles disent & de ce qu'elles ne disent pas. Au lieu de trouver un ordre & comme une *économie* de loix, on ne trouve que des loix se combattant entre elles par leur rang, leurs limites, & leur sens : loix latines, contre ordonnances françoises, ordonnances anciennes, contre édits nouveaux, édits contre déclarations ; tous ensemble contre la jurisprudence, & la jurisprudence seule contre tous. C'est une anarchie à déconcerter la meilleure tête.

Les loix de la formalité imposent impérieusement silence aux loix sur le fond : celles-ci crient à l'injustice, & non sans raison : point de regle générale pour concilier la forme & le fond sans écraser l'équité.

Les loix nouvelles s'élevent contre les loix anciennes sous prétexte de désuétude ; celles-ci, pour être anciennes, ne s'en croient que plus vénérables : la raison est pour elles ; l'usage est contre : point de regle générale de décision ; & dans le pays de nos loix, on peut dire *qu'on ne sait qui vit ni qui meurt*.

Une loi allegue une disposition comme étant de *rigueur ;* une autre loi lui donne un démenti, soutient qu'elle n'est que *comminatoire*, & que c'est elle qu'on doit observer à la lettre : comment décider ? Point de regle générale pour déterminer ce qui est

comminatoire ou de *rigueur :* enfin, (nobleſſe de ſtyle à part) ſi vous êtes curieux de voir *la cour du roi Pétaud*, faites-vous donner une compilation de nos loix.

Or, je ſoutiens qu'il eſt impoſſible d'accorder raiſonnablement, dans une ſeule tête, toutes les différentes eſpeces de loix qu'un honnête conſeiller au parlement jure à Dieu, au roi, au public, à lui-même de ne point ignorer.

Mais je vais plus loin ; je regarde comme infiniment difficile de bien ſavoir même une ſeule eſpece de loix : quand je dis ſavoir, je parle toujours du ſavoir de jugement & non du ſavoir de mémoire : je demande avec l'ami Montagne, un homme *ſachant bien*, & non *ſachant beaucoup*.

Prenons pour exemple nos loix politiques : je ne démentirai point ici ce que j'ai dit plus haut, que les loix politiques étoient le *noli me tangere* de la légiſlation : cela eſt vrai quand on veut en toucher le fond ; cela eſt vrai quand on oſe les toucher pour en altérer la nature ; mais moi je n'en veux conſidérer qu'un moment les dehors, il ne s'agit point d'examiner ſi ces loix ſont bonnes ou mauvaiſes pour tel peuple ; mais ſeulement juſques à quel point il eſt difficile à tout juriſconſulte de les bien apprendre telles qu'elles ſont. Ainſi point de chicane ſur cet article délicat, & je proteſte au pied du trône contre toute interprétation abuſive.

Après avoir bien fermé cette porte à la calomnie, je ſuppoſe un homme lequel ne ſeroit ni *Cu-*

jas, ni *Dumoulin*, ni l'un de ces ſavans infatigables, tels qu'on n'en voit plus gueres aujourd'hui, étudiant ſans relâche, & vivant toute une ſemaine d'un *in-folio*, & d'une pinte d'encre; je ſuppoſe un homme qui mêle ſagement l'étude aux diſtractions, vaquant modérément aux affaires & aux plaiſirs de ce bas-monde, d'une mémoire d'ailleurs & d'une pénétration ordinaires : eh bien, je poſe en fait que ſi cet homme concevoit le projet d'approfondir ſeulement la partie de nos loix politiques, il conſumeroit ſes plus belles années à ce grand ouvrage; & le dernier réſultat qu'il tireroit en cheveux blancs ſeroit le doute & l'ignorance.

Quand je parle d'approfondir, j'entends par-là, de n'abandonner aucune queſtion ſans la réſoudre par une loi claire & bien reconnue, ou par une ſuite de faits conſtans & uniformes formant un uſage équivalent à une loi. (Si toutefois dans le gouvernement civil, l'uſage peut jamais faire le juſte équivalent d'une loi.)

Et qu'on ne prenne point ceci pour une exagération : depuis la loi ſalique juſques aux loix de l'inſtitution du dernier juge de village, il eſt peu de queſtion qui n'oblige un juriſconſulte à remuer de fond en comble toute l'hiſtoire de France. Eh ! quelle hiſtoire, bon Dieu ! M. d'Alembert a dit quelque part que *le peuple le plus heureux eſt celui dont l'hiſtoire eſt la plus ennuyeuſe* : en ce cas nous crevons de bonheur, car notre hiſtoire a de quoi faire crever d'ennui : on liroit vingt fois Plutarque contre un tome de l'hiſtoire de France. Mais paſſons par-deſſus l'ennui, (quoique dans la vie humaine ce ne

ſoit point une bagatelle) cette loi ſalique par exemple qui eſt le premier bout de l'écheveau, ne laiſſera pas d'occuper fort ennuyeuſement aſſez long-tems ; & de bonne foi, je doute que mon homme, s'il eſt un peu difficile, s'en tire avec une curioſité bien nette ; ſi de-là il va, comme l'ordre l'exige, aux minorités, aux régences, aux tutelles des rois, le pauvre curieux ne ſera pas ſans embarras. Mais je l'attends à la grande queſtion ſi long-tems débattue & non encore terminée, ſur ce qui forme une loi en France, ſur la juſte doſe des ingrédiens qui doivent y entrer ; enfin, pour parler net, ſur les limites préciſes de l'autorité du roi, & des droits des parlemens : ceci ne ſera pas ſitôt expédié ; il faudra, dans le cahos de notre hiſtoire générale, démêler le cahos de l'hiſtoire particuliere des parlemens de France, & ſuivre dans toutes ces métamorphoſes une aſſemblée qui commence par des ſouverains, & va ſe terminer inſenſiblement à des hommes du tiers état, conſeillers du roi, moyennant cinquante ou cent mille francs donnés à d'autres qu'au roi. Que de faits contraires à ſéparer, à comparer ! & la clôture de cette pénible comparaiſon que ſera-t-elle ? Ce grand mot, cette queſtion des queſtions : *Que ſais-je ?*

Si des loix de la puiſſance *légiſlative* l'apprentif juriſconſulte veut paſſer à l'examen des loix de la puiſſance *exécutrice*, qu'il s'arme de patience, ſon travail n'eſt qu'ébauché : pour remplir ſon projet, il voudra ſans doute conſidérer ſéparément & par ordre les différens corps à qui le monarque a confié quelque portion de ſa puiſſance : il voudra ſuivre leur hiſtoire, examiner leur organiſation actuelle,

déterminer

déterminer avec précision ce qu'elle a de connu, & ce qu'elle a de contesté. Il s'attachera d'abord à étudier les rapports mutuels des membres de chaque corps ; rapports d'où résultent les loix entre les supérieurs & les inférieurs ; & il verra que tous ces rapports sont en litige.

Ensuite, il observera les rapports de chacun de ces corps avec les autres corps, & il les trouvera tous en guerre ouverte depuis leur institution jusqu'à ce jour.

Enfin, il lui paroîtra indispensable d'apprendre les rapports que ces corps ont avec les citoyens ; rapports qui constituent les loix de jurisdiction ou de privilege ; & l'infortuné curieux appercevra, à son grand étonnement, le citoyen tiraillé par tous ces corps à la fois, flottant au milieu d'eux, ne décidant souvent son choix que par le caprice ou l'intérêt ; & ce qui l'indignera, trouvant toujours au besoin une loi & cent arrêts pour justifier tous les partis : enfin, une confusion, une anarchie dont il n'y eut, je crois, jamais d'exemple dans aucun pays ni dans aucun tems.

Je suppose que mon étudiant adopte pourtant cette grande division qui sépare, tant bien que mal, les objets : savoir, tout le politique au conseil, tout le civil aux parlemens, tout l'économique aux cours des aides & chambres des comptes. A partir de-là, la premiere question est celle-ci : *Q'est-ce que le conseil du roi ?* Question brieve & simple, & dont la réponse est si étendue & si compliquée, que j'oserois gager qu'on ne trouvera pas quatre

hommes dans chaque parlement, avocats & magiſtrats compris, capables de la réſoudre complétement.

C'eſt qu'ils n'en ont pas beſoin, dira-t-on : ceci eſt une autre affaire ; il ſeroit facile de démontrer parfaitement le contraire.

Cependant cette queſtion : *Qu'eſt-ce que le conſeil du roi ?* devroit être telle, je le dis hardiment, que tout ſujet un peu inſtruit dans une monarchie, fût en état d'y répondre ſans embarras & ſans erreur.

Maintenant faiſons demander par le déſeſpéré curieux, *Qu'eſt-ce qu'un parlement* avec toutes ſes attenances & ſon atmoſphere, ſi je puis ainſi dire? Oui, un parlement avec ſa grand'chambre, ſes enquêtes, requêtes, tournelles, gens du roi, & tout cela ſuivi de l'attirail énorme des tribunaux ſubalternes ; préſidiaux ſouverains & non ſouverains, baillages, juſtices royales, juſtices ſeigneuriales, juges de police, juges & conſuls, juges des eaux & forêts, officiers de robe longue, officiers de robe courte, avocats ſans office, procureurs avec office, greffiers, notaires, huiſſiers, ſergens ; l'origine, les droits reconnus, les droits prétendus, de tous ces gens-là, &c. je perds haleine. Quelle involution épouvantable de queſtions, dans cette queſtion : *Qu'eſt-ce qu'un parlement avec ſes circonſtances & dépendances ?* Et cependant cette queſtion ſe réduit à celle-ci : *Comment peut-on en France conſerver ſa fortune, ſon honneur & ſa vie ?* Et nous ſommes tous forcés de répondre : » nous l'ignorons : allons trouver un procureur qui

» peut-être n'en ſait rien lui-même, & nous ruinera
» à bon eſcient tout en faiſant ſemblant de nous
» l'apprendre & de nous défendre.

Et quel eſt donc cet homme indiſpenſable dans la nature ? Qu'eſt-ce donc qu'un *procureur ?* Mes chers compatriotes, Dieu le ſait ; mais, croyez-moi, notre jeune roi ne le ſait pas : en voici la preuve. Le roi entretient des hôpitaux contre tous les maux de l'eſpece humaine : le roi paie dans les ports de mer des officiers pour écarter la peſte : non, François, non, le roi ignore ce qu'eſt un procureur en France.

Hommes honnêtes, qui vous trouvez confondus dans cette profeſſion de rapine légale, convenez-en avec moi, & vous n'en ſerez que plus honorés ; convenez que le monarque ignore ce que fait un procureur à des hommes dont la fortune fait la ſienne, & dont le bonheur fait ſa gloire.

Hommes de bien, au nom du ciel, n'abandonnez pas votre poſte : reſtez parmi ces incendiaires de nos cités & de nos champs, reſtez pour leur cauſer au moins quelque tourment par votre exemple, & conſommer leur déshonneur par notre eſtime pour votre probité.

Je me ſuis écarté, pardon lecteur ; mais ſi jamais vous avez plaidé, je ſuis tout excuſé : revenons, je ne conduirai pas plus loin mon candidat en loix politiques : par-tout il trouveroit les mêmes difficultés avec la même confuſion : par-tout il pourroit écrire en ſortant : *Ici eſt le cahos*, & par-tout

le cahos eſt à la fois opprobre & malheur ; opprobre pour les loix, & malheur pour les citoyens ; quel Dieu ou quel homme inſpiré de lui dira : *Que la lumiere ſe faſſe ?* Je l'ignore ; mais ce que je ſais, c'eſt qu'en attendant cet homme (lequel n'arrive point) les magiſtrats qui eſtiment le moins les loix, ſont obligés de s'en ſervir telles qu'elles ſont : mais comment les emploient-ils ? C'eſt une choſe bonne à obſerver, & ceci doit être regardé comme un avertiſſement public aux hommes tentés par le démon des procès. La plupart des magiſtrats, les uns par dégoût, les autres par pareſſe, en agiſſent pour les loix à peu près comme pour leurs alimens, leurs vêtemens & les choſes les plus néceſſaires de la vie : au lieu d'en faire de groſſes proviſions chez eux, ils ſe contentent de connoître les magaſins où tout cela ſe trouve au beſoin : or, il y a deux ſortes de magaſins de loix : les uns ſont les livres, les autres ſont les avocats : les premiers ſont bien inutiles, & les ſeconds bien dangereux pour les magiſtrats.

Une remarque vraie à l'égard des livres de droit, eſt que le meilleur ouvrage ſur ces matieres eſt totalement perdu pour les magiſtrats, s'il eſt ſeulement dépourvu d'une ample & bonne table : car de faire lire un gros livre de droit à un juge, ou pareſſeux, ou dégoûté, ou détrompé, il ne faut pas l'eſpérer, vous lui feriez plutôt traverſer les ſables d'un déſert de l'Arabie-Pétrée ; tout ce qu'il peut faire à l'acquit de ſa conſcience, eſt de ſe laiſſer conduire en réchignant par le fil d'une table ſur une ſeule page, d'y butiner à la hâte quelque phraſe, & de s'eſquiver au plutôt : ainſi ces grands maga-

ſins de loix, purs ornemens de bibliotheques, rarement ouverts, fréquentés en courant, ſont aſſez complétement inutiles : j'en ſuis fâché pour les auteurs de gloſe & de commentaire ſur les loix ; mais leur regne n'eſt plus gueres de ce monde : au reſte, ils peuvent s'en conſoler avec les métaphyſiciens dont le regne eſt auſſi paſſé, & les géomêtres même, dont le regne, quoique très-différent, n'en commence pas moins à paſſer.

Quant aux magaſins de MM. les avocats, c'eſt-là qu'eſt la foule, & les magiſtrats s'y rendent à la ſourdine ſur les pas des cliens : mais ſans prétendre offenſer perſonne, qu'il eſt difficile & dangereux de s'y pourvoir ! Lorſqu'un livre vous trompe, hélas ! c'eſt que pour l'ordinaire le pauvre homme d'auteur s'eſt le premier trompé : mais un avocat ne vous trompe jamais mieux que lorſqu'il veut bien vous tromper ; diſcerner avec ſagacité la foibleſſe de ſa cauſe, eſt peut-être le plus sûr moyen de la défendre avec art & ſuccès.

Il y a une autre fatalité : il eſt d'expérience dans les différends des hommes, & ſur-tout dans les procès, que le plus fort a tort. M. de Vendôme diſoit, en parlant des querelles entre les mulets & les muletiers, qu'il avoit obſervé conſtamment que le mulet avoit preſque toujours la raiſon de ſon côté : il en eſt ainſi des procès entre deux hommes de condition inégale ; on peut à l'aveugle parier pour le bon droit de la bête de ſomme, c'eſt-à-dire, du plus foible. Or, dans ce monde, le plus fort & le plus riche c'eſt tout un : en cette qualité, il prend ſes avances & ſes avantages : d'abord il ſe ſaiſit

des principales avenues dont il bouche facilement l'entrée à ſa partie, en y clouant par des conſultations l'opinion des meilleurs avocats : enſuite, faiſant armer pour lui le plus redoutable chevalier du barreau, il laiſſe à ſon pauvre ennemi le choix d'un défenſeur parmi les jeunes *bacheliers* : regle preſque générale au barreau, la lutte entre le *tort* & la *raiſon* n'eſt jamais égale qu'autant que les parties ſont à peu près d'égale condition. De cela ſeul quels inconvéniens doivent ſuivre ! Quelle ſource d'erreurs pour les magiſtrats ! Dans cette diſpoſition des choſes, que le plus riche, à qui toutes les bouches appartiennent, faſſe encore ſolliciter, & pouſſe ſes juges ſeulement du bout du doigt ; ne les fera-t-il pas infailliblement tomber dans ſa cauſe ?

Mais quand les talens des avocats ſe balanceroient, les magiſtrats n'en ſeroient gueres moins embarraſſés. Si le juſte étoit ce qui *eſt utile à tous*, les bons eſprits & les cœurs droits auroient un point à peu près fixe, une eſpece de ſignal de ralliement entre eux ; mais il eſt convenu que le juſte eſt ce qui paroît conforme à la loi : or, eſt-il bien difficile à deux avocats, de talens égaux, de trouver dans ce cahos de notre légiſlation chacun une loi qui s'ajuſte à ſon fait ; l'un remanie un peu la loi, l'étend ou la reſſerre ; l'autre retaille imperceptiblement ſon fait, & tant eſt procédé de part & d'autre, que le magiſtrat finit par voir le même fait encadré fort juſte en deux loix fort différentes : plus il ouve les yeux, & plus, à ſon grand étonnement, il apperçoit *deux juſtices*.

Ceci me rappelle ce qu'on raconte au ſujet du cé-

lebre *Pascal*. Un ignorant disputoit avec acharnement contre lui sur un point de mathématiques : un tiers qui les avoit écoutés dans un profond silence se leva tout-à-coup, & d'un grand sérieux : *Vous verrez qu'il y a deux mathématiques*. Ce mot est une assez bonne plaisanterie quand il s'agit de mathématiques ; mais c'est un mot trop vrai quand il est question de nos loix ; & le magistrat, même judicieux, est souvent réduit à dire : il y a donc *deux justices* ; ce qui veut dire ; il n'y en a point, & pour lors, c'est évidemment le cas de suivre la procédure du juge *Brideoie* qui faisoit, selon Rabelais, de si belles sentences à coup de dés. (1)

Je sais bien qu'à tout cela il est une réponse invincible, une réplique sans réplique, une réfutation qui n'a besoin que d'un cri & se passe de preuves ; j'en ai déja parlé, & je le redis encore au risque de fatiguer : cette réponse admirable est toujours le grand mot *exagération*, joignez-lui un autre grand mot, celui de *déclamation*, faites-les tomber à plomb comme deux massues sur la tête d'un *raisonneur*, & tenez-le pour muet, si même il n'est écrasé..... Eh bien oui, je le suis : me voilà par terre ; mais souffrez que dans cette humble posture je profere quatre paroles encore : la moitié ne sera pas même de moi, permettez donc que je rapelle en finissant un mot célebre de l'avocat Ciceron, il a dit qu'il ne concevoit pas comment deux augures pouvoient se regarder en face sans éclater de rire ; je

(1) Voyez le chapitre XXXVII & suiv. du livre IIme de Pantagruel : on y trouvera la raison en masque, comme dit Voltaire.

dis comme lui (pardonnez) que je ne conçois pas davantage deux avocats, ou deux magistrats françois de bon sens, de bonne foi, & sûrs de leur discrétion : (notez ceci) je ne conçois pas, dis-je, comment ces messieurs, tête à tête, peuvent se regarder entre les deux yeux sans pousser de rire, ou gémir de compassion, car je leur laisse le choix.

J'ai dit, achevez-moi, censeur ; frappez encore vos deux coups de massue : *Cet homme exagere, cet homme déclame.*



TEXTE.

Ces loix, qui seulement à brûler ce qu'elles ont fait pour les fermes générales, fourniroient de quoi chauffer le bain de plusieurs maîtresses de financiers.

NOTE

Sur les loix fiscales.

JE suppose un instant qu'on ne m'a point tué pour ce que j'ai dit sur les loix en général : parlons un peu de nos loix fiscales en particulier..... Oh ! pour celles-ci, ce sera grand hasard si j'échappe à leurs bons amis, car ces amis, s'il en faut croire d'honnêtes gens, sont dans le royaume au nombre de dix à douze mille : & quels amis ! quels hommes ! tous comparables aux anciens Romains, qui trouvoient en eux-mêmes assez d'étoffe pour être à la fois prêtres, magistrats & soldats ou capitaines : ces intimes amis des loix fiscales sont à la fois, pour la

plupart

plupart, eſpions, ſoldats, ſergens, & juriſconſultes; tous ſont, je ne dis pas invulnérables, je ne dis pas intacts, il faut créer un terme exprès pour eux, tous ſont *intangibles:* car les loix ont trois diſpoſitions formelles à leur égard.

La premiere eſt un ordre menaçant à tout être ſenſible & inſenſible, (le reſte eſt excepté) de ſe laiſſer toucher, palper & même ſerrer par ces chers amis tant qu'il lui plaît.

La ſeconde diſpoſition eſt une défenſe, toujours avec menace, à tout être, également ſenſible ou inſenſible, de toucher, ni même d'effleurer ces hommes extraordinaires.

Enfin, la troiſieme diſpoſition légale, & qu'on pourroit appeller le ſymbole des fermes générales, eſt le *commandement* de croire, à peine d'héréſie & *châtimens y joints*, tout ce que ces amis des loix fiſcales affirmeront, d'affirmer avec eux le noir, quand même vos yeux ont vu le blanc: d'affirmer le plein, quand vos mains même n'ont trouvé que le vide: des trois diſpoſitions, celle-ci eſt inconteſtablement la plus dure: auſſi la Sorbonne (peut-être par jalouſie de privilege) n'a pu juſqu'à préſent ſe réſoudre à ratifier ce nouvel article de foi.

Malgré ces forces inouies, tous ces amis ne laiſſent pas encore d'être armés juſqu'aux dents: il y a de quoi faire trembler le plus intrépide, quand on les conſidere de près: il ont des *inſtrumens perçans*, tels que broches de fer pour éventrer les choſes, & des épées pour éventrer les hommes: des *inſtru-*

mens contundans, tels que piſtolets, fuſils, pour caſſer la tête ou telle autre partie ſelon leur goût : barres de fer, pour briſer les os des bras, des jambes & des cuiſſes : des *inſtrumens ſerrans*, tels que chaînes de fer pour tenir en raiſon les pieds & les mains, collier de chanvre pour ſerrer le col à volonté : enfin, des *inſtrumens jugeans*, tels que juges & commiſſaires, payés exactement par quartier, pour certifier à l'univers la juſtice de tout ce que font ces amis. Que dis-je ? ils ont juſqu'à des inſtrumens *écrivans*, pour démontrer clairement au roi & au public, que tout ce qu'ils en font n'eſt, à le bien prendre, que par humanité, par amitié pure pour le public & pour le roi, & nullement pour leur argent, dont ils ſe ſoucient comme de cela.

Remarquez que dans l'énumération de ces armes offenſives & défenſives, je n'ai point mis en ligne de compte les ſaiſies & ſimples procès-verbaux, qui ne vont qu'à ſaigner la bourſe : ce ſont bagatelles & petits coups d'épingles qui ne valent pas qu'on en parle.

Certes, ces amis des loix fiſcales, qui ne ſont, quoi qu'ils en diſent, ni les nôtres, ni par conſéquent ceux de notre roi, ont de quoi ſe défendre & même ſe venger : n'importe, il faut en parler : je l'avoue ingénument, je ſuis un peu de l'humeur du barbier du roi Midas : il enrageoit d'aller raconter au monde les oreilles qu'il raſoit, & moi je ne ſaurois me tenir de raconter les mains qui nous écorchent : le barbier ne dit les longues oreilles qu'aux roſeaux, & moi je ne dirai les mains écorchantes qu'à deux ou trois cents oreilles, où tout paſſe &

rien ne reſte ; elles laiſſeront évaporer en un jour mes paroles : diſons toujours.

Nos loix fiſcales forment un grand corps, ou plutôt un coloſſe de légiſlation iſolée & complette : ce grand corps eſt compoſé lui-même de pluſieurs autres corps non moins complets. Tous ces corps ſont quelquefois appellés du nom de *code :* ainſi, par exemple, les douanes ont leur code, & les aides ont leur code, le tabac a ſon code, les gabelles ont leur code, le contrôle des actes a ſon code : enfin, par le moyen des loix fiſcales, il eſt peu d'actions ou de ſuites d'actions humaines, ſoit machinales, ſoit intellectuelles qui n'aient, outre les loix de la nature, un code fiſcal tout particulier pour les diriger : le code de *l'aller & du venir* eſt celui des douanes : le code pour *le manger & le boire* eſt celui des aides : le code pour *moucher & éternuer* eſt celui du tabac : le code pour *ſaler ſon pot* eſt celui des gabelles : le code pour *penſer tout haut* eſt celui du contrôle ; & du moment où nos phyſiciens auront achevé leurs belles expériences ſur l'air, il ne faut pas douter que les métaphyſiciens de l'hôtel des fermes ne propoſent un code pour reſpirer, c'eſt à peu près le ſeul qui nous manque.

Mais qu'eſt-ce qu'un code en matiere fiſcale ? c'eſt, en vérité, ce qu'il ſeroit difficile d'expliquer nettement par la choſe même, elle eſt trop ſubtile : parlons aux ſens groſſiers, & cherchons une comparaiſon.

Lecteur, n'avez-vous jamais oui raconter un grand effet de nos hautes montagnes ? il arrive ſouvent

qu'une pierre grosse comme la tête se détachant de leur sommet, & roulant sur la neige l'amasse autour d'elle : à mesure qu'elle roule de nouvelles couches se forment ; enfin, elle acquiert un volume & un poids si prodigieux, qu'on a vu quelquefois ces *lavanges* engloutir des voyageurs, & même des cabanes avec leurs infortunés habitans.

Lecteur, voilà au juste l'image de la formation d'un code en matiere de finance : une loi tombe du haut du trône, & roulant de jour en mois & de mois en années, elle amasse sans cesse autour d'elle des arrêts du conseil, des arrêts de cours souveraines, des décisions de toute espece, tant qu'à la fin elle prend un volume énorme, & pour lors la voilà *code* comme la pierre est devenue *lavange*. Fuyez, citoyens, vous êtes perdus si le *code* vous atteint : on l'a vu engloutir des hommes, des chaumieres & des hameaux entiers.

Un peu de détail : l'art de mêler du sel aux alimens, soit des hommes, soit des animaux, étoit assurément un art fort simple ; l'antiquité ne s'étoit pas avisée d'y entendre finesse : mais nous ne sommes pas modernes pour rien : nous en savons plus que nos premiers peres ; aussi avons-nous fait un code des *gabelles*. Depuis ce code, les animaux qui sont l'aliment du riche & la ressource du pauvre, périssent en foule dans nos campagnes, faute de sel : derniérement ce code engloutit, dit-on, au vu & au su de toute l'Europe, environ soixante & dix mille bœufs dans le pays des *Vascons*. Il n'y a point de métairie un peu considérable en France, où le code, en dix années, ne ravage l'étable toute en-

tiere, & ne détruiſe l'agriculture en l'arrachant juſques dans ſes premieres racines. Mais qu'eſt-ce que cela ? ce ne ſont que des bêtes : mourir par le *code* ou par le *boucher*, tel eſt leur ſort ; mais les hommes ! un payſan même eſt pourtant quelque choſe de plus qu'une bête à corne ; & ce payſan ne mange du ſel (s'il en mange) qu'en tremblant & en pleurant : ce code a des priſons, des chaînes, des galeres, des gibets, des roues, à lui, à lui tout ſeul : de bonne foi, ſans nous fâcher, ſans trop crier, eſt-ce une bonne choſe que ce code ſur l'art de manger du ſel ? Mais j'exagere peut-être : lecteur, informez-vous.

Paſſons à un autre code. Il paſſe pour conſtant, & je me diſpenſerai d'en citer les preuves, que depuis *Noé* les hommes boivent du vin ; & juſqu'à ces tems modernes, il paroît que les hommes buvoient leur vin ſans aucune difficulté : point de rats de cave, point *de trop bu :* le ſeul inconvénient du *trop bu* étoient l'ivreſſe & le mal de tête. On voit les héros d'Homere, tantôt boire leur vin tout pur, &, comme on dit, boire ſec : tantôt racler du fromage dans leur vin, ſans que les commis des aides de ce tems paroiſſent avoir fait le moindre procès-verbal contre ce procédé : auſſi ces héros s'enivroient-ils en héros, &, ſauf reſpect, ne ſavoient ſouvent ce qu'ils diſoient. Nous avons mis ordre à tous ces abus.... comment ? par un *code* ſur la maniere de boire. Propriétaires, vignerons, arrachez vos vignes, fermez vos caves, & ouvrez bien les yeux ; vous allez voir, graces au code, un miracle d'un autre genre que celui de noces de Cana : c'eſt le vin changé en belle eau claire.

Mais vous croyez que j'exagere.... lecteur, informez-vous, & passons à un autre code.

La société des hommes ne subsiste que par ces engagemens mutuels qu'ils forment entre eux; & comme ils ont une foible mémoire & une courte existence, ils ont été comme forcés d'écrire ce qu'ils se promettoient. Citoyens, hâtez-vous de mettre fin à tout cela: serrez vos écrits, cachez-les dans votre sein, le code du *contrôle* se forme, je l'entends qui roule, & s'enveloppe en roulant d'arrêts du conseil: fuyez, vous dis-je, il engloutira tous les actes: ce code arrive, tombe sur les greffes, les protocoles, engloutit en effet tous les actes: & les hommes, après avoir perdu la bonne foi, n'ont plus l'instrument qui la supplée, il est trop cher. Il faut être riche pour conserver le nécessaire.

Au nom de la vérité, lecteur, ne croyez point à la légere, c'est moi-même qui vous en prie: demandez à tous les greffiers, à tous les notaires de France si je vous trompe.

Sans commerce, point de société, & sans la libre communication de ce qui manque aux uns & abonde chez les autres, point de commerce. Aussi cette communication s'établit-elle d'elle-même, on n'a qu'à laisser faire l'industrie & le besoin. Un homme chemine paisiblement, portant à ses voisins ce qu'ils n'ont pas, pour rapporter à ses commensaux ce qui leur manque; lorsque tout-à-coup, des inconnus qui lui feroient peur au coin d'un bois, l'arrêtent aux portes d'une ville:

Qui êtes-*vous*, messieurs?

Des jurisconsultes chargés par nosseigneurs les fermiers-généraux directement, & par le roi indirectement, d'interpréter & faire observer certain *code* sur les douanes, & quelques autres codes encore que nous vous nommerons, si vous êtes de loisir.

Qu'est-ce donc que vos codes, messieurs ?

En général c'est une loi ou deux, avec de beaux tarifs y annexés, & corroborés de deux ou trois mille arrêts plus ou moins : arrêts dont le moindre vaut mieux que la meilleure loi.

C'est beaucoup... Mais enfin, abrégeons, que voulez-vous de moi ?

D'abord vous fouiller jusques dans les poches, ensuite nous vous dirons le reste.

Mais, messieurs, qui m'assure que vous ne me trompez pas ?

Le code, monsieur : mais plutôt ne nous en croyez pas, lisez vous-même, prenez seulement la peine de vous arrêter un moment, nous allons vous montrer loi, tarif, arrêts & tout le code : ce n'est gueres qu'une affaire de six mois pour tout vérifier : d'ailleurs la lecture en est fort récréative, & nos messieurs y découvrent toujours de nouvelles beautés.

Eh ! messieurs, fouillez... Mais rien plus.

Les jurisconsultes fouillent tout en effet, exami-

nent tout, tournent, retournent, tâtent, manient, preſſent, enfoncent leurs doigts dans une valiſe ou une balle, comme un chirurgien enfonce les ſiens dans des chairs où il ſoupçonne un abcès; mais plus habiles que lui, ils ſemblent avoir au bout de chaque doigt un œil pour voir & un nez pour flairer; enfin, ils font ſi bien, qu'en vertu de leur tâtonnement & leur tarif, il leur reſte dans les doigts une partie de ce qu'ils ont touché, & toujours au nom du code.

Le négociant, au ſortir de ce bureau de législation, a grand ſoin de le noter ſur ſes tablettes, avec un avertiſſement de n'y paſſer jamais s'il le peut; & s'il ne trouve point d'autre route, il tache de s'en pratiquer quelqu'une par-deſſous terre, comme une taupe, au riſque des amendes, des galeres & de tous les *inſtrumens perçans, contundans, ſerrans & jugeans*, dont nous avons parlé; car ces routes par-deſſous terre ſont des crimes capitaux appellés *contrebande :* enfin, s'il eſt trop perſécuté, il ira chercher un autre pays où les routes ne ſont point, ou ſoient moins infeſtées par les codes & leurs juriſconſultes.

A ce propos, j'ai fait une réflexion que je donne pour ce qu'elle vaut; le lecteur en jugera, la voici: depuis quelque tems nos phyſiciens cherchent, avec une incroyable ardeur, les moyens de voyager par les airs: on ne voit pas d'abord le fin de cette découverte: le moindre inconvénient eſt de caſſer le cou au voyageur, & le plus grand ſeroit d'épouvanter les ſociétés humaines par la génération d'une nouvelle eſpéce d'oiſeaux de proie, qui fondroient

ſur

ſur les hommes comme des vautours ſur des pigeons. Mais, en y réfléchiſſant davantage, j'ai cru découvrir le but caché de ces recherches; c'eſt la facilité d'échapper aux juriſconſultes des douanes. Mais ſi j'attrape la vérité, j'oſe dire, que les phyſiciens s'abuſent, & je me crois obligé de les en avertir: ils ne ſongent point, (car les idées les plus naturelles ſont les premieres qui échappent) ils ne ſongent point que ces hommes du code, ayant relativement aux autres hommes, un moindre poids ſpécifique, ont une diſpoſition plus grande & comme naturelle à voler; toute invention de cette eſpece leur deviendra plus propre qu'aux inventeurs même.

Voici donc ce que je prédis à la face de l'Europe, & je fais imprimer ma prédiction afin de prendre date, & qu'un autre ne m'en raviſſe pas l'honneur. Si par un lundi matin (je n'en fixe pas l'époque, mais je ne la crois point éloignée) il séleve dans les airs un globe *aéroſtatique*, ſoupçonné ſeulement de réceler dans ſon ſein une once de contrebande, peuple françois retenez bien ceci, le lendemain mardi, avant l'aurore, vous verrez toute votre athmoſphere remplie & obſcurcie par des nuées de globes *aréoſtatiques légiſlatifs*, formés d'arrêts couſus enſemble, tous chargés de juriſconſultes armés: vous les verrez, établiſſant des poſtes & des défilés dans les airs, faiſant des rondes & des patrouilles, effrayant les oiſeaux, ou les arrêtant, & les plumant ſous prétexte de les fouiller: enfin, ſans repos & ſans relâche juſques à ce qu'ils aient atteint, ſaiſi & éventré le globe *contrebandier*, après avoir verbaliſé en triomphe ſur ſon cadavre; car dans les combats de ces juriſcon-

fultes guerriers, le procès-verbal est le *Te Deum* de la victoire, il la prouve & il la chante.

Mais je finis, & voici pourquoi, je m'apperçois que je n'ai rien dit que mille autres avant moi n'aient dit bien mieux que moi, d'où je conclus que tout ceci est une grande vérité, mais parfaitement inutile.

Cependant, si notre roi savoit..... deux choses seulement, combien nous lui sommes fideles & combien nous souffrons.... ah! si je n'étois pas *peuple*, si j'étois quelque chose en ce monde, si j'avois une bouche, une voix; si j'osois, ou plutôt si je pouvois révéler à mon roi toutes les infamies barbares, les injustices horribles dont j'ai vu tant de fois persécuter ses misérables sujets! s'il daignoit m'écouter un instant & me croire, je n'en puis douter, ce bon prince en frémiroit d'indignation. Eh! que lui sont tant de petits oppresseurs, tous ces tyrans subalternes, qui pour la plupart unissent la bassesse pour les grands à la barbarie pour le peuple, la cupidité de tous les gains, à l'insolence de tous les fastes? que sont au roi de France ces hommes dont il ignore les noms & jusqu'à l'existence? & nous, au contraire, que ne lui sommes-nous pas? nous laboureurs, nous propriétaires, nous par qui l'état subsiste, qu'avons-nous à demander pour être heureux, sinon que le chef de l'état connoisse nos malheurs & nos besoins? Notre intérêt, n'est-ce pas le sien même; & son intérêt, l'intérêt de son pouvoir & de sa gloire n'est-il pas dans tous nos cœurs le premier, le plus cher de nos intérêts? Non, nous ne sommes pas le peuple

le plus ſage de la terre ; mais nous ſommes peut-être le peuple de la terre qui mérite le mieux que ſes maîtres le rendent heureux : qui ſait obéir & aimer comme nous ?



TEXTE.

Vous me direz peut-être que je raconte les exagérations de quelque magiſtrat dégoûté ou d'un avocat piqué.

NOTE

Sur les bureaux de légiſlation & la réforme des loix.

JE ne ſuis, graces au ciel, ni *magiſtrat dégoûté*, ni *avocat piqué ;* mais pour quelqu'un qui s'aviſe de barbouiller du papier & de mettre, comme dit Voltaire, du noir ſur du blanc, j'ai un défaut bien plus capital, un défaut inexcuſable, un défaut.... Peu s'en faut qu'il ne ſoit vice.... pire même qu'un vice, car il eſt peut-être *un ridicule*.... Je l'ai diſſimulé tant que j'ai pu, mais la conſcience me preſſe, la triſte vérité m'échappe malgré moi, & je vais la dire, dût mon lecteur fermer ce livre à l'inſtant & lui tourner le dos : ce défaut donc.... tous les grands hommes d'Athenes & de Rome l'ont partagé avec moi ; mais ils avoient de quoi le réparer, & moi je n'ai rien : ce défaut.... Lecteur, armez-vous d'indulgence.... Eh bien ! dans toute la force du terme, je ſuis ce qu'on appelle en bon françois un *provincial ;* non-ſeulement je

ne ſuis point de Paris, mais j'écris loin de Paris : pardonnez, oui, je l'avoue, je ne ſais rien que fort tard, & peut-être fort mal, je juge fort tard, & ſans doute encore plus mal ; car en France le *vite* eſt le *bien*.

Enfin, je ſuis tellement convaincu du déſavantage de mon poſte, que je vais vous raconter naïvement les bevues étranges où m'a conduit dernièrement mon éloignement du point central de ce globe, je veux dire Paris.

Il n'y a que peu de jours, le croirez-vous? que j'appris l'établiſſement d'un *bureau de légiſlation dramatique*, formé par les auteurs même. A cette nouvelle, (du moins *nouvelle* quant à moi) je me dis : bon, ceci me plaît ; voilà pour cette fois un tribunal compoſé par des experts capables de bien voir, & tous intéreſſés à bien faire : ce n'eſt point des gens de loi décidant ſur des opérations militaires, ni des gens d'égliſe réglant la police de l'état ; ce ſont ici des auteurs de théatre qui veulent réformer quelques loix du théatre ; ils paroiſſent avoir pour eux *ſcience* & *conſcience* : c'eſt beaucoup dans ce monde : joignez-y la *puiſſance*, & ce tribunal ſera ſans reproche.

Il eſt vrai qu'un rogue habitant d'Albion, un Jacques *Rosbif*, ne connoiſſant que ſon parlement & ſes *bils*, pourroit demander, avec l'amertume de l'ironie angloiſe, ce que c'eſt qu'une *légiſlation dramatique* ; mais nous pourrions fort bien auſſi, avec la raillerie françoiſe, l'envoyer chercher ſa réponſe à Athenes, qui, dans ſes beaux jours, mêla

les loix de son théatre à ses loix même politiques: le *Rosbif* répliqueroit peut-être que nous ne sommes point la république d'Athenes; & nous dupliquerions.... Mais laissons ce monologue: ce n'est pas cela que je veux dire. Après avoir suffisamment ruminé ma nouvelle, je me hâtai d'en écrire à Paris, à un ancien ami qui m'a permis cette petite indiscrétion dans les cas très-urgens: il me répondit; je réitérai: enfin ceci devint presque un commerce; & ne fusse que pour dégoûter certains curieux qui prennent assez de peine à déchachéter les lettres, je vais faire imprimer cette correspondance: je me flatte que ces messieurs en tireront cette conséquence utile; qu'ils doivent pleurer tant de peine pour découvrir par trahison ce qu'on leur diroit volontiers, même en caracteres d'imprimerie. Voici donc cette correspondance..... Mais auparavant, je dois avertir d'une chose; la premiere loi de notre commerce épistolaire, avec cet habitant de Paris, étoit le *laconisme*, le pur nécessaire, & rien de plus: le lecteur ne s'en seroit gueres douté, au verbiage de ce livre-ci, où d'un bout à l'autre c'est la plume qui conduit la tête, & non la tête qui conduit la plume: mais voilà l'homme; tel est diffus le lundi, & laconique le mardi: affaire de digestion. Quoi qu'il en soit, je vais publier lettres & réponses.

PREMIERE LETTRE.

J'apprends, avec une satisfaction indicible, que vous avez un bureau de législation dramatique, je ne vous croyois pas si avancé: puisque vous en êtes à ce point, apprenez-moi ce qu'on a fait auparavant pour la réforme de nos loix civiles.

RÉPONSE.

Rien.

SECONDE LETTRE.

On s'eſt donc occupé d'abord à réformer les loix criminelles ?

RÉPONSE.

Non.

TROISIEME LETTRE.

Je vois le vrai ; le commerce eſt maintenant le premier des objets : quels changemens a-t-on fait dans ſes loix ?

RÉPONSE.

Aucun.

QUATRIEME LETTRE.

Aſſurément j'y ſuis : on a refondu les loix fiſcales.

RÉPONSE.

Les loix fiſcales étoient & ſont parfaites.

CINQUIEME LETTRE.

Excuſez mes bevues ; pour le coup m'y voilà : le

bois étant nécessaire à la construction des théatres, le grand bureau de législation n'aura rien eu de plus pressé que de perfectionner nos loix forestieres.

RÉPONSE.

Il n'y a bureau de législation grand ni petit, & je ne sais ce que vous voulez dire.

Quant aux loix forestieres, elles sont les mêmes.

Le bois ne manque point aux théatres; & quand il manque à nos foyers, on fait brûler du papier en place publique, se chauffe qui veut.

SIXIEME LETTRE.

Point de bureau de législation pour la réforme des loix civiles, criminelles, fiscales, &c. & un bureau de législation pour la réforme des loix dramatiques!.... Mais que faites-vous donc là-haut?

RÉPONSE.

Ce que nous vous conseillons de faire là-bas, nous rions quand nous pouvons.

SEPTIEME LETTRE.

Mais cependant l'empereur réforme ses loix.

RÉPONSE.

Charbonnier est maître chez lui.

HUITIEME LETTRE.

Mais ne pourrions-nous aussi......

RÉPONSE.

Espérer & nous taire.

NEUVIEME LETTRE.

Espérer est bien mince quand on a beaucoup à souffrir ; se taire est bien dur quand on a beaucoup à dire.

RÉPONSE.

Réalisez donc si vous le pouvez, & parlez puisque vous le voulez : mais parlez tout seul, plus de questions par les grands chemins, il y a des yeux qui regardent passer les paroles.

Fin de la correspondance.

Ces réponses me firent plaisir & peine. Oh ! oh ! me dis-je, l'idée d'un bureau de législation pour les véritables loix, seroit-elle une de ces idées qui échappent aux hommes les plus attentifs à force d'être simples ? Aurois-je, moi, dans mon trou, le mérite si rare de l'invention ?

Ceci m'engagea à quelque recherche, & je n'allai pas loin : je trouvai bientôt qu'un certain abbé de St Pierre avoit composé, il y a quelques cinquante ans, un gros livre tout exprès, pour chicaner à Louis XIV le titre de *Grand*; (que chacun, par parentheſe, entend à ſa guiſe) & dans cet ouvrage il propoſe en ſtyle ſinon brillant, du moins fort clair, l'établiſſement d'un grand bureau de légiſlation, & pluſieurs autres choſes de même ſorte. Je trouvai encore que toutes les choſes de cette ſorte avoient été nommées, par les contemporains, *les rêves d'un homme de bien* : je découvris enſuite, à mon très-grand étonnement, que cet abbé rêveur avoit été chaſſé de l'académie françoiſe, non pour avoir écrit en mauvais françois, ce qui eût ſemblé juſte, mais pour avoir rêvé le jour plutôt que la nuit.

Ce qui m'étonna bien davantage, pour le dire en paſſant, ce fut de voir ce pauvre abbé, que je ſoupçonne d'avoir été prêtre, chaſſé honteuſement pour ſes rêves à la priere d'un cardinal, & d'un cardinal qui ſe piquoit d'être poëte, & poëte latin: ce qui eſt aſſurément pour un François le plus ridicule rêve qu'on puiſſe faire, ſoit le jour, ſoit la nuit.

Je vis donc d'un côté, qu'un bureau de légiſlation pour la réformation de nos loix étoit une idée ancienne & dédaignée; & je voyois de l'autre le bureau de légiſlation dramatique établi & applaudi. Ces faits divers me ſaiſirent la tête, je les combinai fortement, & j'eus le bonheur d'en tirer une concluſion de génie, une concluſion *principe*, & principe de tout ce qui ſe fait en France.

M. de Montesquieu a dit, dans la préface de l'esprit des loix: *Quand j'ai découvert mes principes, tout ce que je cherchois est venu à moi:* voilà précisément ce qui m'est arrivé, & beaucoup mieux qu'à Montesquieu : on en jugera au seul énoncé de mon principe : sa simplicité étonnera autant que sa fécondité : la voici.

Ce qui est ailleurs le superflu, *est en France* le nécessaire; & *ce qui est* le nécessaire *en France, est ailleurs* le superflu.

Or, essayez, lecteur, si ces deux simples définitions ne vous conduiront pas, comme un fil sûr, dans le labyrinthe entier de notre histoire, de nos loix, de nos arts, de tout ce qui se fait en un mot dans la grande société générale & dans toutes les petites sociétés particulieres : ce principe est le mot de toutes les énigmes françoises, tant il est essentiel de bien définir les choses, & de s'entendre d'abord sur le vrai sens des mots!



TEXTE.

Il est bon de nous rafraîchir la mémoire sur ce qu'on faisoit alors, pour le comparer à ce qu'on fait aujourd'hui.

NOTE.

Nous avons des anatomies *comparées*, mais nous manquons d'histoires *comparées*: elles seroient pourtant plus utiles que les simples histoires. Une com-

paraiſon judicieuſe de l'hiſtoire d'un regne avec celle d'un autre regne ; la comparaiſon des hiſtoires de deux peuples éclaireroient d'un jour piquant la morale & la politique, par les reſſemblances & par les différences.

N'eſt-ce pas une choſe curieuſe à obſerver, par exemple, que les Anglois & les François étant partis du même point pour leurs loix politiques & criminelles, ſoient arrivés à des termes ſi éloignés ? C'eſt une choſe aujourd'hui très-connue, que dans les fameux états généraux de 1355, notre roi Jean ſigna preſque les mêmes réglemens, la même charte qui fait aujourd'hui le fondement des loix politiques d'Angleterre ; & quant aux loix criminelles, le jugement par les jurés ou par les pairs de l'accuſé, qui eſt l'ame de la procédure angloiſe, étoit établi en France ſous le gouvernement féodal ; il en étoit l'une des pieces : de ces deux grands points de départ où ſommes-nous allés ? Pluſieurs en priſon, les autres chez Janot : la route eſt belle.



TEXTE.

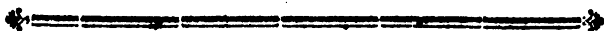
En même tems des hommes choiſis avec de grands yeux, de petites bouches & de larges oreilles, des hommes que le ſot public appelloit eſpions, ſe répandoient de tous côtés.

NOTE.

J'AI été vingt fois au moment d'écrire à M. de Buffon pour le conſulter ſur un point de l'hiſtoire naturelle.

J'ai lu quelque part que le crocodile apperçoit les objets qui sont derriere lui, par le moyen d'un canal qui communique de la partie postérieure de la tête à ses yeux.

Or, en considérant la sagacité prodigieuse de cette espece d'hommes employés par le gouvernement & la police ; à leur faculté de tout voir & de tous les côtés, je leur soupçonnerois l'organisation du crocodile, mais très-perfectionnée. Si cette rapsodie tombe dans les mains savantes du Pline françois, je ne doute pas, qu'à ma juste priere, il ne veuille bien nous éclaircir cet objet d'histoire naturelle : il n'est pas que dans sa vie M. de Buffon n'ait rencontré quelque homme de l'espece dont je parle, & s'il les a vus, il les connoît ; car pour lui, voir & pénétrer sont une même chose.



TEXTE.

Helvétius.

NOTE.

Ce fut lui qui prétendit rendre tous les esprits égaux, & confondre tous les intérêts particuliers dans l'intérêt public : deux des plus agréables chimeres qui depuis cinq mille ans (selon le calcul européen) aient passé par une tête humaine. Certains hommes, d'ailleurs très-respectables, mais d'une foible mémoire, gens à qui le commandement de l'amour de Dieu a fait oublier celui de l'amour du

prochain, prouverent un peu trop rudement à Helvétius que ses deux projets favoris n'étoient pas besogne faite : il dut reconnoître qu'il ne pouvoit jamais y avoir d'égalité entre leur esprit & le sien, ni de communauté entre l'intérêt public & le leur.

Aussi Helvétius se mordit-il les levres jusqu'au sang pour avoir trop tôt parlé : ce qui de toutes les manieres de mal parler est sans contredit la plus dangereuse.

TEXTE.

S. Flor * * *.

NOTE.

C'EST celui qui a beaucoup signé *& plus bas Pheli....* Personne en effet ne le fut davantage.

Un coup de feu lui emporta la main, cette même main qui avoit tant signé ou présenté de lettres de cachet : les méchans s'écrierent : *Quelle justice !* mais tous ceux qui se trouvoient à portée d'être entendus de lui s'écrioient : *Quel malheur !*

Ceci me fait souvenir de prier le ciel, que la main dont M. de *Vergennes* a signé la paix, ne soit jamais emportée par un coup de feu ; & M. le Capitaine *Asgil* voudra bien s'unir, au moins d'intention, à mes prieres ; car la main qui a signé la paix a demandé sa vie.

Que la différence de nos religions ne lui fasse point de peine, nous pouvons prier ensemble : je prie le Dieu de l'univers, le Dieu vengeur tôt ou tard de l'oppression, & rémunérateur dès-à-présent des honnêtes gens ; que ce Dieu les conserve & qu'il les multiplie : oui, j'aime passionnément les honnêtes gens ; quand ils sont mes égaux, ils me pardonnent mes sottises ; mais quand ils sont mes supérieurs, sur-tout quand ils sont rois ou ministres, ils me défendent contre les sottises des autres. Dieu de l'univers ! ayez pitié de l'ame de M. de S. Flor....! Mais par pitié pour nous, conservez à notre honnête homme de roi tout honnête homme de ministre.



TEXTE.

Ter....

GRAND ministre & grand médecin : c'étoit un talent héréditaire. Il eût infailliblement sauvé l'état désespéré par la méthode des vésicatoires & des vomitifs ; mais malheureusement le nouveau gouvernement s'effraya : il prit les crises de guérison pour des accès de redoublement, & renvoya ce *grand* homme, pour livrer l'état à un médecin d'eau douce.



TEXTE.

Turgot.

NOTE.

C'Étoit un fort honnête homme ; mais à quoi cela eſt-il bon ? Malheureuſement il tenta deux choſes qui le couvrirent de ridicule aux yeux de l'Europe ; l'une étoit la ſuppreſſion des corvées ; l'autre, la ſuppreſſion des communautés d'arts & métiers. Il avoit je ne ſais comment ſéduit la nation ſur ces deux folies, au point qu'on entendoit par-tout pouſſer des cris de joie : heureuſement le génie de la France ne l'abandonna pas : quelques politiques, du nombre de ceux dont la tête avoit trempé longtems dans le pot magique, lui montrerent ſon *bec jaune*, dans de beaux diſcours auxquels il eſt défendu de répliquer : auſſi eſt-il reſté pour démontré.

1°. Que les communautés ſont bonnes, pour ne pas dire excellentes. 2°. Que les corvées ſont excellentes, pour ne pas dire admirables.

Il faut convenir que la nation a bien de l'obligation à ces politiques du pot à quatre anſes : mais la nation n'eſt pas ingrate, elle s'en ſouviendra longtems. Je puis atteſter ſur ce ſujet que j'ai vu depuis, mais, ce qui s'appelle vu, des hommes de corvée, de ces hommes que nous autres honnêtes gens appellons des *coquins*, ceſſer leurs travaux pour venir me demander l'aumône avec les larmes aux yeux;

je l'avoue à ma honte, la pitié me ſaiſit : j'aurois dû leur dire : » Malheureux, vous pleurez & vous n'en » rougiſſez pas ! N'avez-vous donc point lu ce que » les plus grands hommes d'état ont dit ſur les » corvées ? Liſez-le, miſérables, ſi vous ſavez lire : » en attendant, voilà l'aumône, & priez Dieu » pour l'ame de M. Turgot, c'étoit un bien hon- » nête homme.

A l'égard des communautés, je me ſouviens que mon perruquier m'apporta, il y a quelques années, une perruque que je trouvai un peu chere, & je le lui dis bonnement : voici ce qu'il me répondit.

Il m'en a coûté quatre mille francs pour le beau droit de faire des perruques : oui, monſieur, ſi je n'avois trouvé quatre mille francs en eſpeces bien trébuchantes, il m'auroit été impoſſible, du moins en conſcience, de couvrir votre tête chauve avec la dépouille de la tête d'un gueux de ma connoiſſance, qui a des cheveux comme *Abſalon*, & qui me les fait payer comme s'il étoit juif : c'eſt pour vous, monſieur, que j'ai donné ces quatre mille livres, n'eſt-il pas juſte que vous me les rendiez en détail ?

D'ailleurs, ajouta-t-il, à qui vous adreſſeriez-vous pour vous faire une tête un peu raiſonnable ? A mes confreres ? ils ſont plus chers que moi ; à des perruquiers, qui ne ſont point de la confrairie ? vous auriez aſſez de peine à en trouver : ſachez, monſieur, que nous avons des eſpions pour découvrir, ſaiſir & ruiner tous ceux qui s'aviſent, contre le droit des gens, & contre le droit politique de faire des perruques ſans en avoir acheté la faculté : il n'y a point d'année,

d'année, où, dans cette ville ſeule, nous ne réduiſions à la mendicité trente ou quarante de ces perturbateurs de l'ordre public. Vous voyez donc, monſieur, que par force & par raiſon, il faut me payer ma perruque tout ce que j'en demande: noſſeigneurs du parlement; (car je coëffe la moitié de la grand'chambre, afin que vous le ſachiez, & c'eſt pour cela que je vous ai parlé du droit politique & du droit des gens) noſſeigneurs du parlement m'ont proteſté cent fois que le corps des perruquiers étoit de l'eſſence de la monarchie; ils m'ont aſſuré qu'ils l'avoient dit au roi, & que le roi l'avoit cru: après cela n'eſt-il pas honteux, non ſeulement de mal payer ſa perruque, mais je dis même de n'en point porter?

A cette grande autorité d'une grand'chambre concernant le droit politique de faire des perruques, je me rendis avec la même ſoumiſſion que M. Jourdain ſe rendoit, quand on lui citoit les gens de qualité. Je payai donc cet *incorporé* ſans rabattre une obole; j'ajoutai même une bagatelle en lui diſant; » ceci, monſieur, eſt pour vous en» gager à prier Dieu pour le repos de l'ame de ce » pauvre M. Turgot: c'étoit un ſi honnête homme.



T E X T E.

Malſerbes.

CE magiſtrat paſſoit pour être éclairé de toutes les lumieres: on diſoit même ſon commerce délicieux. A la tête d'une cour ſouveraine, il avoit ſoutenu preſque ſeul tout l'effort d'une grande déroute;

& dès-lors on le considéra comme la derniere ruine de notre antique magistrature : enfin, on pouvoit dire de lui, précisément le contraire de ce que Voltaire disoit de *Louis Racine*, fils de *Jean*; il l'appelloit *le petit fils de son grand-pere*.

TEXTE.

Vergennes.

NOTE.

JE ne demande & ne demanderai jamais rien à M. de Vergennes : & qui n'a rien à demander a peu à craindre : je rends ici un pur hommage à la simple vérité en disant : que dans toutes les parties de la France de ma connoissance les yeux des François sont tournés sur lui, comme dans un grand voyage les regards des passagers & des matelots se tournent vers la grande ancre du vaisseau.

TEXTE.

Dites-lui ces beaux vers composés après vous.

NOTE LITTÉRAIRE.

CE texte a tort & connoît bien mal le cardinal de Richelieu.

Ce grand homme (dans le sens de ceux qui entendent par-là un homme qui fait de *grands* maux avec *grandeur*), ce grand homme, dis-je, avoit,

comme quelqu'un l'a dit, tous les genres de despotisme dans la tête & dans le cœur ; mais il étoit sur-tout possédé du plus tyrannique de tous les despotismes : ce n'est pas le despotisme des princes ; ce n'est pas le despotisme des ministres, ni celui des hommes de robe, ce n'est pas même le despotisme des gens d'église, encore moins celui des lieutenans d'infanterie ; mais c'est le despotisme des poëtes. Jamais le cardinal de Richelieu n'eût consenti à réciter d'autres vers que les siens, c'est-à-dire, ceux qu'il avoit fait ou *fait faire*.

Mais, il en faut convenir, ces vers que j'ai cités, quoiqu'ils ne soient point d'un premier ministre, sont admirablement faits.

Cher lecteur, nous voilà vieille connoissance, & j'ai beaucoup de peine à vous quitter ; puissiez-vous en dire autant de moi ; mais vous n'en ferez rien ; car les auteurs ont bien plus d'amitié pour les lecteurs que ceux-ci n'en ont pour les auteurs : quoi qu'il en soit, bon gré malgré, je veux, avant de nous séparer, vous nommer l'auteur de ces vers, & même vous dire ceux qui les précedent & les suivent : je ferai plus, je vous en citerai d'autres du même poëte : je ferai plus encore, je réfléchirai sur tout cela : vous avez beau me crier que vous savez par cœur les ouvrages de Racine & sa vie ; je ne vous écoute pas, & vous en passerez par-là.

En premier lieu, l'auteur de ces vers est ce *Jean Racine*, grand-pere, comme je vous le racontois tout à l'heure, de son petit-fils *Louis Racine*, lequel Louis est auteur, (vous ne le saviez pas) d'un poëme sur la religion, lequel poëme pris *in globo*,

ne vaut pas une ſtrophe priſe ſéparément, d'un cantique de ſon grand homme de pere.

En ſecond lieu : voici le paſſage des vers cités dans le texte rétabli en ſon entier. Un moment d'attention, s'il vout plaît. C'eſt un grand prêtre qui parle à un jeune roi.

» Loin du trône nourri, de ce fatal honneur,
» Hélas ! vous ignorez le charme empoiſonneur :
» De l'abſolu pouvoir vous ignorez l'ivreſſe,
» Et des lâches flatteurs la voix enchantereſſe :
» Bientôt ils vous diront que les plus ſaintes loix,
» Maîtreſſes du vil peuple, obéiſſent aux rois,
» Qu'un roi n'a d'autre frein que ſa volonté même,
» Qu'il doit immoler tout à ſa grandeur ſuprême ;
» Qu'aux larmes, au travail le peuple eſt condamné,
» Et d'un ſceptre de fer veut être gouverné ;
» Que s'il n'eſt opprimé, tôt ou tard il opprime :
» Ainſi de piege en piege, & d'abyme en abyme,
» Corrompant de vos mœurs l'aimable pureté,
» Ils vous feront enfin haïr la vérité :
» Vous peindront la vertu ſous une affreuſe image :
» Hélas ! ils ont des rois égaré le plus ſage....

Un peu de patience, lecteur, voici du même auteur, (car j'en ſuis fou) d'autres vers encore qui pourront vous être de quelqu'utilité quand vous vous amuſez à rêver, en plein midi, que vous êtes roi : c'eſt un rêve que tout homme, ſoit bon, ſoit méchant, fait au moins une fois en ſa vie ; chacun avec ſa direction particuliere d'intention. Ces vers-ci ſont généralement bons à tous : celui qui les dit eſt un prêtre de cour, grand aumônier de la reine Athalie : il s'appelloit..... Mathan. Après avoir parlé d'une fameuſe querelle qu'il eut avec un autre prêtre à l'occaſion du grand pontificat, (de tous les tems on s'eſt déchiré pour avoir ces diantres de pontificats,) il dit :

» Vaincu par lui j'entrai dans une autre carriere,
» Et mon ame à la cour s'attacha toute entiere:
» J'approchai par degrés de l'oreille des rois,
» Et bientôt en oracle on érigea ma voix:
» J'étudiai leur cœur, je flattai leurs caprices:
» Je leur semai de fleurs le bord des précipices,
» Près de leurs passions rien ne me fut sacré,
» De mesure & de poids je changeois à leur gré:
» Autant que de Joad l'inflexible rudesse,
» De leur superbe oreille offensoit la mollesse,
» Autant je les charmois par ma dextérité,
» Dérobant à leurs yeux la triste vérité,
» Prêtant à leur fureur des couleurs favorables,
» Et prodigue sur-tout du sang des misérables.

Voilà parler: voilà le fin des choses; maintenant écoutons un roi lui-même.... Mon dieu, lecteur, ne vous impatientez pas: si vous ne voulez point ces vers pour vous, donnez-les à vos enfans: écoutez donc, silence, c'est un roi. Il est fâché d'avoir négligé un homme qui lui a rendu service, (la faute est plus commune que le repentir) & ce prince exprime ainsi ses regrets:

» O d'un trop grand service oubli trop condamnable,
» Des embarras du trône effet inévitable,
» De soins tumultueux un prince environné,
» Vers de nouveaux objets est sans cesse entraîné;
» L'avenir l'inquiete & le présent le frappe;
» Mais plus prompt que l'éclair, le passé nous échappe,
» Et de tant de mortels, à toute heure empressés,
» A nous faire valoir leurs soins intéressés,
» Il ne s'en trouve point qui touchés d'un vrai zele,
» Prenant à notre gloire un intérêt fidele,
» Du mérite oublié nous fasse souvenir,
» *Trop prompts à nous parler de ce qu'il faut punir.*
» Ah! que plutôt l'injure échappe à ma vengeance,
» Qu'un si rare bienfait à ma reconnoissance!

J'ai peur qu'on ne me reproche de n'avoir fait parler que des Juifs. Je vais donc amener un Romain.

Eh ! quel Romain ! rien que Burrhus, excusez du peu.... Il avoit été, comme on sait, gouverneur de Néron ; il avoit nourri son enfance de saine morale ; mais bientôt il vit que le tigre s'altéroit de sang humain ; alors il lui tint ce langage, (hélas, bien inutile !)

» Eh ! ne suffit-il pas, seigneur, à vos souhaits,
» Que le bonheur public soit un de vos bienfaits ?
» C'est à vous de choisir, vous êtes encor maître,
» Vertueux jusqu'ici, vous pouvez toujours l'être,
» Le chemin est tracé, rien ne vous retient plus,
» Vous n'avez qu'à marcher de vertus en vertus ;
» Mais si de vos flatteurs vous suivez la maxime,
» Il vous faudra, seigneur, courir de crime en crime,
» Soutenir vos rigueurs par d'autres cruautés,
» Et laver dans le sang vos bras ensanglantés,
» Britannicus mourant excitera le zele
» De ses amis tous prêts à venger sa querelle :
» Ces vengeurs trouveront de nouveaux défenseurs,
» Qui même après leur mort auront des successeurs ;
» Vous allumez un feu qui ne pourra s'éteindre,
» Craint de tout l'univers, il vous faudra tout craindre ;
» Toujours punir, toujours trembler dans vos projets,
» Et pour vos ennemis compter tous vos sujets.
» Ah ! de vos premiers ans l'heureuse expérience
» Vous fait-elle, seigneur, haïr votre innocence,
» Songez-vous au bonheur qui les a signalés :
» Dans quel repos, ô ciel ! les avez-vous coulés ?
» Quel plaisir de penser & de dire en vous-même !
» *Par-tout en ce moment on me bénit, on m'aime ;*
» *On ne voit point le peuple à mon nom s'alarmer,*
» *Le ciel dans tous leurs pleurs ne m'entend point nommer ;*
» *Leur sombre inimitié ne fuit point mon visage,*
» *Je vois voler par-tout les cœurs à mon passage.*
» Tels étoient vos plaisirs.........

Convenons-en toujours davantage, ces vers sont inimitables, & par conséquent *inimités :* après avoir résonné délicieusement dans l'oreille, ils se répandent pour ainsi dire dans l'ame, comme une

vapeur ſuave, & l'empliſſent d'idées généreuſes, douces & conſolantes : on lit ces vers, on les relit, la mémoire les retient, le cœur les répete, & quand on ſonge à ces admirables effets, avec deux vers rimés pour tout inſtrument d'harmonie, on eſt tenté de comparer Racine à Amphion, attirant les forêts, adouciſſant les bêtes ſauvages avec une lyre qui n'avoit que deux cordes.....

Cependant il manque une choſe à la gloire de l'auteur de ces beaux vers, c'eſt d'avoir été mis à la Baſtille pour les avoir faits.

C'eſt une circonſtance bien remarquable, que ces leçons ſublimes pour les rois furent compoſées par un homme accuſé d'être un courtiſan timide, & qu'elles furent récitées devant celui de nos rois qui a déployé l'autorité la plus fiere : pluſieurs de ces vers, tels que ceux d'Eſter & d'Athalie, ne furent même compoſés que par l'ordre du roi & pour ſon théatre ſeul ; & non-ſeulement le poëte ne fut point mis à la Baſtille, mais le prince le combla de bienfaits ; le plus grand de ſes bienfaits fut l'approbation publique qu'il donna à des poëmes, où de tels vers étoient récités en public, & ce qu'il faut bien remarquer pour la gloire du prince, ſon eſtime pour Racine devança celle de ſon ſiecle même. Louis XIV careſſoit Racine à Verſailles, quand Pradon triomphoit ſur Racine à Paris.

Lorſqu'un roi fait écouter en public, & louer de même des leçons qui ne tombent que ſur les rois, on peut aſſurer qu'il a l'ame grande ; alors le grand poëte & le roi ſont dignes l'un de l'autre.

Fin des notes.



TABLE
DES MATIERES
Contenues dans ce volume.

Avis important sur les notes.

Fin de la table des matieres.

